



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : AGRÉGATION EXTERNE

Section : GRAMMAIRE

Options : A et B

Session 2016

Rapport de jury présenté par :

Monsieur Alain BLANC
Professeur des Universités
Président du jury

L'agrégation a pour vocation prioritaire de recruter des maîtres de haut niveau, appelés à exercer leur métier essentiellement dans l'enseignement du second degré. Dans certaines disciplines, notamment dans celles qui ne comportent pas de concours internes, elle peut aussi servir à l'amélioration des connaissances et à la promotion d'enseignants déjà en exercice.

Tous les candidats intéressés trouveront des recommandations pratiques et les dernières mises à jour concernant les épreuves des concours, leur contenu, leur déroulement, ainsi que les conditions d'inscription dans les brochures diffusées par le ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et dans la rubrique d'information et d'aide aux concours du second degré du site du ministère (<http://www.devenirenseignant.gouv.fr>). Toutes les informations y sont soigneusement mises à jour et aisément accessibles.

Rappelons aussi l'existence du *Bulletin Officiel du Ministère de l'Education Nationale*, dont la consultation régulière est aisée en ligne. Elle est fort utile pour tout ce qui concerne la carrière d'un enseignant, d'autant que certains textes, en particulier les programmes des agrégations, ne sont plus publiés que dans ce seul Bulletin.

Les textes officiels qui régissent le concours sont les suivants :

I. Conditions d'inscription requises des candidats

Voir les dispositions statutaires et réglementaires des Concours externes et internes dans l'article 5 - III du décret n° 72-580 du 4 juillet 1972, modifié en dernier lieu par le décret n°2013-768 du 23 août 2013. L'arrêté du 9 septembre 2013 relatif aux titres et diplômes requis pour se présenter à un concours externe précise bien que le diplôme de master est désormais le diplôme de référence exigé pour se présenter au concours de l'agrégation (cf. version consolidée au 10 octobre 2013 consultable sur www.legifrance.fr).

Depuis cette session, l'interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat de façon éthique et responsable » a été supprimée du concours externe de l'agrégation. L'arrêté modificatif de l'arrêté du 28 décembre 2009 a été publié au Journal officiel du 12 août 2014. La suppression de cette interrogation spécifique s'accompagne cependant (nouvel article 8 de l'arrêté de 2009) de la possibilité d'introduction par les jurys, lors des épreuves d'admission, d'éléments d'interrogation permettant de repérer certaines compétences en lien avec l'exercice du métier d'enseignant, en prenant appui sur le nouveau référentiel des compétences professionnelles fixées par l'arrêté du 1^{er} juillet 2013. On se reportera aux pages suivantes, qui reproduisent le texte du descriptif des épreuves mis à jour sur le site du Ministère de l'Education nationale, dans la rubrique "concours".

Il faut absolument rester vigilant en consultant très régulièrement le site officiel du Ministère de l'Education Nationale, (www.devenirenseignant.gouv.fr)

Rappel : Depuis la session 2014, la certification de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES2) et la certification en informatique et internet (C2i2e) ne sont plus exigés des candidats.

II. Modalités des concours de l'agrégation

Arrêté du 28 décembre 2009 (*J.O.* du 6 janvier 2010) modifié en dernier lieu par l'arrêté du 25 juin 2015, paru au *J. O.* du 19 août 2015. Sur la dernière modification, voir l'arrêté modificatif de l'arrêté du 28 décembre 2009 publié au Journal officiel du 12 août 2014.

SOMMAIRE

1. Présentation du concours

Composition du jury.....	4
Observations sur l'ensemble du concours 2016 et statistiques	5
2. Usages et conseils pratiques.....	7

3. Résultats et commentaires détaillés des épreuves écrites

Composition française.....	9
Thème latin.....	11
Thème grec.....	16
Grammaire et linguistique, épreuve principale	
Option A, I, Ancien français.....	19
Option A, II, Français moderne.....	21
Option B, I Grec.....	25
Option B, II Latin.....	27
Grammaire et linguistique, épreuve complémentaire	
Option A, I, Grec.....	36
Option A, II, Latin.....	38
Option B, I, Ancien français.....	42
Option B, II, Français moderne.....	44
Version latine.....	47

4. Résultats et commentaires détaillés des épreuves orales

Explication française sur texte au programme.....	53
Questions de grammaire française associées à l'explication de texte	
français au programme.....	55
Exposé de linguistique, Option A, ancien français ou français moderne	56
Exposé de linguistique, option B, grec ou latin.....	61
Explication de texte ancien au programme, grec.....	63
Explication de texte ancien au programme, latin.....	64
Explication de texte ancien hors programme, grec.....	65
Explication de texte ancien hors programme, latin.....	66

1. PRÉSENTATION DU CONCOURS

Composition du jury

Président

M. Alain BLANC, professeur de langue et littérature grecques à l'Université de Rouen, Académie de Rouen.

Vice-Présidents

M. Laurent GAVOILLE, maître de conférences de langue et littérature latines à l'Université Bordeaux-Montaigne, Académie de Bordeaux.

M. Fabrice POLI, inspecteur général des Lettres. Académie de Paris.

Secrétaire Générale

M^{me} Catherine BROC-SCHMEZER, maître de Conférences de langue et littérature grecques (HDR), Université Bordeaux-Montaigne, Académie de Bordeaux.

Membres du jury :

Mme Fabienne BOISSIERAS, maître de conférences en langue française à l'université Jean Moulin - Lyon 3, Académie de Lyon.

M. Michel BRIAND, professeur de langue et littérature grecques à l'université de Poitiers, Académie de Poitiers.

Mme Karine DESCOINGS, professeur de Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles, au lycée Victor Duruy, Académie de Paris.

Mme Sylvie LABARRE, maître de conférences de langue et littérature latines (HDR), Université du Maine, Académie de Nantes.

Mme Christiane LOUETTE, maître de conférences de littérature française à l'Université de Grenoble, Académie de Grenoble.

Mme Hélène PARENTY, professeur de Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles, au lycée Blaise Pascal, Académie de Clermont Ferrand.

M. Olivier SOUTET, professeur de langue médiévale à l'Université de Paris 4-Sorbonne, Académie de Paris.

M. Frédéric TRAJBER, maître de conférences de langue et littérature grecques à l'Université de Provence, Université d'Aix-Marseille.

Observations sur l'ensemble du concours 2016 et statistiques.

L'Agrégation de Grammaire est un concours de haut niveau qui mène prioritairement à l'enseignement du second degré et qui ouvre aussi bien souvent la voie vers l'enseignement supérieur et la recherche. Certaines épreuves sont de nature comparable à celles des agrégations de Lettres classiques et de Lettres modernes, mais trois, les compositions principale et complémentaire ainsi que la leçon de grammaire et linguistique, sont spécifiques. Cette agrégation évalue donc les connaissances de tronc commun, si l'on peut dire, dont un futur enseignant doit être porteur, et certifie aussi que le lauréat a des compétences poussées dans les disciplines techniques que sont la linguistique du français médiéval et moderne et la linguistique des langues anciennes, compétences qui sont utiles à tous les niveaux de l'enseignement : elles ne sont pas de trop, par exemple, pour faire comprendre quelques règles élémentaires des déclinaisons et des conjugaisons du grec et du latin aux élèves de 5^e, 4^e et 3^e ou aux débutants des lycées et des universités. À l'heure où le besoin de cours de grammaire est de plus en plus ressenti, il importe que les futurs enseignants soient formés et qu'ils aient un concours qui permette de maintenir un niveau élevé et qui donne à ses lauréats quelques facilités pour la poursuite d'études et de recherches ultérieures. Descendu à 7 en 2012, remonté à 10 en 2013 et 2014, le nombre de postes mis au concours est passé à 11 en 2015 et a été maintenu tel quel en 2016. Cette augmentation n'allait pas de soi car le nombre de candidats en 2013 et 2014 a été fort réduit. Mais il y a toujours besoin d'enseignants très qualifiés. Ce poste supplémentaire est une reconnaissance de l'utilité du concours, aussi et un appel lancé aux candidats. C'est une façon de leur dire que les disciplines techniques auxquelles ils se consacrent ont un avenir parce qu'elles sont utiles dans l'enseignement. Il y a eu hélas cette année une légère diminution du nombre des inscrits : 47, contre 54 en 2015, si bien qu'on retrouve presque le niveau de 2014 (48). Il y a eu 23 candidats aux aux épreuves écrites (26 en 2015, 12 en 2014). Le nombre des admissibles a été de 15 (4 de l'option A, 11 de l'option B), mais une candidate a été obligée d'abandonner pour cause de grave souci de santé dans sa famille. À l'issue des épreuves orales, il y a eu 9 admis (1 de l'option A, 8 de l'option B), alors que pour le même nombre d'admis en 2015 il y avait trois candidats de l'option A. On se félicitait l'an dernier du léger rééquilibrage en faveur de cette option. On constate qu'il n'a pas duré. Mais ce n'est pas le choix de cette option qui défavorise les candidats, car leurs notes dans la spécialité linguistique choisie sont honorables. Ces candidats ont en fait été, cette année, handicapés par un niveau qui a laissé à désirer en littérature et en langue : une agrégation est un ensemble et la préparation doit être égale partout.

Bilan des épreuves écrites

Sessions 2014 à 2016

	Session 2014	Session 2015	Session 2016
Moyenne générale Écart : notes /20	03,72 - 15,04	03,20 - 14,54	05,04-14,23
Composition française	02 - 16 (moy. : 08,08)	01 - 16 (moy. : 09,00)	02-18 (moy. : 07, 59)
Linguistique : composition principale	03,5 - 12 (moy. : 07,6)	01 - 16 (moy. : 6,63)	00,50-15 (moy. : 08)
Linguistique : composition complémentaire	01-16,5 (moy. : 07,45)	0,25 - 13 (moy. : 7,18)	00,50-12,5 (moy. : 06,36)
Thème latin	01,25 - 12,5 (moy. : 07, 25)	0,50 - 18,5 (moy. : 8,50)	00,50-16 (moy. : 08,07)
Thème grec	01 - 14 (moy. : 07,71)	0,25 - 18 (moy. : 8,60)	00,50-17,50 (moy. : 06,52)
Version latine	02 - 12,5 (moy. : 09,62)	0,50 - 16,50 (moy. : 8,23)	00,50-15 (moy. : 08,24)

Comme on le voit, les correcteurs ont eu le plaisir de mettre quelques notes très hautes : 18 en composition française, 17,50 en thème grec, etc. Le jury a donc la joie de constater qu'il y a des candidats qui reçoivent une très bonne préparation et en profitent pleinement. Il espère aussi que la préparation à ce concours ne disparaîtra pas des académies où les effectifs sont réduits. Ces notes élevées sont loin d'être nombreuses. On déplorait l'an dernier que, globalement, le niveau en linguistique laisse à désirer. Il y a eu un léger mieux en composition principale. Le jury espère que cette tendance se confirmera. C'est en effet ce domaine qui fait la spécificité de cette agrégation.

Les conseils prodigués dans les précédents rapports doivent être répétés :

a) pour ce qui concerne la composition française, se relire pour éviter les fautes de langue ; veiller à la clarté dans l'organisation, la progression, l'expression ; penser à élargir le sujet aux contours de l'œuvre ; avoir un bagage de lectures critiques à utiliser ;

b) pour ce qui concerne les épreuves de thème latin et grec, revoir sa grammaire normative ; appliquer les règles de grammaire à la lecture de textes simples ; penser à utiliser les textes du programme en littérature classique pour préparer ces épreuves ;

c) pour les épreuves de linguistique : faire des fiches systématiques en phonétique, morphologie, syntaxe à partir des points de traduction délicats des œuvres au programme ; s'entraîner à faire des plans de question à partir des rapports du jury.

Bilan des épreuves orales

Sur les trois dernières années, le nombre des candidats a évolué, comme on l'annonçait au début de ce rapport, de la manière suivante :

2014	2015	2016
10 postes	11 postes	11 postes
11 admissibles	17 admissibles	15 admissibles
6 reçus	9 reçus	9 reçus

Comme l'an dernier, le jury n'a pas pu pourvoir tous les postes, faute d'un niveau suffisant. La préparation n'avait manifestement pas été suffisante chez certains candidats pour les épreuves techniques de thème ou de linguistique, et le programme avait été, toujours chez certains « survolé » de beaucoup trop haut. Cela ne pardonne pas, surtout à l'oral. On souhaite ardemment aux candidats d'avoir les moyens de remédier à ces deux lacunes.

Lors de la réunion de préparation à l'oral, qui a lieu au tout début de la session d'admission, le jury avait bien précisé que l'on attend des candidats des connaissances approfondies en français, en grec et en latin, et en linguistique des langues anciennes et du français, mais qu'on attend aussi d'eux qu'ils montrent au jury qu'ils auront les qualités requises pour faire passer leur connaissances à un public d'élèves, d'étudiants, voire de chercheurs. Le candidat doit se soucier de son public, s'exprimer clairement, avec rigueur, pour convaincre, pour prouver la véracité de ses affirmations, comme s'il était devant un public d'élèves, d'étudiants ou même de chercheurs. Ces souhaits ont été entendus. Tous les candidats ont montré qu'ils se faisaient une haute idée de leur futur métier, et qu'ils s'entraînent doré et déjà à enseigner avec compétence et enthousiasme. On ne peut que se réjouir de voir que la fonction de concours est ainsi bien comprise.

Rappelons que les oraux sont publics et que les futurs candidats ont le droit de venir assister à des épreuves orales pour se faire une juste idée de leur déroulement. Le jury conseille même très vivement aux futurs candidats qui le peuvent de se familiariser ainsi avec le concours. Il est simplement demandé aux assistants de ne pas troubler le candidat et de ne pas prendre de notes. Le dernier jour des oraux, après l'annonce des résultats du concours, les candidats peuvent s'entretenir avec le jury, demander des précisions sur leurs prestations orales, demander des conseils pour le déroulement de leur carrière, s'ils sont reçus, et dans le cas contraire, pour une nouvelle année de préparation. Les étudiants venus pour assister à quelques épreuves orales peuvent eux aussi profiter

de cette occasion : les membres du jury seront contents de répondre aux questions qu'ils peuvent se poser sur ce concours.

2. Usages et conseils pratiques

Le programme des œuvres du concours 2016 a été publié en avril 2015 sur le site du ministère (http://cache.media.education.gouv.fr/file/agreg_externe/05/0/p2016_agreg_ext_grammaire_411050.pdf). Les œuvres de français sont renouvelées chaque année ; en revanche, on ne renouvelle que la moitié du programme de grec et de latin. Le programme étant connu bien avant le début des cours des préparations universitaires, membres du jury et enseignants des universités ne cessent de conseiller la lecture du programme dès sa parution, ou au moins pendant l'été. Ce rapport le répète donc lui aussi à l'intention des futurs agrégatifs.

Les épreuves écrites de 2016 se sont déroulées, comme indiqué sur le site du ministère, du 7 au 11 mars 2016, comme pour les agrégations de Lettres classiques et de Lettres modernes. Les épreuves d'admission ont eu lieu du lundi au vendredi, fin juin-début juillet au lycée Victor Duruy (Paris).

Les épreuves écrites comptent, dans l'ordre, la composition française (7 heures), le thème latin (4 heures), le thème grec (4 heures), puis, le même jour, c'est-à-dire le jeudi, la première composition de grammaire et linguistique (4h30, le matin) et la seconde (2h30, l'après-midi), et enfin, le vendredi matin, la version latine (4 heures). Pour les thèmes et pour la version latine, les dictionnaires habituels français-grec/latin et grec/latin-français sont autorisés (mais pas le Liddell-Scott-Jones ni l'Oxford Latin Dictionary), mais pour la composition française et les épreuves de linguistique, le candidat ne dispose ni de manuels ni de dictionnaires, ni d'équipement électronique.

Épreuves écrites d'admissibilité

Matières	Durée	Coefficient
Composition française	7h	9
Thème latin	4h	5
Thème grec	4h	5
Grammaire et linguistique :		
– Composition principale	4h30	8
– Composition complémentaire	2h30	4
Version latine	4h	5

L'oral comporte quatre épreuves. Le candidat admissible en passe trois dans un ordre qui est déterminé par le tirage au sort qui a lieu pendant la réunion générale du lundi. Ce tirage détermine aussi si le candidat devra présenter une explication préparée d'auteur grec ou d'auteur latin et, en corollaire, la traduction d'un texte hors programme en latin ou en grec. La quatrième épreuve, celle de traduction du texte hors programme, a lieu pour tous le dernier jour (le vendredi). Pour toutes les épreuves sauf cette dernière, des usuels comprenant des dictionnaires sont à disposition. On peut y trouver de précieux renseignements, par exemple, dans le Bailly et le Gaffiot, des indications étymologiques, mais il faut se souvenir d'abord que ces aides doivent être employées judicieusement, avec commentaire explicatif, et ensuite que le temps de préparation doit être géré : ce n'est pas le moment de s'absorber dans la lecture du dictionnaire ! Pour l'épreuve de traduction hors programme, le sujet peut être accompagné de quelques indications de vocabulaire, mais aucun usuel (dictionnaire ou autre) n'est disponible.

Chaque épreuve orale est suivie d'une interrogation de grammaire consacrée à des questions simples de grammaire normative. Le tableau qui suit indique les durées de ces différents moments

des épreuves, et les rapports d'oraux de chaque épreuve, qui figurent plus loin, indiquent le genre de ces questions et le temps qui y est consacré.

Épreuves orales d'admission

Épreuves	Préparation	Passage	Coefficient
Explication française + questions de grammaire normative + entretien	2h	30mn + 10 mn + 10 mn	12
Explication préparée latine ou grecque + questions de grammaire normative + entretien	2h	30mn + 10 mn + 10 mn	9
Exposé de grammaire et linguistique + entretien	2h	30mn + 20 mn	9
Explication improvisée latine ou grecque + questions de grammaire normative + entretien	45mn	15mn + 5mn + 10 mn	6

Source :

<http://www.education.gouv.fr/cid51433/descriptif-des-epreuves-de-l-agregation-externe-section-grammaire.html>

Ouvrages usuels mis à la disposition des candidats pour la préparation des épreuves orales

(Exception : pour l'épreuve d'explication hors programme, aucun ouvrage n'est disponible)

Dictionnaire bilingue latin-français (Le Grand Gaffiot) et grec-français (A. Bailly, Magnien-Lacroix)

Dictionnaire Littré

Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine

Dictionnaire de l'Antiquité grecque et romaine

Dictionnaire culturel de la Bible

Dictionnaire Robert des noms propres

Atlas du monde grec

Atlas de la Rome antique

Guide grec antique

Guide romain antique

Histoire grecque

Histoire romaine

Collection "Que Sais-Je ?" : *Le Siècle de Périclès, L'Empire romain, Les grandes dates de l'Antiquité.*

Collection "Vies quotidiennes" : *La vie quotidienne à Rome, La vie quotidienne en Grèce au siècle de Périclès.*

3. RÉSULTATS ET COMMENTAIRES DÉTAILLÉS DES ÉPREUVES ÉCRITES

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE COMPOSITION FRANÇAISE

Établi par Mmes Christiane Louette et Hélène Parenty

Sujet :

« Avec Beaumarchais, le grand théâtre littéraire se met à jouer avec l'espace et les objets comme avec les mots. C'est en se faisant spectaculaire et visuel que le théâtre de Beaumarchais signe sa modernité. [...]

De quoi s'agit-il exactement ? Peut-être de la plus grande innovation de Beaumarchais, peut-être d'une véritable révolution dramaturgique. En quoi consiste-t-elle ? À installer sur scène un espace qu'on traite non pas comme un espace conventionnel, ludique, libéré par la grâce du théâtre des pesanteurs ordinaires, mais comme un espace mimétique du monde réel. Alors se posent des problèmes jusqu'alors presque inconnus au théâtre : comment se cacher sur scène dans une pièce à demi démeublée ? comment s'échapper d'une pièce fermée à clé, etc. ? Ce nouveau rapport à l'espace et au temps vient d'une ambition majeure des tenants du drame bourgeois : rapprocher le théâtre du roman, pour obtenir sur scène l'effet du réel compromis à leurs yeux par les conventions et les artifices de la tragédie et de la comédie traditionnelles. Mais – et là éclate tout le génie de Beaumarchais [...] – cet espace et ce temps mimétiques du monde ordinaire, s'ils opposent leur résistance inédite aux actions et aux désirs des personnages, ne nuisent nullement aux effets comiques et dramatiques. Tout au contraire, ils deviennent la source d'effets jusqu'alors pratiquement inconnus, effets qu'il paraît tout à fait opportun d'appeler des gags. »

Cette lecture de Jean Goldzink (*De Chair et d'ombre*, 1995) vous paraît-elle rendre compte de manière pertinente des trois pièces de Beaumarchais, *Le Barbier de Séville*, *Le Mariage de Figaro* et *La Mère coupable* ?

La moyenne générale des vingt-deux copies corrigées est de 7,6 ; les notes vont de 2 à 18, avec cependant un gros écart entre les deux premières meilleures notes (18 et 12). Comment l'expliquer ? Essentiellement par une méconnaissance de l'œuvre de Beaumarchais, que le sujet a cruellement dévoilée.

Dans la citation proposée à la réflexion des candidats, Jean Goldzink, dont les travaux sur le XVIII^e siècle sont bien connus, insistait sur « la révolution dramaturgique » de Beaumarchais, révolution portée par un travail nouveau sur l'espace et le temps. Installer sur scène « un espace mimétique du monde réel », loin des artifices du théâtre classique et conformément aux ambitions du drame bourgeois, et en tirer de nouveaux effets comiques et dramatiques, telles sont les innovations de Beaumarchais. Le sujet invitait à réfléchir essentiellement sur les transformations de l'espace scénique, espace élargi depuis 1759, date à laquelle les spectateurs n'ont plus accès à la scène, espace délimité par les décors et les objets ainsi que par les déplacements des comédiens. Cet espace n'était cependant pas dissociable de la fiction dramatique et, à ce titre, il englobait aussi le hors-scène en tant que nécessaire à la compréhension de l'action (le rôle des fenêtres ouvertes ou fermées, la tirade du *God-dam* qui fait surgir une rue de Londres dans le château d'Agua Frescas).

Le désir de rupture avec le théâtre classique que suggérait la recherche d'un « effet de réel » devait pousser à s'interroger sur l'utilisation par Beaumarchais des « artifices » du théâtre classique, artifices souvent exhibés (le rappel de l'unité de temps, les références métapoétiques au jeu et à la comédie) et utilisés avec un sens certain du spectaculaire (les monologues par exemple, ou les apartés), au risque de mettre en péril les effets de réel. Dans cette perspective, il était bienvenu de préciser la spécificité de chacune des pièces de la trilogie et de réfléchir sur les différences entre les

« comédies » et le « drame » dans le traitement de l'espace, de façon à faire apparaître la dimension profondément ludique du théâtre de Beaumarchais.

Enfin, l'on pouvait développer le dynamisme induit par les transformations de l'espace en étudiant par exemple les effets produits sur les spectateurs : la charge émotive de certains objets dont la circulation soutient l'action (le ruban de la Comtesse dans *Le Mariage*, la lettre de Chérubin dans *La Mère coupable*), la recherche d'effets pathétiques et non seulement comiques, y compris dans *Le Barbier de Séville*...

Le traitement d'un tel sujet demandait donc à la fois une analyse précise de la pensée de Jean Goldzink et une bonne connaissance des trois pièces de Beaumarchais. Ce qui, à l'exception des meilleures copies, a été rarement le cas. Si quelques candidats se sont montrés capables d'analyser le dispositif scénique du *Mariage* ou de *La Mère coupable*, la plupart se sont contentés de généralités ou ont abusivement ramené les enjeux du sujet sur un terrain visiblement connu (le personnage, le langage, les rivalités sociales) mais peu pertinent ici. Dès l'introduction, le sujet a été gauchi et la place centrale de l'espace dissimulée derrière des notions trop vagues comme celles de « situation » ou de « modernité ».

La connaissance insuffisante des œuvres et de leur contexte s'est vue dans le faible nombre d'exemples (*La Mère coupable* est très rarement convoquée !) et dans des erreurs parfois grossières (Figaro, valet de Bartholo dans *Le Barbier*, ou personnage de Rossini avant tout). Les références critiques sont maigres et souvent fausses (Jacques Scherer est confondu avec Pierre Frantz) et plusieurs copies, sous le terme de « tradition », cachent indifféremment des allusions au théâtre de Molière ou à celui de Diderot. On regrettera enfin l'absence quasi totale de citations précises et de renvois aux préfaces de Beaumarchais, pourtant si utiles pour comprendre les intentions de l'écrivain.

La langue des candidats est en général correcte. Il faut rappeler cependant que l'agrégation de grammaire, comme toute agrégation de lettres, exige une attention soutenue à la justesse et à la pertinence de l'expression. Sont à proscrire les mots ou tournures à la mode comme « impacter » ou « réalisme multifonctionnel » ; les platitudes comme « sauver leur couple », les anachronismes (l'emploi de « dressing » pour « cabinet »), les impropriétés (« décorum » pour « décor », « désintéresser » pour « ne pas intéresser »), les barbarismes comme « circonstants ».

À l'usage des futurs candidats, le jury aimerait insister pour finir sur deux points qui lui paraissent fondamentaux : la connaissance des œuvres au programme, une nouvelle fois, et la maîtrise de la composition française.

Une lecture approfondie des œuvres au programme est indispensable au candidat à l'agrégation, futur enseignant dont la tâche, difficile, sera de donner à ses élèves le goût de la lecture à travers les grandes œuvres littéraires. Cela n'est possible que s'il a lui-même lu et relu, « digéré » les auteurs qu'il explique, s'il est capable d'en « observer diligemment toutes les plus rares et exquis vertus », comme dit Du Bellay, et non simplement de répéter les interprétations d'autrui. C'est à cette condition qu'il pourra véritablement comprendre, problématiser et traiter à bon escient le sujet proposé au concours.

Rappelons d'autre part que la composition française est un exercice qui invite au dialogue avec le sujet ; que les exigences d'un tel dialogue – comprendre et illustrer la pensée d'autrui, en montrer les limites et en approfondir les enjeux – obligent à mettre sa pensée à l'épreuve de celle d'un autre. Les candidats ne doivent donc pas se contenter d'une adhésion sans retenue au jugement qui leur est proposé, mais s'efforcer de construire un véritable débat où sont mis à l'épreuve non seulement le sujet mais leur propre pensée. C'est à ce titre aussi que la composition française les prépare à leur futur métier.

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE THÈME LATIN

Établi par M. Fabrice POLI

Sujet proposé aux candidats

Le sujet proposé cette année à la sagacité des candidats à l'agrégation externe de grammaire était un extrait du conte de Charles Perrault, *La Barbe bleue* (1697). Un autre extrait du même conte, plus célèbre encore et comportant la phrase passée à la postérité (« Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? »), avait fait l'objet du thème de la session de 1994 de notre concours. Prenant cette fois-ci le conte en son début, le jury avait choisi cette année les premières lignes de l'œuvre de Perrault. Le sujet, comptant 260 mots, ne comportait qu'une seule difficulté lexicale (« des meubles en broderie ») qui avait été élucidée en note, afin de ne pas désarçonner les candidats. En revanche, le texte comptait un certain nombre de points grammaticaux dont on peut attendre la maîtrise de la part de futurs agrégés de grammaire.

Données statistiques

Le jury a reçu cette année 22 copies. Les notes vont de 00.5 à 16 et la moyenne s'établit à 08.06. Toutefois, si l'on ne tient pas compte de deux copies particulièrement indigentes notées 00.5, la moyenne peut être fixée à 8.87, ce qui place la session 2016 légèrement au-dessus des années précédentes dont les résultats sont en effet les suivants : 2013 : 08.22 ; 2014 : 07.25 ; 2015 : 08.50.

Traduction commentée

Les paragraphes renvoient au manuel de : Gason (J.), Thomas (A.) & Baudiffier (E.), *Précis de grammaire des Lettres latines*, Paris, Magnard, 1963. De manière préliminaire, le jury rappelle que les phrases d'un thème latin doivent être liées entre elles par des particules de liaison, placées à l'initiale absolue dans la phrase ou postposées, et qui doivent être connues (cf. § 329).

Il était une fois un homme qui avait de belles maisons à la ville et à la campagne,

Fuit olim uir quidam cui fuerunt pulchrae domus et in urbe et ruri,

Remarques : 1) *olim* a été préféré à *quondam* pour éviter la paronomase *quondam/quidam* ; 2) Il faut employer *quidam* et non *aliqui*, car le personnage dont il va être question est connu et identifié (cf. § 286 et 287) ; 3) *cui fuerunt...* : la possession a été exprimée par la construction classique *mihi est liber* (cf. § 70) ; 4) *domus* est un nom féminin de la quatrième déclinaison, d'où l'accord *pulchrae domus* ; 4) Il ne fallait pas omettre le locatif *ruri* (cf. § 82.2) qui voisine avec l'expression *in + abl.* pour le nom commun *urbs* (cf. § 82.1).

de la vaisselle d'or et d'argent, des meubles en broderie¹, et des carrosses tout dorés ;

aureum et argenteum uas, supellex eodem textili ornata, perfecteque auratae raedae ;

Remarques : 1) *uas* et *supellex* sont explicitement traduits par « vaisselle » et « meubles » dans Gaffiot, les deux termes étant d'ailleurs synonymes ; on veillera bien à employer *supellex* au singulier, le pluriel étant inusité ; 2) *eodem textili ornata* : le complément d'agent, lorsqu'il est un être inanimé, s'exprime par l'ablatif sans préposition, d'où l'ablatif *eodem textili* (cf. § 116.1) ; ce dernier nom se déclinant sur le modèle de *mare*, il ne fallait pas omettre l'ablatif singulier en *-i* ; *textile* enfin est

¹ Traduire par « recouverts de la même tapisserie ». Note donnée aux candidats dans le sujet.

classique et désigne « le tissu » chez Cicéron ; 3) *perfecteque auratae raedae* : dans le cadre d'une énumération de trois membres ou plus, il fallait bien avoir à l'esprit que seuls trois schémas sont possibles : a) *pater, mater, filius* ; b) *pater, mater, filiusque* ; c) *pater et mater et filius*. Tout autre schéma était fautif et constitue un solécisme (cf. § 329.1 dans l'encadré).

mais par malheur cet homme avait la barbe bleue : cela le rendait si laid et si terrible,

at, accidit ut illi uiro fuerit caerulea barba ; qua e re, tam deformis et tam terribilis fuit,

Remarques : 1) « par malheur » a été traduit par *accidit ut* + subj. plutôt que par un adverbe de manière ; les verbes exprimant un événement se construisent avec une proposition conjonctive complétive sujet introduite par *ut* + subjonctif (cf. § 477) ; 2) la possession « avait la barbe bleue » a été à nouveau traduite par *mihi est liber* (cf. § 70). L'on en profitera pour rappeler que le datif singulier des pronoms est en *-i*, d'où *illi* qui voisine avec *uiro*, datif de la forme nominale de la deuxième déclinaison ; 3) « Cela le rendait » n'a pas été rendu tel quel, mais tourné par « à cause de cela, il était... » ; le passage étant une description, l'imparfait français a été rendu par *fuit* (cf. § 415) ; *tam* est un adverbe corrélatif portant chaque fois sur les deux adjectifs qualificatifs et annonce la proposition subordonnée conjonctive consécutive introduite par *ut* + subjonctif. Nous profitons de l'occasion pour rappeler que *ita* (ainsi que *sic*, *tantum*, *eo* et *adeo*) ne peut porter que sur un verbe (cf. § 531) ; 4) « terrible » doit être compris au sens de « effrayant », d'où *terribilis* qui est classique et bien usité.

qu'il n'était ni femme ni fille qui ne s'enfuît de devant lui.

ut non esset nec femina nec puella quae non fugeret ab eo.

Remarques : 1) La consécutive est ici négative, d'où l'utilisation de *ut...non* (cf. § 530) ; 2) La relative *quae non fugeret ab eo* est au subjonctif, parce qu'elle comporte une nuance circonstancielle (consécutive) (cf. § 546) : la principale étant elle-même négative, *quae non* pouvait d'ailleurs être remplacé par *quin* (cf. § 532.1).

Une de ses voisines, dame de qualité, avait deux filles parfaitement belles.

Quaedam uero ex eius uicinis, optima matrona, habebat duas filias pulcherrimas.

Remarques : 1) *uicinus, a, um* est substantivé au masculin et au féminin chez Cicéron pour désigner « le voisin/la voisine » : cette forme pouvait donc être employée telle quelle, sans que l'ajout d'un nom fût nécessaire. Le jury tient à rappeler que les formes adjectivales anciennement substantivées font l'objet d'un article séparé dans Gaffiot et peuvent à ce titre être accompagnées d'un adjectif qualificatif (*bonus amicus*). En revanche, lorsque la substantivation est récente, cette forme est, toujours Gaffiot, donnée au sein de l'article de l'adjectif qualificatif : en ce cas, il est nécessaire de rétablir un nom commun ; 2) La possession « avait deux filles » a été rendue ici par *habere* + accusatif, pour copier Cicéron *habere patrem clarissimum* cité dans Gaffiot (p. 735b).

Il lui en demanda une en mariage, et lui laissa le choix de celle qu'elle voudrait lui donner.

Ille autem ex ea petiuit ut alteram in matrimonium daret, et ei optionem eligendi dedit utram uellet sibi dare.

Remarques : 1) « Il lui en demanda une en mariage » a été rendu par « il lui demanda qu'elle lui en donnât une en mariage » : la construction *petere ab/ex aliquo ut* + subjonctif est usuelle (cf. § 476) ; l'expression *in matrimonium dare* figure dans Gaffiot ; notons pour ce syntagme l'emploi de *alteram* : la femme n'ayant que deux filles, le pronom « duel » *alter, era, erum* est donc obligatoire (cf. § 295) ;

2) L'expression « donner à quelqu'un la liberté de choisir » est citée dans Gaffiot sous *optio* ; 3) « celle qu'elle voudrait lui donner » a été rendu « par laquelle des deux elle voudrait lui donner » : le pronom interrogatif a été traduit par *uter, tra, trum* « lequel des deux », puisque la femme a le choix entre ses deux filles : il s'agit donc à nouveau d'un « duel » latin (cf. § 254) ; 4) Le futur dans le passé « voudrait » était délicat à rendre littéralement ; la périphrase en *-urus, a, um essem* aurait été de rigueur, mais *uolo* n'a pas de supin. En outre cette tournure étant assez lourde, le subjonctif imparfait la supplée volontiers dans un contexte au passé ; 5) *sibi* est un réfléchi indirect, renvoyant non pas au sujet de *uellet* mais à celui de *dedit* (cf. § 243).

Elles n'en voulaient point toutes deux, et se le renvoyaient l'une à l'autre, ne pouvant se résoudre à prendre un homme qui eût la barbe bleue.

Sed ambae nolebant ei nubere et altera ad alteram eum remittebat, quae non possent animum inducere ut nuberent uiro cui esset caerulea barba.

Remarques : 1) l'occasion se présentait d'employer le pronom *ambo, ae, o* « tous les deux ensemble », qui se décline comme *duo, duae, duo* (cf. § 194), qui permet de rendre l'unanimité du refus des jeunes filles et que l'on ne confondra pas d'un point de vue sémantique avec *uterque, utraque, utrumque* « tous les deux séparément » ; *nolo* a été complété par *nubeo* + datif « épouser un homme (littéralement « prendre le voile pour un homme ») » : il s'agit en l'espèce d'un des nombreux verbes marquant la bienveillance ou l'hostilité et se construisant avec un COD au datif (cf. § 64.2) ; 2) Le duel « l'une à l'autre » a été à nouveau rendu par *altera...altera* (cf. § 295) ; 3) La relative *quae non possent animum inducere* est au subjonctif, afin de lui donner une nuance causale (cf. § 547) ; ce subjonctif n'est toutefois nullement obligatoire ; 4) « épouser un homme » que nous avons rencontré ci-dessus se dit *nubere* + datif et fait partie, rappelons-le une nouvelle fois, de ces verbes très usités marquant la bienveillance ou l'hostilité et dont le COD est au datif.

Ce qui les dégoûtait encore, c'est qu'il avait déjà épousé plusieurs femmes, et qu'on ne savait pas ce que ces femmes étaient devenues.

Quas etiam taedebat huius rei, ut ille multas puellas uxores iam duxisset neque quisquam sciret quid de illis feminis factum esset.

Remarques : 1) *Quas etiam taedebat huius rei* : le latin possède un certain nombre de verbes impersonnels exprimant des sentiments souvent négatifs (« je suis dégoûté, je me repens, je suis ennuyé, j'ai honte, j'ai pitié », etc.) : il ne faut pas omettre de mettre l'accusatif de la personne qui ressent ce sentiment (*quas* ici, qui est un relatif de liaison) et le génitif de la chose qui cause ce sentiment (*huius rei*) (cf. § 397) ; ce dernier syntagme *huius rei* est ensuite développé par le *ut* complétif + subjonctif qui vient immédiatement après (cf. § 478) ; 2) Le texte présentait un exemple du piège « et...ne...pas... » qu'il fallait éviter en disant *nec quisquam sciret* (cf. § 285) ; 3) *quid de illis feminis factum esset* est une proposition subordonnée interrogative indirecte (et de ce fait au subjonctif) (cf. § 466-471) dont la forme verbale vient de *fit*.

La Barbe bleue, pour faire connaissance, les mena avec leur mère, et trois ou quatre de leurs meilleures amies, et quelques jeunes gens du voisinage,

Caeruleobarbus igitur, quo melius se nouerint, eas duxit cum matre et tribus uel quattuor earum amicissimis puellis et aliquot adulescentibus e uicinia,

Remarques : 1) Le nom propre « La Barbe bleue » a été rendu par un *cognomen* fictif *Caeruleobarbus*, formé à l'imitation de *Aenobarbus*, *cognomen* de Cn. Domitius *Aenobarbus*, premier époux d'Agrippine la Jeune et père de Néron ; 2) « pour faire connaissance » a été rendu par « pour

qu'ils se connaissent mieux », dont on notera que le comparatif *melius* entraîne la transformation du *ut* final en *quo* (*tace quo melius discas*) (cf. § 525) ; 2) *cum matre...* : le complément circonstanciel d'accompagnement (être animé) se rend par *cum* + ablatif (cf. § 76) ; *amicus*, qui est originellement un adjectif qualificatif, peut se substantiver au superlatif pour désigner « le meilleur ami », mais cette substantivation ne se fait qu'au masculin ; en conséquence, l'ajout de *puella* est ici nécessaire pour éviter le solécisme ; 3) Le pluriel usuel de *aliquis* est *aliquot* (indéclinable) (cf. § 287).

à une de ses maisons de campagne, où on demeura huit jours entiers.

in aliquam ex uillis ubi manserunt octo dies.

Remarques : 1) *in aliquam ex uillis* : la construction *in* + accusatif était obligatoire puisqu'il s'agit du lieu où l'on va (question *quo*) et que le nom employé est un nom commun (cf. § 83.1) ; 2) *octo dies* répond à la question *quamdiu* « pendant combien de temps ? », question qui s'exprime le plus souvent par l'accusatif seul (cf. § 103).

Ce n'était que promenades, que parties de chasse et de pêche, que danses et festins, que collations :

Nihil autem agebant nisi ambulabant, uenabantur et piscabantur, saltabant et magnifice cenabant, omnibus temporibus gustabant :

Remarques : La tournure très nominale de la phrase française a été rendue par « Ils ne faisaient rien d'autre si ce n'est se promener, chasser, pêcher, ... », ce qui permet de remplacer tous les noms français par des verbes qu'il ne fallait pas oublier de tous conjuguer, contrairement au français, puisque nous sommes ici dans le cadre d'une subordonnée introduite par *nisi* qui ne peut être suivie d'infinitifs.

on ne dormait point, et on passait toute la nuit à se faire des malices les uns aux autres ;

Nemo enim dormiebat et omnes agebant totas noctes in secum cauillando ;

Remarques : 1) Le premier « on » a été rendu par « personne » : « personne ne dormait » ; 2) « et on passait toute la nuit à se faire des malices » a été rendu par « tous passaient les nuits entières à... » ; 2) Dans le syntagme *totas noctes*, on ne confondra pas *omnes* « tous » avec *totus, a, um* « tout entier », car « toute la nuit » signifie ici « la nuit entière » ; en outre, il a semblé préférable, pour respecter le style latin, de mettre ce syntagme au pluriel attendu qu'il y a eu plusieurs nuits ; 3) « se faire des malices les uns aux autres » a été traduit par *cauillari cum* + abl. « plaisanter avec quelqu'un » ; l'on n'omettra pas que lorsque la préposition *cum* + ablatif gouverne un pronom personnel, celui est antéposé, d'où *secum* (cf. § 236. Remarque n° 3).

enfin tout alla si bien, que la cadette commença à trouver que le maître du logis n'avait plus la barbe si bleue, et que c'était un fort honnête homme.

Itaque, res tam prospere se habuit ut filia minor natu paulatim coeperit existimare domino non esse barbam tam caeruleam et illum esse optimum uirum.

Remarques : 1) *minor natu* « la plus jeune par la naissance » est encore un duel, car les sœurs ne sont que deux (cf. *ualidior manuum* « la plus forte des deux mains » § 187) ; 2) Le parfait de *incipio, is, ere* étant *coepi*, la forme attendue dans la subordonnée consécutive était donc le subjonctif parfait *coeperit* ; 3) *domino non fuisse barbam tam caeruleam* : la possession a été à nouveau rendue par *mihi est liber* (cf. § 70) : attendu que nous sommes dans une proposition subordonnée infinitive, le sujet *caeruleam barbam* est ici à l'accusatif.

Dès qu'on fut de retour à la ville, le mariage se conclut.

Vbi igitur primum in urbem reditum est, matrimonium factum est.

Remarques : 1) *reditum est* un passif impersonnel (cf. § 398-399) ; 2) *in urbem* est à nouveau un complément de lieu répondant à la question *quo* (le lieu où l'on va) (cf. § 83.1) ; 3) *factum est* est le parfait déponent de *fiō*.

Regard d'ensemble sur les copies, conseils et bibliographie

Si le jury a eu le plaisir de lire de très bonnes copies qui manifestaient une maîtrise assurée de la grammaire latine, d'autres en revanche, encore trop nombreuses, comportaient des lacunes inquiétantes, portant sur des points élémentaires de la morphologie, de la syntaxe et du lexique de la langue latine : déclinaison de *mare*, notamment à l'ablatif singulier *mari* ; déclinaison des pronoms et des adjectifs pronominaux - notamment génitif singulier en *-ius* et datif en *-i* ; barbarismes divers sur les formes conjuguées ; méconnaissance des règles essentielles de la syntaxe - complément d'agent, complément d'accompagnement, compléments de lieu et de temps ; réflexes lexicaux attendus - *uolo* et *nolo, facio* et son passif *fiō*, etc. En outre, le jury a sanctionné certains candidats qui ne jouaient pas le jeu en s'ingéniant à contourner toutes les difficultés syntaxiques du passage et à les remplacer par des tournures « sans risque », ce qui constitue une iniquité par rapport à ceux qui les ont affrontées frontalement et ont parfois été pénalisés lorsque leur traduction comportait éventuellement des erreurs. À titre d'exemple le syntagme « et qu'on ne savait pas ce que ces femmes étaient devenues » ne pouvait être rendu par « On ne savait pas en effet leur destinée », omettant ainsi la négation *nec* suivie d'un mot positif et la proposition subordonnée interrogative indirecte.

Par ailleurs, le conseil essentiel que le jury souhaite prodiguer aux futurs candidats est le suivant : *la recherche de la simplicité*. Un thème latin est en effet réussi à partir du moment où il ne fait usage que de tournures usuelles et d'un vocabulaire tout aussi fréquent. Les lecteurs de ces pages pourront en faire l'expérience en relisant le corrigé ci-dessus et en constatant qu'ils en connaissent tous les mots (à l'exception sans doute du verbe *cauillari* qui est moins usuel) et que les règles grammaticales mises en œuvre figurent toutes au sein d'un manuel usuel connu de tous.

En conséquence, les outils de la réussite sont relativement simples à acquérir : la première condition indispensable est la maîtrise, parfaite et exhaustive, d'une bonne grammaire latine, que ce soit celle de Gason (J.), Thomas (A.) & Baudiffier (E.), *Précis de grammaire des Lettres latines*, Paris, Magnard, 1963, déjà citée plus haut, ou celle de Sausy (L.), *Grammaire latine complète*, Paris, Fernand Lanore, 1965, récemment rééditée en couleurs. En outre, les candidats doivent avoir à l'esprit qu'il convient de faire un usage plus que circonspect des dictionnaires de thème latin qui occasionnent plus de perte que de gain de temps. L'utilisation assidue du *Grand Gaffiot* doit toujours primer sur tout autre réflexe. Enfin, les candidats doivent, durant l'année de préparation, veiller à acquérir un vocabulaire de base latin, qui leur permettra précisément de se passer des dictionnaires de thème. Les ouvrages sont nombreux et le jury en recommandera deux qui ont fait leur preuve : Podvin (M.-L.), *Les mots latins. Les 2500 mots et constructions de base du latin*, Paris, Scodet-Nathan, 1981, 87 p. ; Meissner (P.), *Phraséologie latine*, Paris, Klincksieck, 1911, 386 p. Ce dernier manuel, qui n'est plus édité mais est désormais tombé dans le domaine public, est disponible gratuitement en téléchargement sur internet et gagne à être utilisé durant l'année de préparation à l'agrégation.

Le jury tient à souligner à nouveau l'importance de ces conseils bibliographiques et méthodologiques, destinés notamment aux candidats éloignés des centres universitaires et obligés de préparer l'agrégation par leurs propres moyens, souvent en devant concilier préparation et activité professionnelle à temps plein, ce dont le jury a bien conscience.

Au terme de cette présente session, le rapporteur tient à nouveau à féliciter les candidats reçus et à prodiguer ses encouragements aux futurs candidats en leur rappelant que l'obtention d'une note satisfaisante en thème latin est tout à fait possible, sans qu'il soit nécessaire de mettre en œuvre des efforts surhumains.

**Rapport sur l'épreuve de thème grec
établi par
Madame Catherine Broc-Schmezer et Monsieur Michel Briand**

Le texte proposé cette année en thème grec, tiré de *l'Itinéraire de Paris à Jérusalem*, de Chateaubriand, était très classique et ne présentait pas en soi de difficulté particulière, mais il permettait de faire une distinction nette entre ceux qui avaient quelque expérience de cet exercice et les autres. Sur les 22 copies corrigées, 4 ont été notées au dessus de la moyenne (dont un 17,5), et 4 ont une note inférieure à 1/20, la moyenne s'élevant à 5,37, mais à 6, 38 si l'on met à part les copies inférieures à 1. Les meilleures copies sont celles qui ont su restituer l'intégralité du texte, de manière à la fois simple et juste. On a volontairement choisi de donner dans ce rapport des propositions de traduction simples et proches de ce qui avait été écrit dans les bonnes copies. Qu'elles soient l'occasion de montrer que l'exercice est accessible pour peu que l'on ait l'entraînement nécessaire, et qu'il est même agréable s'il nous permet ainsi d'entrer dans les subtilités des plus grands textes littéraires.

Au loin, la mer et le Pirée étaient tout blancs de lumière ;

On rappelle que, la convention étant d'utiliser l'ionien attique, il faut préférer la forme θάλαττα à la forme θάλασσα chère à Xénophon, de même que, pour Πειραιεύς, le génitif contracte Πειραιῶς, bien indiqué dans le dictionnaire de Bailly. On veillera à tout traduire, sans omettre, par exemple "de lumière" ("blancs de lumière"), et à ne pas confondre πόρρω, "au loin", avec πόρρωθεν, "de loin".

Πόρρω ἢ θάλαττα καὶ ὁ Πειραιεύς πάνυ λευκοὶ τῷ φωτὶ ἦσαν

et la citadelle de Corinthe, renvoyant l'éclat du jour nouveau, brillait sur l'horizon du couchant comme un rocher de pourpre et de feu.

Chaque phrase doit être coordonnée à la précédente, mais d'une seule manière (proscrire καὶ δέ !). Beaucoup d'erreurs de place des mots (enclavés ou hors enclave) ont été commises dans la succession des formules "l'horizon du couchant" et "un rocher de pourpre et de feu". Attention au verbe ἀνακλάω, qui peut, de fait, désigner la réverbération de la lumière, mais seulement lorsqu'il est employé au passif, avec la lumière pour sujet. Il convenait de souligner le caractère imagé de la formule "comme un rocher de pourpre et de feu", ne serait-ce que par l'adjonction d'un simple τις. Pour éviter de donner l'impression que la scène se passait le soir (alors que le texte parle bien du "jour nouveau"), il était plus prudent d'éviter ἐσπέρα pour "le couchant" et de lui préférer δῦσις.

Καὶ ἡ τῆς Κορίνθου ἀκρόπολις, πρὸς ἣν τὸ τῆς ἕως φέγγος ἀνεκλάτο, ἔλαμπε πρὸς τὸν τῆς δῦσεως ὀρίζοντα ὡσπερ λίθος τις πορφύρους τε καὶ πυροειδής.

Du lieu où nous étions placés, nous aurions pu voir, dans les beaux jours d'Athènes, les flottes sortir du Pirée pour combattre l'ennemi ou pour se rendre aux fêtes de Délos ;

Les copies sérieuses n'ont pas omis de marquer le potentiel du passé, qui s'exprime de la même manière qu'un irréel (en l'occurrence, présent ou passé, l'imparfait marquant davantage la durée de l'action possible envisagée), et non avec l'optatif. L'adjonction de δύναμαι n'était pas impossible, mais ne s'imposait pas, notamment à chacune des reprises en anaphore "nous aurions pu...".

C'est un génitif absolu, ou éventuellement une proposition temporelle, qui rendait au mieux la formule "dans les beaux jours d'Athènes", et les traductions trop littérales devenaient peu compréhensibles en grec. "Les bateaux" (αἱ νῆες, accusatif τὰς ναῦς) pouvaient suffire pour "les flottes" ; en revanche, il fallait éviter les verbes ἐξελεῖν, ou pire, ἐκβαίνειν, pour traduire "sortir" (car, comme le dit la chanson, "les petits bateaux n'ont pas de jambes") et leur préférer ἐκπλεῖν, voire ὀρμᾶν, à condition de ne pas omettre l'idée de "sortie". C'est la construction participiale, et non l'infinitif, qui régit les verbes de perception. Τὰ Δήλια pouvait très bien suffire pour "les fêtes de Délos", mais d'autres formules étaient également acceptables. ἐπὶ τοὺς πολεμίους peut suffire pour donner l'idée de combattre, de même

que εἰς pour l'idée de "se rendre", mais on peut aussi y adjoindre des participes futurs. Ne pas confondre πολέμιος (l'ennemi) avec πόλεμος (la guerre), et ἐχθρός (l'ennemi personnel).

Ὅθεν δὲ ἤμεν, εἶδομεν ἄν, τῶν Ἀθηναίων ἀκμαζούσων, τὰς ναῦς ἐκ τοῦ Πειραιῶς ἐκπλεούσας ἐπὶ τοὺς πολεμίους ἢ εἰς τὰς ἐν Δήλῳ ἑορτάς ·

nous aurions pu entendre éclater au théâtre de Bacchus les douleurs d'Œdipe, de Philoctète et d'Hécube

C'est un piège classique du thème grec que d'oublier le mot de liaison lorsqu'il s'agit de traduire une anaphore. Un simple δὲ faisait l'affaire, mais il était indispensable. Ἀκούω, comme tous les verbes qui marquent une opération des sens (sauf celle de voir), se construit avec le génitif, et, à nouveau, un participe le cas échéant. Comme celui-ci portait sur une série de trois noms, dont le dernier était féminin, il pouvait être plus prudent de l'accorder au masculin pluriel, même si le féminin singulier demeurerait possible. Il était difficile de garder en grec l'hypallage des "douleurs... éclatant" ; les tours privilégiant les formulations verbales, et non nominales ("Oedipe déclamant ses douleurs", plutôt que "les douleurs d'Oedipe...") ont été appréciés. Attention à ne pas confondre Denys avec Dionysos (pas de iota).

ἠκούσαμεν δ'ἄν ἐν τῷ τοῦ Διονύσου θεάτρῳ τοῦ τε Οἰδίποδος καὶ τοῦ Φιλοκλήτου καὶ τῆς Ἑκάβης τὰς ὀδύνας λαμπρᾶ τῆ φωνῇ ὀδυρομένων.

nous aurions pu ouïr les applaudissements des citoyens aux discours de Démosthène.

Même remarque sur la nécessité d'une particule de liaison, qu'il convenait tout de même de ne pas alourdir (τέλος δὲ ne s'imposait pas). Dans la mesure où Chateaubriand change de verbe, et passe "d'entendre" à "ouïr", il fallait changer de verbe, et prendre, par exemple, ἀκροάομαι. Le verbe ἀνακροτέω désigne précisément les applaudissements, mieux que κτυπέω, ou θορυβέω, qui ne comportent que la notion de bruit, sans celle d'approbation, et ἐπαινέω, qui ne comporte que la notion d'approbation, sans celle de bruit. En revanche, ἀνακροτέω n'a pas de construction transitive attestée. On pouvait contourner le problème en utilisant le génitif absolu, ou encore une construction temporelle ("pendant que Démosthène parlait").

ἠκροασάμεθα δ'ἄν τῶν πολιτῶν Δημοσθένους δημηγοροῦντος τὰς χεῖρας ἀνακροτούντων.

Mais, hélas ! aucun son ne frappait notre oreille.

Le νῦν δὲ s'imposait avec le retour au réel. Φεῦ et οἶμοι ne pouvant ni coordonner, ni être coordonnés, ils devaient se mettre en incise dans la suite de la phrase. "Oreille" ne pouvait être gardé au singulier. Il n'est pas sûr qu'il y ait eu une insistance particulière dans la formule "frappait notre oreille" ; on pouvait se contenter d'une traduction sobre ("n'entrait dans"), mais ἐκπλήττω était également admis.

Νῦν δέ, φεῦ, οὐδεὶς φθόγγος εἰς τὰς ἀκοὰς ἡμῶν εἰσῆρχετο.

À peine quelques cris échappés à une populace esclave sortaient par intervalles de ces murs qui retentirent si longtemps de la voix d'un peuple libre.

C'était une fausse bonne idée de réunir les deux phrases par πλὴν ou οὐδεὶς ἄλλος ἢ, d'abord parce qu'on ne modifie pas la ponctuation choisie par l'auteur ; ensuite, parce que ces deux formules ne rendent pas le sens de "à peine". "Quelques" (ἐνίαι) est différent de "certains" (τινες). Ni la "populace" (ὄχλος), ni le "peuple" (à traduire par deux mots différents, le deuxième faisant allusion à une réalité plus organisée, comme δῆμος) ne devaient être affectés d'un article. "Si longtemps" se rend par τοσοῦτον, et non par πολὺν χρόνον, insuffisant. Il fallait éviter l'emploi d'adjectifs tels que δουλικός ou δουλοπρεπής, qui comportent une connotation morale et visent un comportement, et leur préférer les simples termes de δοῦλος ou δουλεύω.

Μόλις γὰρ ἔνιαι κραυγαὶ ὑπ'ὄχλου δουλεύοντος ἀφιέμεναι διαλιπόντος χρόνου ἠκούοντο ἐξ ἐκείνων τῶν τείχων, ἐν οἷς τοσοῦτον χρόνον ἢ ἐλευθέρου τινὸς δήμου φωνὴ ἤχει.

Je me disais, pour me consoler, ce qu'il faut dire sans cesse : « Tout passe, tout finit en ce monde »

On pouvait à la rigueur, pour "je me disais", conserver une traduction littérale (ἔλεγον πρὸς ἑμαυτόν), à condition de ne pas mettre d'esprit rude au réfléchi de la première personne ; mais il était préférable de recourir à un verbe du type de λογίζομαι, ἐνθυμέομαι, ἐννοέω. Il y avait diverses manières de rendre le complément de but "pour me consoler" : παραμυθίας χάριν en était une ; on pouvait également recourir au participe futur, précédé de ὡς (ὡς ἑμαυτὸν παραμυθησόμενος), à condition de bien mettre le réfléchi. La juxtaposition étant impossible, il fallait ici subordonner les deux phrases en introduisant un discours indirect par ὅτι. Πάντα ῥεῖ pour "tout passe" était une bonne idée, mais il devient inutilisable lorsqu'il revient à la fin du texte en "je passerai à mon tour". Curieusement, plusieurs copies ont omis le démonstratif dans "ce monde" ; mais, d'ailleurs, les traductions par

κόσμος n'étaient probablement pas les plus grecques. On a trouvé une bonne tentative avec la formule ἐν τοῖς ἀνθρώποις ; on pouvait également penser à la formule τὰ γ'ἐνθάδε.

Ἐλογιζόμεν οὖν παραμυθίας χάριν τάδε ἃ συνεχῶς χρῆ, ὅτι πάντα ἀφανίζεται καὶ πάντα τέλος ἔχει ἐν τοῖς ἀνθρώποις.

Où sont allés les génies divins qui élevèrent le temple sur les débris duquel j'étais assis ?

Il est clair que la remarque sur les temples constitue une illustration de la réflexion générale qui précède : c'est donc la particule γάρ qui s'imposait ici. C'est le parfait, résultat présent d'une action passée, et, en l'occurrence, irrémédiable, qui traduisait le mieux la question "où sont allés...?". Δαίμονες ne convenait pas pour "génies", qui désigne manifestement des hommes remarquablement doués (εὐφυέστατοι) ; "temple" pouvait être traduit par ἱερόν, ou encore par νεώς, dont la forme νεών, à l'accusatif, est considérée comme plus "pure" que νεώ.

Ποῖ γὰρ ἐληλύθασιν οἱ θεοὶ τε καὶ θαυμαστοὶ ἄνθρωποι, οἱ τοῦτον τὸν νεών ἀνέστησαν, οὗ τοῖς λειψάνοις ἐπεκαθήμην ;

Ce soleil, qui peut-être éclairait les derniers soupirs de la pauvre fille de Mégare, avait vu mourir la brillante Aspasia.

Le texte étant tiré du *Voyage de Paris à Jérusalem*, on pouvait se douter que la "pauvre fille de Mégare" était une personne rencontrée à Mégare (Μέγαρα, ων), et non la fille d'une certaine Mégare (Μεγάρα, ας) dont le nom aurait probablement été rendu par Mégara. On sait que le français recourt volontiers au complément de nom là où le grec sera plus sensible à la question du lieu (ἡ ἐν Μεγάροις κόρη). "Pauvre" pouvait tout aussi bien avoir une connotation sociale qu'une connotation d'infortune, et beaucoup de termes (τάλαινα, ταλαίπωρος...) ont été acceptés. Les meilleures traductions ont adopté une construction verbale pour "les derniers soupirs". On rappelle que les verbes de perception se construisent avec une participiale.

Οὗτος δὲ ὁ ἥλιος, ὃς ἴσως τῆς δευλαίας ἐν Μεγάροις κόρης ἀποψυχούσης κατέλαμπε, ἀποθνήσκουσιν τὴν λαμπρὰν Ἀσπασίαν εἶδεν.

Ce tableau de l'Attique, ce spectacle que je contemplais, avait été contemplé par des yeux fermés depuis deux mille ans.

Il n'était pas facile de traduire cette juxtaposition de deux termes désignant la même réalité. On pouvait les coordonner. Mais on citera ici *in extenso* la traduction proposée pour cette phrase par l'une des meilleures copies :

Ταύτην δὲ τὴν τῆς Ἀττικῆς ὄψιν, ἣν ἐσκόπουσαν ὡς θεάν, ὀφθαλμοὶ τινες ἐκ δισχιλίων ἐτῶν τὰ βλέφαρα συνειλημμένοι ἐσκέψαντο.

Je passerai à mon tour ; d'autres hommes aussi fugitifs que moi viendront faire les mêmes réflexions sur les mêmes ruines.

Si l'on voulait utiliser le καὶ adverbial pour rendre - au moins partiellement - la formule "à mon tour", il fallait trouver une autre manière de coordonner la phrase, le même καὶ ne pouvant être à la fois adverbial et coordonnant. Mais il était bon de compléter la traduction, Chateaubriand ne s'étant pas contenté de dire "moi aussi je passerai". Κατὰ τοῦμὸν μέρος, ἐν τῷ μέρει, ou encore le très économique, mais très grec αὖ pouvaient convenir. Le tour "viendront faire" est plutôt rendu en grec par un participe coordonné ("venant, feront"). Attention à ne pas oublier la *coronis* sur ταῦτᾶ.

Καὶ ἐγὼ μὲν οὖν αὖ ἀφανισθήσομαι · ἄλλοι δ'ἄνθρωποι, οὐχ ἦπτον ὄντες ἐφήμεροι ὡς ἐγὼ, ἐνταῦθα ἀφικνούμενοι ταῦτᾶ ἐννοήσουσι περὶ τῶν αὐτῶν λειψάνων.

Notre vie et notre cœur sont entre les mains de Dieu ; laissons-le donc disposer de l'une comme de l'autre.

Il faut comprendre le cœur comme le siège des sentiments, qui est plutôt θυμός en grec. Il peut être souhaitable d'éviter de parler explicitement des "mains de Dieu" en recourant à l'adjectif ὑποχείριοι, même si Irénée de Lyon ne s'est pas gêné pour le faire. On pouvait rendre "de l'une comme de l'autre" par le pronom ἐκάτερος, ou, encore mieux, reproduire en grec le parallélisme du français "de l'une comme de l'autre" par la répétition de καὶ devant deux démonstratifs opposés.

Ὁ γὰρ βίος καὶ ὁ θυμὸς ἡμῶν τῷ θεῷ ὑποχείριοί εἰσιν · αὐτὸν δ'οὖν ἐώμεν χρῆσθαι ὁμοίως καὶ ἐκείνῳ καὶ τούτῳ.

COMPOSITION
de
LINGUISTIQUE FRANÇAISE
Rapport établi par
Madame Fabienne Boissieras et Monsieur Olivier Soutet

Pour les remarques générales et méthodologiques essentielles, nous ne pouvons que renvoyer aux rapports des sessions 2014 et 2015, qui posent les bases d'une préparation exigeante et accessible par la seule fréquentation assidue des ouvrages donnés en référence. Les pré-requis théoriques — nous reviendrons sur ce point dans le rapport sur l'exposé de linguistique française (oral de l'option A) — ne peuvent être restreints aux apports grammaticaux nécessaires au traitement des épreuves de langues anciennes, dont la logique n'obéit pas aux mêmes règles. Il s'agit d'être en capacité de problématiser des phénomènes ou constructions linguistiques à partir des résultats récents et partagés de la recherche universitaire. L'exercice suppose donc que le candidat ait accès à une représentation du fonctionnement de la langue et qu'il soit sensible aux variations enregistrées au cours des siècles mais aussi, pour le français moderne, aux options grammaticales liées au statut littéraire spécifique du texte proposé. Toujours en ce qui concerne le français moderne, la question épineuse des rapports entre fait de langue et fait de style doit stimuler la réflexion du candidat ; elle pourra éventuellement nourrir quelques développements précis dans le commentaire stylistique. Nous rappelons que la construction de l'épreuve écrite est proche pour l'option A et l'option B et que les éléments de correction serviront pour les deux exercices.

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE
COMPOSITION PRINCIPALE
Option A

Rapport sur l'épreuve de français ancien
Établi par M. Olivier SOUTET

Amplitude des notes : de 02/20 à 15/20

ANCIEN FRANÇAIS : Jean Renart, *Le Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole*, 981-1022 (chaque question compte pour 4 points)

Traduction (du v. 988 au v. 1022)

Quelques remarques :

-*laienz* (992) : litt, « là-bas, à l'intérieur ».

-*sa mere* (995) : complément déterminatif sans introduction prépositionnelle.

-*qu'* (998) : « ce que ».

-*revercha* (1000) : passé simple 3 de *reverchier*, « renverser ».

-*se Dex me sekeure* (1006) : pseudo-hypothétique dont le verbe, *sekeure*, est au subjonctif présent (de *sekorre/secorre*).

-*Deu* (1010) : cas régime non prépositionnel à valeur dative.

-*porvit* (1014) : litt, « vit par anticipation », « parcourut ».

-*si* (1015) : l'adverbe d'énonciation *si* se place ici entre le syntagme sujet et le verbe ; moyen de focaliser le sujet, d'où « c'est un chevalier...qui... »

-*por aloigne*... : deux syntagme en *por* en contexte négatif ; effet de sens concessif.

Phonétique

Le sujet invitait à réfléchir sur deux mots « classiques », aux traits d'évolution clairement identifiables. Leur évolution est présentée dans G. Zink, *Phonétique historique du français*, p. 109 et 194 (voir bibliographie en fin de rapport)

I. Histoire phonétique de *joie* (v. 982; étymon : *gaudia*)

Mot qui illustre parfaitement l'importance de la chronologie relative. Le résultat français du mot implique que le G se soit palatalisé. Or, cela n'est possible que, si au moment de la palatalisation (2^e/3^e s.), le A est toujours en place, autrement dit que la diphtongue AU ne soit pas encore passée à la monophthongue O. Sinon G serait resté G.

II. Histoire phonétique de *liez* (v. 1022; étymon : *laetus*)

L'essentiel, pour l'étude de ce mot, était de rendre compte de l'évolution de la diphtongue AE qui se monophthongue en E ouvert, lequel se diphtongue au 3^e/4^e s. (passage à IE).

Morphologie : les passés simples

Le jury attendait, en matière d'étude synchronique, un classement pertinent et argumenté des formes du texte.

On devait rappeler au départ que le passé simple est un paradigme composite au motif que, selon le verbe considéré, son passé simple peut être faible, c'est-à-dire jamais accentué sur le radical, ou fort, c'est-à-dire présentant des formes accentuées sur le radical (fortes donc : P1, 3 et 6) et des formes accentuées hors le radical (faibles : P2, 4 et 5).

1. Les passés simples faibles font l'objet d'un sous-classement selon la voyelle thématique, à la frontière du radical et de la désinence :

- voyelle a : P6, *resgarderent* (988) ; P3, *revercha* [inf., *reverchier*] (1000) ;
- les passés simples à vocalisme *i* et *u* n'étaient pas représentés.

2. Les passés simples forts font l'objet de plusieurs sous-classements selon les auteurs. On peut proposer celui-ci, qui dissocie

- les paradigmes forts sans alternance vocalique : P3, *trest*, 1001 [inf., *traire*] ;
- les paradigmes forts à alternance vocalique : l'alternance représentée dans le texte état *i/e* (P. 6, *virent*, 991 ; P3, *vit*, 1004 ; P3, *porvit*, 1014) ;

Voir, pour les perspectives diachroniques, G. Zink, *Morphologie du français médiéval*, p. 192-206

Syntaxe : les emplois du subjonctif

Il importait de proposer d'abord un relevé classé des occurrences présentes dans le texte

1. en indépendante ou principale : *doint* (982). Contexte injonctif ;
2. en subordonnée : (a) conjonctive actancielle, dans la dépendance d'une idée factitive (*gardez...soit*, 993) ou d'une idée injonctive (*mande et prie... querez*, 1019) ; (b) conjonctive circonstancielle d'antériorité, *soit brisiez*, 994, ou de conséquence, *ailliez*, 1021) ;
3. *sekeure* (1006) appelait un commentaire particulier. Il s'agit du subjonctif présent 3 de *secorre*, en contexte faussement hypothétique (le *se* n'introduit pas une véritable hypothèse conditionnante) et effectivement optatif. Comprendre : « Que Dieu m'aide, si je peux me permettre cette prière ».

Pour les considérations théoriques, voir C. Buridant, *Grammaire nouvelle de l'ancien français* ainsi que G. Moignet, *Systématique de la langue française*

Vocabulaire

Les deux mots étaient, là aussi, très classiques. Ils sont traités dans R. Guillot, *L'épreuve d'ancien français au concours. Fiches de vocabulaire*.

I. *trest* (1001) : indicatif présent 3 de *trere*. Au-delà de la « fiche » classique sur le mot, une remarque sur la combinaison avec *fors* (fin de vers) méritait d'être faite.

II. *oïe* (1018) : participe passée d'*oïr*. Là aussi, au-delà de la « fiche » classique, il était intéressant d'examiner ce que peut signifier *letre oïr* : « prendre connaissance de la lettre » ou « entendre lire la lettre ».

**COMPOSITION PRINCIPALE
OPTION A**

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE FRANÇAIS MODERNE

Établi par M^{me} Fabienne Boissieras

Émile Zola, *La Fortune des Rougon*, chap.III.

Lexicologie (4 points)

La question de lexicologie notée sur 4 points se présente sous deux formes : 1° l'étude d'une problématique lexicologique (ici les noms propres –NP-) 2° l'étude d'un mot dont il convient de mener l'étude linguistique de façon méthodique et selon l'intérêt que le mot peut susciter aux yeux du candidat (morphologie, évolutions sémantiques en diachronie, sens en contexte). L'acquisition d'une culture linguistique suppose la fréquentation au cours de l'année des ouvrages donnés en bibliographie, l'improvisation mène à des dérives littéraires peu rentables. Nous renvoyons au rapport 2015.

I .Les NP dans les deux premiers paragraphes.

Étaient visées les occurrences suivantes : *Les Rougon* (l. 1), *la République* (l. 2) et *M. Isidore Granoux* (l. 5).

H. Bonnard énumère 9 sortes de NP (dont les anthroponymes, patronymes, prénoms, toponymes, ergonymes) : *Isidore Granoux*.

Grévisse dans le *Bon usage* souligne que « le NP est celui qui ne peut s'appliquer qu'à un seul être ou objet ou à une catégorie d'êtres ou d'objets pris en particulier, il individualise l'être ou l'objet » *versus* le nom commun (nom commun à tous les individus d'une espèce ». Dans l'occurrence *les Rougon* le nom propre précédé de l'article défini pluriel délimite un ensemble (unité d'une famille malgré la pluralité des membres).

L'examen des faits gagne à distinguer des critères formels et des critères sémantiques et pragmatiques d'identification du NP

1. Critères formels

-Majuscule initiale.

-Absence de traduction translinguistique.

-Absence de déterminant car inutilité de réduire son extension (auto-déterminant). Article défini parfois contraint (l'article défini donnant l'idée globalisante d'un tout clos et homogène). Dans l'exemple : *la République*, le nom commun marqué d'une majuscule opère un déplacement sémantique, la majuscule introduit une marque de respect.

-Flexion fixe : invariabilité, pour exemple *Les Rougon* même si l'article pluriel modifie l'extensité du NP.

2. Critères sémantiques et pragmatiques

Trois approches sémantiques sont en concurrence :

- Le NP est vide de sens : la dénomination *nom propre* attache un signifiant à un référent (absence de signifié préexistant). Qualifié de « désignateur rigide », le NP est vu comme un nom qui conserve le même référent quel que soit le monde possible. Pour M. Wilmet « alors que les noms communs sont pourvus d'une extension (ensemble d'entités auxquelles ils permettent de référer) et d'une intension (ensemble de traits sémantiques distinctifs), les noms propres ont bien une extension

mais pas d'intension : ils n'ont pas à proprement parler de sens : seul demeure le lien qui les attache à un référent unique ».

- le NP est riche de sens : il constitue une description déguisée : sèmes sexués (*Isidore*), social (*Granoux*), auditif (*Igral*), *Rougon (rouge)* ou encore paronomase avec *Bougon*. Cette sélection de traits annexés au NP livre son sens. Dans le texte le NP *Granoux* véhicule un assortiment de sens, l'environnement textuel atteste de ceux possibles (*Un ancien marchand d'amandes/ Sa bouche de lièvre [...] le faisait ressembler à une oie grasse*).

- Le sens du NP est la dénomination « être appelé N », acte de baptême enregistré par le NP. Dans le roman zolien, la distribution des NP permet de mettre en lumière le rôle actantiel des personnages.

Chacune de ces analyses a sa pertinence dans la réflexion à mener sur les NP proposés.

II. *fainéants* (l.11)

Adjectif ou substantif.

1. morphologie : réfection phonétique de l'ancien *faignant* où l'on a cru voir un composé de *fai/fait* (indicatif) et de *néant* (Godefroy reproduit une graphie *fainoient*, Calvin *fait-néant*). Il existe *faignant* ou *feignant* adjectif verbal ou substantif (issu du présent de *feindre*) de même sens.

2. sens en langue : sens péjoratif ; dès l'origine le mot signifie « qui ne fait rien/qui ne veut pas travailler ». Ce dernier n'a connu aucune évolution sémantique.

3. sens en contexte : pris dans une énumération de termes d'insulte, (rassemblés sous le terme générique d'*invectives*). Les mots négatifs ainsi cités en connotation autonymique, selon une gradation sémantique, servent un effet d'oralité.

Grammaire (8 points)

I. l'adjectif qualificatif de : « *Il parlait peu* » (l. 8) à la fin du texte. (6 points)

Introduction

La question de la différence sémantique entre l'adjectif et le nom est depuis toujours au centre des discussions sur les raisons d'être de ces catégories grammaticales (l. 15 *fournisseur* : nom ou adjectif). Partie de langue prédicative, l'adjectif qualificatif a pour rôle principal d'assigner une qualité à un support. En termes guillaumiens, on parle d'incidence externe de 1^{er} degré. L'adjectif qualificatif ne possède pas par lui-même un genre (vs le nom) * *bonne amitié* l.19 et n'a aucune autonomie référentielle, en revanche, il dénote des propriétés, des caractéristiques essentielles ou contingentes. L'adjectif peut lui-même être caractérisé l. 24 *rouge brique*. Son expression est facultative (vs le déterminant). De nombreux candidats ont intégré aux occurrences attendues des « adjectifs possessifs, démonstratifs », ce qui non seulement est hors sujet bien sûr mais renvoie à des outils grammaticaux qui n'ont plus cours en français moderne.

Morphologie (à réduire dans le devoir à quelques exemples)

On oppose les adjectifs simples hérités notamment du latin et les adjectifs dérivés ou composés. Pour exemples :

-simples :

l.6 *ronds* ; l.12 *jaune* ; l.21 *grande*

-dérivés :

l.13 *grassouillet* ; l. 27 *honteux*

- par dérivation impropre

Le participe passé *ahuri*, l.7, les participes présents peuvent intégrer la catégorie de l'adjectif, leur statut adjectival étant confirmé par leur compatibilité avec les adverbes de degré. Il s'agit d'identifier un adjectif verbal l.13 *insinuant*.

Propriétés formelles à isoler :

- variabilité en genre et en nombre avec des conséquences morphologiques et phonétiques plus ou moins importantes (l.18 *commerciaux* ; l. 25 *glorieuses*). À l'oral 2/3 des adjectifs

qualificatifs ne marquent pas l'opposition en genre (*seule*), plus de la moitié à l'écrit (adjectifs épiciens). Le e muet marque le genre, le s ou le x marquent le nombre (extensité du support) : l.11 *voleurs*, l.18 *commerciaux*.

- gradabilité : l. 21 *une très grande influence* (superlatif absolu) ou l. 17 *aux plus hautes dignités*.
- l'adjectif transitif indirect est ici complété par un groupe infinitival l.27 *honteux de se battre de la sorte*. L'adjectif est le mot tête du Groupe adjectival.
- places variables avec variations sémantiques selon qu'il est antéposé ou postposé. Ordre parfois contraint : l.25 *la grande Armée*.

Fonction :

Sa fonction se définit selon la manière dont l'adjectif qualificatif est mis en relation avec l'élément support.

- relié au support par l'intermédiaire d'un verbe, l'apport est médiat. C'est dans les constructions attributives qu'apparaissent le mieux les affinités qu'entretiennent les adjectifs et les noms, l. 27 *Il était honteux*.
- détaché, l'adjectif introduit une relation prédicative. Sa fonction est épithète détachée ou apposition.
- incident au nom, l'adjectif antéposé ou postposé livre un apport immédiat de signification. Sa fonction est épithète liée. Exemples l. 28 *Le grand règne* ; l. 18 *ses anciens rapports commerciaux*.

Examen de cas particuliers

- *commerciaux*, l. 18

Un adjectif relationnel ne dénote pas une caractéristique interne mais un rapport externe et déterminé pragmatiquement avec le référent de son radical nominal (* des *rapports de commerce*). Ce qui explique le blocage morphologique (pas de degré * *des rapports très commerciaux*) et une lexicalisation facile pour former des unités dénominatives complexes.

- phénomènes de transfert ou conversion : l.9, *les républicains* ; l.9, *les riches* ; l.14, *un orléaniste*
- cas de *seule*, l.26. l'adjectif ici ne caractérise pas le nom *guerre stricto sensu*, il a valeur d'adverbe et porte sur l'entier de l'énoncé (* *seulement*).
- dans un texte descriptif, la convocation d'adjectifs qualificatifs est attendue. Différents facteurs stylistiques motivent parfois la place de l'adjectif dans le groupe nominal étendu.
- ordre des mots et sémantisme : l.19 *bonne amitié* ; l.22 *forte tête* ; l.24 *beau-père* (mot composé : deux signifiants mais un seul signifié).

II. Faire toutes les remarques utiles sur : « *La révolution ayant tué ses espérances, il s'était jeté dans la réaction à corps perdu* » (l. 17-18).

Trois remarques attendues selon un ordre logique (macro-structure d'abord) :

- repérage d'une proposition participiale (parataxe, subordonnée non marquée) avec la description qui s'impose (forme verbale composée non personnelle), présence d'un thème et d'un prédicat et sémantisme circonstancielle (cause).
- *dans la réaction* : identification d'un locatif essentiel derrière un verbe cinétique
- *à corps perdu* : groupe prépositionnel figé (donné dans l'*Académie* 1694), formé de la préposition transitive incolore *à* et d'un nom non actualisé suivi d'un participe passé incident. Equivalent à un adverbe en *-ment*, le groupe a une valeur circonstancielle.

Étude de style : La description (8 points)

Introduction

Avec Zola, topos descriptif et régime réaliste (contextualisation, références explicites à l'histoire). Distribution d'une série de portraits articulés (à la fois, prosopographie, éthopée, chronographie),

annoncée dans la première phrase par l'expression « *noyau de conservateurs* » l. 1). Dominante descriptive de l'extrait mais aussi fonctionnalité narrative (horizon d'attente narratif).

L'organisation textuelle

Trois § dédiés chacun à un personnage nommé et introduit par l'article indéfini : *un ancien marchand*

l.4/ Un riche propriétaire

- le NP déclencheur « les Rougon » voir aussi Roudier à rapprocher de « rouge » : description déguisée

- contre le risque de dispersion des descriptions, éléments de resserrement (localisation : chez les Rougon, l.1/ *les habitués* l. 12, *groupe* l. 5 ; *Paris*, chronologie historique/) et rappels par le lexique de la cohérence descriptive « *le salon jaune* » l. 2/12/23). Inclusion des personnages dans un espace réel qui loin de permettre de les distinguer les confond dans une même typologie « contre la République l.2/ accusait les Républicains/ disant avec colère). Uniformisation malgré la minutie descriptive qui devrait particulariser.

- surcaractérisation : GN étendus ex l. 6/ apposition l.5/23 ; relatives, adjectifs (voir la question de grammaire)

- recours aux détails significatifs : *5ou 6 centimètres/ rouge brique/ ...faisceau de traits concordants.*

Descriptif et modalisation : les signaux d'ironie

- position du descripteur : portraits –charges de personnages dépourvus de toute dignité, stupides et lâches : leurs caractérisations, comme leur appartenance à un groupe leur donnant un semblant d'identité (le verbe *être* rare se trouve en contexte ironique, *être comme le chef* l. 5/ *être à coup sûr/ c'était un bonnetier* l.15). Ex : *Un riche propriétaire, M. Roudier, au visage grassouillet et insinuant, avec la passion d'un orléaniste* l.14, ou encore *le commandant Sicardot, le beau-père d'Aristide*. l.23

- l'hyperbole : diversité des procédés tels que l'oxymore (« devenir rouge à faire craindre une apoplexie et de murmurer des invectives sourdes.... », l. 10) ou les superlatifs (*la plus forte tête*, l. 23, suivi de la restriction à effet négatif apportée par le complément *du salon jaune ; les plus glorieuses ganaches*, l.25 ; *aux plus hautes dignités ...taillé en hercule*, l. 24....) ;

- la répétition : « *chaque soir* » l.1 ; *revenaient les mots* l. 11 valeur de l'imparfait ; nombreuses figures de répétition lexicale (adjectifs de couleur criards, figures dérivatives, polyptotes).

- le surplomb ironique : présent gnomique l. 19/20 ; adverbes (« *à coup sûr* » l. 23) ; comparaison péjorative explicite (« ressembler une oie grasse », l.7 ; « **certains** [avec l'implicite contenu dans déterminant indéfini] gens l'écoutaient parler comme un oracle », l.22) ; métaphores l.12/ l. 24... ; caractérisation dégradante : descriptions physiques par ex l. 5/ renvoi au bas corporel (*manger au fond d'un département* l. 20) ; le traitement de la parole : discours narrativisé, bribes de paroles (« un gouvernement sage et fort », l. 11, connotations autonymiques « *fainéants...* », insultes, DI l. 27). Les paroles stéréotypées, ressassées ou avortées trahissent l'impuissance à s'engager dans une action collective. Le texte propose une galerie de portraits d'égoïstes veules et « *ahuris* », fixés dans le passé (reprise de « ancien »). L'agir est invalidé à diverses reprises : (repérage de la négation l.8/8/ 12/) : *se contentant de devenir rouge* l.10 ; *ayant perdu ses espérances, il s'était jeté dans la réaction à corps perdu* l.17 ; *comptant sur les Orléans pour pousser* l.16 ; *disant avec colère qu'il était honteux de se battre de la sorte* l.27.

La phrase longue qui procède par ajouts successifs d'éléments facultatifs laisse en suspens le lecteur pour mieux délivrer la pointe finale : ex l. 18/ 22 et l.26/28

Conclusion : Descriptions motivées dans ce roman, caricatures féroces de « types » humains qui sont des lieux de cohérence idéologique. Texte réaliste, (voir P. Hamon) : esthétique globale de lisibilité (inversion sémantique systématique) sans aucune indécision romanesque ici.

**GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE
COMPOSITION PRINCIPALE**

Option B

I. GREC

Rapport établi par M. Frédéric TRAJBER

Texte de référence : Lucien, *La double accusation*, §16, du début jusque διδάσκω.

Le plaidoyer d'Académie pour Ivresse, extrait de la *Double accusation* de Lucien, a servi cette année de support aux questions de grammaire et linguistique grecques. La moyenne des résultats obtenus par les quinze candidats de l'option B est de 7,9/20 ; la hausse constatée par rapport à la moyenne de 2015 (qui était de 6,5/20) s'explique en partie par une moindre proportion de candidats non préparés à la spécificité de l'épreuve — une tendance que le jury espère évidemment voir se confirmer lors des prochaines sessions.

Dans le détail, cinq copies trahissent un manque de préparation à l'épreuve ; elles sont notées entre 01/20 et 04,75/20. Cinq autres copies révèlent des lacunes ou des approximations dans la présentation ou l'interprétation des faits ; elles s'échelonnent de 07,5/20 à 09,75/20. Enfin cinq copies montrent de bonnes ou assez bonnes connaissances linguistiques sur chacune des deux questions ; elles sont notées entre 10,25/20 à 13,75/20.

Rappelons donc ici quelques considérations cardinales :

- les textes au programme doivent être lus et travaillés en amont de l'épreuve d'admissibilité ;
- le jury attend que les réponses aux questions soient structurées, et qu'on y reconnaisse aisément les éléments attendus, à savoir une introduction, un relevé exhaustif des faits à expliquer, un développement cohérent et une conclusion ;
- les candidats doivent prendre le temps d'une relecture pour éliminer de leur copie fautes d'accord (« les thèmes qui formes...»), barbarismes (« la sobreté »), confusions grossières (« dérivé » au lieu de « composé »), et plus généralement toute entorse à l'orthographe de la langue française.

Question 1. Morphologie et sémantique : étude des substantifs et adjectifs substantivés désignant des êtres humains dans le passage (on ne traitera pas des noms propres).

Les notes obtenues à la question n° 1 se répartissent ainsi : six copies entre 1/10 et 2,5/10, quatre copies entre 3,5/10 et 4,5/10, et cinq copies entre 5/10 et 7,5/10. La moyenne est de 3,8/10. Les notes basses s'expliquent surtout par des relevés incomplets : *κακοδαίμων*, *ἀνδράποδον*, *ἄθλιος* et *ἄθλία* ont été souvent omis, *ψαλτρία* presque toujours — mais inversement, quelques copies ont retenu à tort *ἀγορά*, *σῶμα*, *ἐπανθοῦντος* (pris pour un nominatif), *κεφαλή* ou encore *ὠδή*... Il apparaît ainsi qu'avant même les connaissances savantes, c'est la compréhension du texte qui a départagé les candidats. Sauf rares exceptions, les divers plans adoptés pour traiter la question se sont avérés satisfaisants ; un des plus efficaces consistait à distinguer formations radicales isolées, dérivées et composées, et à donner ensuite pour chacune des formes une analyse morphologique et une analyse sémantique.

Le jury a pu lire ponctuellement, pour tel ou tel mot, de bonnes voire d'excellentes remarques. Au premier chef, le mot *ἀνὴρ* a bénéficié d'une attention particulière, plusieurs candidats ayant présenté, en général avec clarté, les variations accentuelles de la flexion hystérocinétique, l'apparition en grec du -δ- épenthétique, et enfin les nuances sémantiques du substantif.

En revanche, *μάρτυς* a joui d'une moindre faveur : ignoré dans plusieurs copies, il a fait l'objet dans quelques-unes de remarques succinctes ou péremptoires. En l'occurrence, il fallait d'abord souligner le caractère isolé du radical, qui ne relève en grec d'aucune série productive. Pour l'analyse diachronique on pouvait avancer, avec la prudence de mise (cf. notamment le *DELG*, s.u. *μάρτυς*) l'hypothèse d'un abstrait verbal **μάρ-τυ-ς*, « témoignage », qui par croisement avec le dérivé thématique *μάρτυ-ρος* (attesté dès Homère), aurait produit le radical *μαρτυρ-*, et mettre en parallèle le passage au sens de « témoin » avec l'évolution du lat. *testimonium* au fr. *témoin*.

Pour δικαστής, les analyses ont été décevantes : rares sont les candidats qui ont posé la racine **dejk-*, plus rares encore ceux qui ont fait état de la bipartition sémantique, en grec, entre les formes bâties sur le degré *e* (type δαίκνυμι), liées à la monstration, et les formes bâties sur le degré zéro (type δίκη), présentant un sens juridique. Le type même de dérivation a parfois été gravement méconnu : δικαστής n'est pas un dénominatif de δίκη, mais un déverbatif de δικάζω ! Enfin, si quelques candidats ont évoqué avec pertinence la répartition première des suffixes agentifs -τήρ (pour les simples) et -τᾶς (pour les composés), puis l'expansion en ionien-attique des formations en -της, il est dommage que le nom ψαλτρία n'ait pas été pris en compte : de même en effet qu'une forme comme δικαστήριον témoigne de l'ancien δικαστήρ (lequel est conservé dans quelques dialectes en dehors de l'ionien-attique), le féminin ψαλτρία témoigne de l'existence d'un masculin ψαλτήρ (au demeurant enregistré par Hésychius).

Les quelques candidats qui ont relevé l'adjectif ἄθλιος, fém. ἀθλία, n'en ont pas proposé une analyse satisfaisante. Ce dérivé en -ιο- méritait pourtant davantage que la simple traduction par « malheureux » à laquelle il s'est quelquefois trouvé réduit. L'analyse sémantique pouvait en effet être développée en rattachant l'adjectif à sa base de dérivation, ἄθλος (ἄεθλος) « épreuve, lutte » : ἄθλιος désigne le malheureux en tant qu'il est « éprouvé, en lutte », ce qui le différencie d'adjectifs de sens voisin tels que δυστυχής ou ἀτυχής, et le rapproche davantage d'un ταλαίπωρος, « qui endure des souffrances ».

Un dernier adjectif dérivé a été très peu relevé dans les copies : Ἀθηναῖος. Dans la mesure où le libellé demandait d'exclure les noms propres, certains candidats ont peut-être volontairement laissé de côté ce gentilé. Mais en ce cas il fallait signaler expressément l'exclusion comme relevant d'un choix, en posant au moins le problème de l'appartenance des noms de peuples à la catégorie des « noms propres ».

Le traitement du composé κακοδαίμων a fait apparaître des confusions et des approximations. Il s'agit d'un composé non pas endocentrique, mais exocentrique de type « possessif » (*bahuvrīhi*) : « qui a un mauvais démon, malheureux ». Il était ici opportun de mettre en regard l'adjectif usuel εὐ-δαίμων et de donner une petite explication du δαίμων en tant que « puissance qui donne en partage » (cf. δαίωμα).

Enfin ἀνδράποδον, qui désigne le « prisonnier de guerre asservi », a occasionné diverses erreurs. À tout le moins les candidats auraient pu remarquer qu'en premier élément de composé le grec présente normalement ἀνδρο- (Ἀνδρομάχη, ἀνδρόγυνος, ἀνδροφόνος, etc.) et non ἀνδρα-. Cette forme anormale est une création calquée sur le modèle de τετράποδα (du composé possessif τετρά-πους, « qui a quatre pieds, quadrupède ») : le changement de flexion tient au fait que du pluriel ἀνδράποδα a été tiré secondairement le singulier thématique ἀνδράποδον.

Question 2. Syntaxe : étude des emplois du participe dans le passage.

Étant donné la prédilection de la langue grecque pour le mode participe, la question n° 2 ne devait pas déconcerter les candidats. De fait, la moyenne des notes obtenues est 4,1/10 (malgré deux copies blanches), ce qui est supérieur à la moyenne de la première question. Six copies ont été notées entre 1,75/10 et 4/10, cinq entre 5,25/10 et 6,75/10. Deux bonnes copies ont obtenu respectivement 7,5/10 et 8/10.

Traiter de la syntaxe du « participe » impliquait bien sûr de rappeler le sens du mot et d'expliquer, exemples à l'appui, comment cette forme participe effectivement à la fois de la catégorie du nom et de celle du verbe. En s'appuyant sur le texte de Lucien, on pouvait facilement montrer que les participes partagent les caractéristiques flexionnelles du nom ; que, comme les adjectifs, ils s'accordent en genre, nombre et cas avec le (pro)nom auquel ils se rapportent (ainsi ἔχων, καταδόμενος, μεθύων, κραιπαλῶν et διηνηθισμένος avec le relatif ὃς) ; qu'ils peuvent être employés comme épithètes ou épithètes détachées ; qu'ils peuvent être substantivés (τό γε νῦν ῥέον). De même, il fallait signaler que les participes conservent aussi des propriétés du verbe, en particulier en étant porteurs d'informations temporo-aspectuelles et diathétiques, puisque les différents thèmes temporels du verbe grec sont, pour chaque voix, pourvus d'une forme participiale ; il était facile par exemple d'exploiter l'opposition entre le présent actif ἐπιανθοῦντος et le parfait passif διηνηθισμένος, ou

bien celle entre l'aoriste ἀπομαθῶν et le présent ληρῶν. Les candidats ont en général bien expliqué que de leur nature verbale, les participes gardent aussi la capacité de rection (ψαλτρίαν ἔχων ; τοῖς στεφάνοις διηγησμένος) ; quelques-uns ont aussi montré que, comme pour une forme verbale personnelle, le procès exprimé par un participe peut être précisé par un complément circonstanciel, adverbial (μεθῶν ἀεί) ou prépositionnel (πρὸς αὐτήν ἀγαγοῦσα). En revanche, si plusieurs candidats ont rappelé qu'un participe peut être centre d'une proposition circonstancielle construite de façon absolue au génitif (sans exemple dans la page de Lucien), très peu ont relevé l'accusatif absolu δέον. Il fallait aussi ne pas manquer de commenter la complétive au participe (νήφοντα Πολέμωνα εἶδον), usuelle avec les verbes de perception.

Sur cette question de syntaxe, les réponses des candidats n'ont pas toutes été exemptes d'erreurs grossières, les plus flagrantes révélant une grave méconnaissance de la langue : ainsi les nominatifs ἔχων, καταδόμενος, etc. ont pu être compris comme « apposés à Πολέμωνα », le participe ἐπανθοῦντος être tenu pour substantivé (dans ἀντὶ τοῦ τέως ἐπανθοῦντος αὐτῶ ἐρυθήματος), ou encore ἀγαγοῦσα être analysé comme « participe présent du verbe ἀγάγω ». Heureusement plusieurs candidats ont tiré parti de la richesse du texte en formes participiales et ont livré de bonnes analyses.

Pour conclure par quelques conseils à l'adresse des futurs candidats, nous redirons l'importance du travail sur les œuvres au programme : les savoirs savants font souvent moins défaut que la bonne compréhension des textes. Il ne s'agit certes pas de nier l'utilité des outils fondamentaux : les ouvrages essentiels de Chantraine, de Humbert, de Lejeune, de Benveniste² sont bien sûr des requis indispensables pour aborder correctement l'épreuve écrite de grammaire grecque. Mais il est nécessaire de *lier* ses connaissances théoriques à une pratique familière des textes.

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE
COMPOSITION PRINCIPALE
Option B
II. Latin

Rapport établi par M. Laurent GAVOILLE

La moyenne de cette épreuve est de 07,7/20, ce qui est nettement mieux qu'en 2015, même si aucune copie n'a été vraiment excellente. Les notes se répartissent de la manière suivante :

- entre 13,75 et 14,25/20 : 2 copies ;
- entre 11,75 et 12,75/20 : 3 copies ;
- entre 07,25 et 09,25/20 : 4 copies ;
- entre 05,25 et 06,25/20 : 2 copies ;
- entre 01,5 et 03/20 : 3 copies ;
- une copie blanche.

² Pierre Chantraine, *Morphologie historique du grec*, Paris, 1961, et *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, Paris, 1968-1980 (nouvelle édition 2009). Jean Humbert, *Syntaxe grecque*, 1960. Michel Lejeune, *Phonétique historique du mycénien et du grec ancien*, Paris, 1972. Émile Benveniste, *Origines de la formation des noms en indo-européen*, Paris, 1962, et *Vocabulaire des institutions indo-européennes*, Paris, 1969.

Texte de référence : LUCRECE, *De rerum natura*, II, v. 551-576 (de *Non, ut opinor...*, jusqu'à *superantur item*)

Question 1. Phonétique : étude du phonème /ī/ (synchronie, diachronie)

Cette question, nécessitant des connaissances précises, a été la moins réussie des deux. Trois copies blanches ont fait chuter la moyenne à 06,8/20. Les notes sont les suivantes : 03 ; 03,5 ; 04,5 ; 05 ; 05,5 ; 07,5 ; 09,5 ; 10,5 ; 11,5 ; 12,5 ; 13,5 ; 16.

Les copies les plus basses (entre 03 et 05,5), généralement très rapides, sont le fait de candidats qui ne maîtrisent ni les méthodes ni les contenus : le relevé des formes y est souvent fautif et indigent, la synchronie ignorée, la diachronie fantaisiste ou superficielle, le classement absent. Entre 07,5 et 10,5, les copies présentent un certain nombre de réponses justes, mais la maîtrise aussi bien des méthodes que des contenus est partielle, et le relevé insuffisant. Entre 11,5 et 13,5, les copies présentent des déséquilibres : bonnes sur certains aspects, elles peuvent être décevantes sur d'autres (par exemple la synchronie est bien réussie, la diachronie moins). La meilleure copie est celle qui a su faire une bonne présentation synchronique, présenter un corpus complet et des explications diachroniques satisfaisantes. Dans une question de phonétique, on attend de la précision dans la reconstruction indo-européenne, dans la description de l'évolution à l'intérieur même du latin (le latin classique ne présente pas forcément les mêmes formes que le latin archaïque), dans l'indication des longueurs.

Une seule bonne copie, c'est évidemment insuffisant et le jury engage les candidats à se préparer régulièrement au cours de l'année à traiter des questions de ce type. Pour la partie diachronique, il faut avoir pratiqué les manuels (comme le traditionnel *Éléments de phonétique et de morphologie du latin* de Pierre Monteil, Nathan) où bon nombre d'explications sont fournies, mais ces questions doivent aussi être préparées sur des passages du programme restreint : souvent les candidats traitent la question de manière trop théorique, en plaquant quelques souvenirs plus ou moins précis sans prendre suffisamment en compte le corpus. Un tel sujet suppose d'avoir consulté non seulement une phonétique latine (dans la première partie du manuel de Monteil, on trouvera des explications concernant les longues indo-européennes et les longues plus récentes, de date latine, issues de l'allongement de brèves, de la réduction de diphtongues, de contractions vocaliques), mais aussi une morphologie, qui permettra de rendre compte, par exemple, des longues appartenant à des radicaux, à des suffixes nominaux ou verbaux, à des désinences.

L'étude synchronique peut commencer par une rapide description phonétique, qui place la voyelle étudiée dans le triangle vocalique pour définir son point d'articulation ([ī] est articulé à l'avant) et son mode articulatoire (aperture réduite), et rappelle que les voyelles latines sont toujours orales et sonores. D'un point de vue phonologique ensuite, il convient de dégager les traits pertinents du phonème en dégageant des paires minimales, et d'évoquer le rendement ainsi que l'éventuelle neutralisation des oppositions. Le trait /antérieur/ est pertinent puisque le latin connaît une voyelle d'aperture réduite dont le point d'articulation est postérieur : /ū/ (comme l'illustre par exemple la paire minimale *dīco* vs. *dūco*). Le trait /aperture réduite/ l'est aussi, puisqu'il permet d'opposer en latin /ī/ à /ē/ qui est d'aperture moyenne (par exemple dans la paire *audīs* "tu écoutes" vs. *audēs* "tu oses"). En revanche, les traits /oral/ et /sonore/ ne sont pas pertinents d'un point de vue phonologique, puisqu'ils n'entrent dans aucune opposition. Il fallait aussi montrer que la longueur est un trait pertinent en latin, en opposant par exemple *concīdo* "couper" à *concīdo* "tomber" (ou *ciūīs* acc. pl. vs. *ciūīs* nom. sg.). Le rendement de ces oppositions n'est pas très élevé car elles ne se rencontrent pas dans des paradigmes flexionnels : *audīs* ne s'oppose pas à une forme en *-ās* ou en *-ēs* pour le timbre, ni en *-īs* pour la longueur ; de même, l'opposition entre un subjonctif parfait en *-ī-* et un indicatif futur du perfectum en *-ī-* a été perdue à date latine ; enfin, l'accusatif pluriel en *-ī-* est rare. C'est donc surtout dans des radicaux que se verront des oppositions du type *dīco* vs. *dūco* ou *dīco* "dire" vs. *dīco* "vouer, consacrer". La faiblesse de ce rendement est en partie due à des phénomènes phonétiques : loi d'Osthoff qui neutralise, par exemple, l'opposition *-īnt* / *-int* à la 3^e personne du pluriel (subj. pft. / ind.

fut. du perf.), abrégement de toute voyelle longue en latin devant consonne finale autre que -s qui neutralise, pour reprendre la même opposition, *-ī* / *-īt* à la 3^e personne du singulier. Les candidats peu avertis de ces questions de phonologie pourront lire avec profit le chapitre I de *La grammaire du latin* de J. Collart et L. Nadjo, PUF, coll. Que sais-je ?, 1994.

Pour ce genre de question, le plan attendu pour la partie diachronique est chronologique, séparant les phonèmes anciens des récents, apparus à date latine. C'est le plan le plus intéressant et le plus pertinent en phonétique. Certains candidats ont pris soin de distinguer les différentes origines possibles des */ī*, mais sans prendre en compte la chronologie : c'est dommage. D'autres ont eu recours à un plan morphologique (*/ī* dans les radicaux, dans les suffixes, dans les désinences), mais il a beaucoup moins de pertinence pour l'étude d'un phonème, où les catégories morphologiques doivent être subordonnées aux phonétiques. D'autres encore, beaucoup moins rigoureux, ont mêlé les deux plans, étudiant par exemple d'abord des */ī* présents dans des désinences, puis des */ī* issus de diphtongues : une telle démarche est à éviter. Les copies les plus mauvaises se sont souvent passées de tout plan, ce qui est évidemment à proscrire.

La chronologie pouvait être organisée selon celle retenue par P. Monteil dans son manuel. Le jury s'étonne que les candidats ne travaillent pas davantage sur cet ouvrage qui, malgré sa date déjà ancienne, présente d'immenses qualités pour le concours de l'agrégation. Bien sûr, la reconstruction indo-européenne a progressé depuis sa parution, certaines analyses doivent être remises à jour, mais c'est un livre extrêmement formateur en vue de l'épreuve de linguistique, d'autant qu'on n'exige pas des candidats à un concours de recrutement de l'enseignement secondaire d'être nécessairement à la pointe de la recherche. En suivant ce manuel, on pouvait donc classer les */ī* de la manière suivante : d'un côté les */ī* anciens (essentiellement ceux issus de **-īH-*) ; de l'autre les */ī* récents : ceux issus de l'allongement de voyelles brèves (dans les monosyllabes accentués, par allongement compensatoire ; loi de Lachmann) ; ceux issus de diphtongues ; ceux issus de contractions.

Rapportées à notre texte, ces distinctions permettaient de présenter le classement suivant :

1. /ī anciens

- *uītalīa* (v. 575) : tout candidat doit savoir poser la racine "vivre" **g^hieh₃-* (gr. hom. βέομαι, gr. ζῶω), *uīta* (ainsi que *uīuo*) et *uītalīs* étant refaits secondairement sur l'adj. *uīuus*.

- Les génitifs sg. en *-ī* de la déclinaison thématique (*concordiandī* v. 551, *infidī* v. 557, *placidī* v. 559, *materiāī* v. 562, *atrī* v. 580) font également partie des connaissances que les candidats devraient maîtriser : ils s'expliquent par un suffixe d'appartenance posé **-iH-* par Klingenschmitt, **-ih₂-* par Bader (là-dessus, Monteil se réfère surtout à Wackernagel, mais l'explication par **-ih₂-* y figure bien).

- Quant au nom *uīris* (mis pour *uīres*, v. 557), il a souvent été confondu avec le nom de l'homme. Les deux proviennent de la même racine **μih₁-* de "la force, la vigueur", mais comme *uīr* est un dérivé en *-ró-*, la longue s'est trouvée en syllabe prétonique et, dans cette position, a subi un abrégement : *uīr* < **μīro-* < **μīró-* < **μih₁-ró-* "doué de force". En revanche, *uīs* et *uīris*, accentués sur le radical, conservent la longue.

- Certains candidats ont cru que le premier *-i-* de *fīerī* (v. 565) était long comme dans l'indicatif présent *fīō* (**b^huh₁-je/o*), mais ce n'est pas le cas : on trouve certes *fīerī* et *fīerī* chez Plaute, mais toujours *fīerī* dans l'hexamètre (une scansion du vers aurait permis d'éviter la faute).

2. /ī récents

2.1. Issus de l'allongement de voyelles brèves

- *uīrīs*, avec son deuxième *-ī-*, permet de faire transition avec les accusatifs pluriels de thèmes en *-i-* (autres exemples dans le texte : *natantīs* v. 554, *omnis* v. 555), où le *-ī-* procède de l'allongement du **-ī-* devant **-ns* (allongement défini comme "compensatoire" par Monteil ; mais d'autres descriptions existent, qui expliquent l'allongement de la voyelle devant les groupes **-n* + spirante par une nasalisation de cette voyelle, suivie d'une dénasalisation, avec restitution du *-n* dans la graphie). On pouvait mentionner rapidement que cette finale en *-īs* avait été remplacée en latin

classique par la désinence *-ēs* des thèmes consonantiques (issue de **-ens* < **-ns*). Si ce cas d'allongement a été souvent bien reconnu, personne n'a songé à dire que la voyelle brève s'allongeait plus généralement devant un groupe *n* + spirante (*-s* et *-f*) : il aurait fallu mentionner à ce sujet *īnfīdus* et *īnsīdīas*, tous deux au v. 557, et *īnfīnīta* au v. 579 (où la nasale est restituée).

- Le *-ī-* de *prīmordīa* (v. 559) et de *prīncipiōrum* (v. 573), qui s'explique par le traitement de groupe *-sm-*, devait être facilement analysé par les candidats, car la formation des superlatifs est normalement bien connue. Il fallait savoir présenter le suffixe italo-celtique **-ismho-* > ital. **-isemo-* > **-ismo-* puis *-īmo-* par allongement compensatoire.

- Pour le *-ī-* de *dīuersī* (v. 562), il aurait fallu préciser qu'il s'agissait d'un traitement phonétique propre à la composition : le *-s* final du premier membre est conservé si le second membre commence par une sourde (*discedo* par exemple), mais chute s'il commence par une sonore (ce qui est le cas dans **disuersus*), ce qui entraîne un allongement de la voyelle précédente (alors que **-sm-* dans un groupe intérieur évolue en *-rμ-*, comme dans *Minerua*).

2.2. *Issus de contractions*

Un seul exemple dans le texte, le *īī* caractéristique en latin des verbes de la 4^e conjugaison, qu'on trouvait dans le troisième *īī* de *īnfīnīta* (v. 569) et dans *sepelīre* (v. 570). *īnfīnīta* est le participe en **-to* de *īnfīniō*, présent dénomiatif en **-jē/o-* du thème en *-i- fīnis* (conformément à l'usage régulier du latin) : *īnfīnīre* étant un verbe secondaire, son participe passé passif est bâti sur la base (en l'occurrence le thème) *īnfīnī-* (et non sur la racine au degré réduit comme pour les verbes primaires, comme *dīctus*) ; *īnfīnī-* remonte à *īnfīnī-ī(e)-* (dans l'infinitif **īnfīnī-ī(e)-se* par exemple), avec **-ī-ī-* > *-ī-*. Sur *sepelīre* (racine difficile à expliquer) les candidats pouvaient signaler qu'il présente l'originalité d'être bâti sur un thème en consonne (*sep-el-*), conformément à une formation de date indo-européenne.

2.3. *Issus d'anciennes diphtongues par monophthongaison*

2.3.1. **eī* > *ī* en latin classique. Les candidats auraient pu rappeler que la monophthongaison des diphtongues était un phénomène récent : la diphtongue *eī* est attestée en latin archaïque (inscriptions) dans toutes les positions et le passage à *ī* n'a lieu qu'au II^e s. avant J.-C. (en passant par *ē* au cours du III^e s.). Le texte offrait des formes faciles à expliquer, comme les racines **b^heīd^h-* "faire confiance" (dans *īnfīdi* v. 557), **h₁eī-* "aller" (dans *coīre* v. 563), ou comme la désinence d'infinitif en *-ī* (*remorārī* v. 564, *fīerī* v. 565), qu'on explique généralement par une ancienne désinence de datif **-eī*. Plus difficile était *uīs* "tu veux" (dans *quōuīs* v. 567), qui est rattaché à une racine **μeīh₁-* "avoir des visées sur quelque chose, aspirer à" (véd. *véti*, lat. *inuītus*, gr. (f)ἴεμαι < **μi-μih₁-* : même racine que celle de *uīr* et de *uīs*, cf. supra 2.1.).

2.3.2. **oī* > *ī* en syllabe finale ouverte ou fermée (en latin classique, en passant par *eī-* et *ē* attesté). Les candidats auraient pu rappeler que ce traitement se rencontre aussi en syllabe intérieure, à la différence de l'évolution en *ū* qui a lieu en syllabe initiale (*ūnus* par exemple, avec *oi* > *oe*). Le texte offrait des exemples d'ablatifs pluriels de 2^e déclinaison en *-īs* (*naufragīīs magnīs* v. 553) issus de l'instrumental i.-e. **-ōīs* (longueur souvent absente dans les copies) ou du locatif **-oīsū*, des exemples de nominatifs pluriels de 2^e déclinaison en *-ī* (*dīuersī* v. 562, *auctifīcī* v. 571, *puerī* v. 577) issus de i.-e. **-oī*, et des exemples de locatifs de démonstratifs (*hīc* et *illīc* v. 575), dont la formation a été influencée par la formation des thèmes en *-o* et en *-ā* : **hoī-k(e)* comme i.-e. **-oi* > *-ei* > *-ī* ou comme **eh₂-i* > *-ai* (ancienne graphie) ou *-ae*.

Si les *ī* qui viennent d'être expliqués relèvent des connaissances attendues, d'autres, plus difficiles, pouvaient être passés sous silence (*opīnor*, *uītare*, *rīdeo*, *fīnis*). En revanche, les candidats qui avaient un peu de temps auraient pu donner une liste rapide de *ī* ayant subi un abrégement (*uelīnt*, *possīnt*, *fīerī*).

Pour l'introduction et la conclusion, il est tout à fait possible de s'inspirer du manuel de P. Monteil : le devoir peut commencer par présenter l'état des voyelles en indo-européen (cf. *op. cit.* p. 85 et suiv. ; sur les voyelles longues en particulier, les candidats bien informés peuvent apporter des nuances), et

se terminer par des considérations portant sur le bouleversement que le latin y a apporté (*ibid.*, p. 112-113)

Question 2. Morphologie : les composés nominaux du texte.

Cette question a été mieux réussie que la précédente (la moyenne, honorable, est de 08,5/20). Quatre groupes de candidats se dégagent :

- ceux qui, visiblement pas préparés du tout, ont soit fait l'impasse sur la question, soit répondu massivement hors sujet (notés entre 0 et 03) ;
- ceux qui n'avaient qu'une maîtrise très aléatoire de la composition nominale et du latin (notés entre 04,5 et 05,5) ;
- ceux qui, n'ayant que des connaissances théoriques sur la composition nominale, n'ont pas du tout su les appliquer aux formes du texte (notés entre 07 et 09) ;
- ceux qui, inversement, savent analyser et commenter les formes latines, mais sans savoir forcément les ranger dans les bonnes catégories (notés entre 11,5 et 13) ;
- enfin ceux qui, manifestement bien préparés, ont su appliquer aux formes du texte les catégories de la composition nominale (notés entre 16 et 18). Les différences entre ces bonnes copies ont tenu à la présence ou non de considérations historiques (sur le caractère ancien ou récent des formes étudiées), sémantiques (sur les relations existant entre le sens des éléments et celui du composé), morphologiques (sur le premier membre, rarement évoqué, sur la jonction entre les deux membres).

1. PRINCIPAUX DEFAULTS CONSTATES

La difficulté éprouvée par un grand nombre de candidats est d'articuler un savoir théorique à la réalité d'un texte, manifestement peu connu d'un trop grand nombre alors qu'il fait partie du programme restreint. On ne dira jamais assez qu'il est nécessaire de travailler ce programme tout au long de l'année. Les plus mauvaises copies sont celles de candidats qui se souviennent d'une nomenclature, mais ne savent pas ce qu'elle recouvre, ou qui se contentent de donner le sens des composés, sans entrer dans le détail des membres (il ne suffit pas de dire que *naufragium* signifie "bris de navire", il faut définir les membres *nau-* et *frag-*). On a pu voir aussi des erreurs graves (*principium* analysé comme un composé de *caput* et non de *capio*) ou même des inventions de termes latins ("*naus*" au lieu de *nauis*, "*frago*" au lieu de *frango*). Les catégories utilisées étaient parfois mal maîtrisées (la composition a pu ainsi être confondue avec la dérivation ou l'agglutination), ou insuffisantes (on ne peut se contenter d'opposer composés endocentriques et exocentriques).

Chez les candidats mieux préparés, le jury a souvent relevé les erreurs suivantes :

- Une mauvaise compréhension de la catégorie des composés possessifs. Certains en donnent une définition purement sémantique, si bien qu'ils y font entrer tout composé pouvant être glosé par « avoir » ; *infidus*, par exemple, a souvent été présenté comme signifiant "qui n'a comme confiance rien" (formulation ambiguë : cela signifie-t-il "qui n'a confiance en rien" ou "qui n'a aucune confiance" ?), alors que *in-* privatif, loin d'être un équivalent de *nihil*, exprime la privation d'une notion, et que ce composé, étant "non dérivé", ne peut faire partie des bahuvrīhi. Cette confusion vient sans doute de ce qu'en latin un certain nombre de bahuvrīhi présentent un préfixe négatif, comme *imberbis*, *inops*, *exanimis*, *exsanguis* : mais dans ces exemples, les simples **berbis*, **animis* (adj.), **sanguis* (adj.) n'existent pas. Quant à *infīnīta*, on ne saurait non plus y voir un bahuvrīhi, puisque le deuxième membre n'est pas un nom, mais un adjectif verbal en **-to-* bâti sur le thème de *fīnīre* et non sur *fīnis*, comme l'indique le second *-ī-*.
- D'une manière générale, les candidats ont tendance à expliquer les deuxièmes membres comme bâtis sur une base substantive, alors que seuls les bahuvrīhi obéissent à ce schéma. Ainsi beaucoup voient dans *primordium* un composé de *ōrdō* et non du radical verbal *ōrd-* de *ōrdior* ; *indicium* est souvent présenté comme ayant un second élément substantif, sous prétexte que le composé présente

une rection nominale (manifestement les candidats se laissent entraîner par la nature nominale du composé).

- Comme souvent malheureusement, les candidats omettent les longueurs des voyelles, pourtant importantes parfois comme dans *indĭcium* (en face de *dĭco*).

Dans les meilleures copies, le jury regrette que le bahuvrĭhi *subdola* ait été rarement vu, de même que la valeur prédicative du premier membre dans *auctifici*, ou encore la relation entre nom d'action (*principium*) et nom d'agent à valeur adjectivale (*princeps*).

2. ÉLÉMENTS DE CORRIGE

Il fallait définir d'abord la composition par rapport à la dérivation. Certains se sont servis à juste titre de ce qu'on peut trouver par exemple dans *La grammaire du latin* de J. Collart et L. Nadjo (PUF, coll. Que-sais-je ?, 1994), dont le ch. III est consacré à la création lexicale. On pouvait aussi distinguer la composition de l'agglutination (type *respublica*, *agricultura*, pour rester dans le domaine nominal. Sur l'agglutination et ses rapports avec la composition, on renverra aux nombreux travaux de M. Fruyt sur la question, par exemple « Le statut des composés nominaux dans le lexique latin » in C. Moussy (éd.), *La composition et la préverbation en latin*, 2005, Paris, PUPS, collection *Lingua latina* n° 8, p. 29-53 (facilement accessible en bibliothèque), ou « L'agglutination en latin : différences et convergences avec la composition », in J. De La Villa (éd.), *Ianua Classicorum. Temas y formas del Mundo Clásico*, vol. I, 2015, Madrid, p. 671-720).

Il était nécessaire ensuite de présenter les différentes catégories de composés. Le jury attendait que les candidats maîtrisent les catégories traditionnelles, issues des grammairiens indiens : composés par dépendance où les deux membres sont unis par un lien de caractère verbal (type *agricola*) ou nominal (*inimicus*) ; bahuvrĭhi ou composés possessifs, dans lesquels le premier membre est épithète du second, et qui fonctionnent globalement comme des adjectifs (*multicolor*). Mais il aurait été intéressant de replacer ces catégories au sein des principaux types de composés en indo-européen (tels qu'on peut les trouver par exemple dans J. Haudry, *L'indo-européen*, PUF, Que-sais-je ?, 1984) : 1. Composés équivalant à un syntagme nominal (composés copulatifs / composés déterminatifs) ; 2. Composés transposant un syntagme prédicatif (avec déterminant antéposé ou postposé), qui présentent une forme propre à la composition et ont une valeur agentive ; 3. Composés possessifs correspondant à des adjectifs dérivés possessifs (donc exocentriques, c'est-à-dire se rapportant à un nom extérieur). Cette reconstruction indo-européenne méritait d'être comparée à la situation particulière du latin, où certaines oppositions sont inopérantes, comme l'a montré F. Bader, incontournable sur la question (voir *La formation des composés nominaux du latin*, 1962, spécialement les huit pages d'introduction, ou encore « Fondements syntaxiques de la composition nominale », in *La composition et la préverbation en latin*, PUPS, 2005, p. 11-28) : la distinction entre eso- et exocentrique (qui ne sert qu'à mettre en valeur les bahuvrĭhi) n'est pas pertinente pour le latin, celle entre progressifs et régressifs n'est guère utile pour une langue où les composés sont en très grande majorité régressifs, ni celle entre composés par subordination et par coordination puisque le latin ne connaît pratiquement que les premiers. Pour cette langue, les trois catégories les plus importantes sont les composés déterminatifs équivalant à un syntagme nominal, ceux équivalant à un syntagme verbal à déterminant antéposé, et enfin les composés possessifs. Pour F. Bader, le plus simple est de classer ces composés en deux séries formelles : d'un côté les composés "dérivés", dont le second membre diffère du terme libre par sa forme, comme *imberbis* en face de *barba*, et les "non-dérivés" qui ont un second membre identique à une forme libre (*impotens* en face de *potens*) : dans la première série on rangera les composés déterminatifs équivalant à un syntagme verbal (*agricola*) ainsi que les composés possessifs (*praeceps*), dans la seconde les composés déterminatifs équivalant à un syntagme nominal (*inimicus*). Ce classement a l'avantage de prendre en compte la chronologie des faits, la première série étant plus ancienne que la seconde.

On pouvait enfin, pour introduire à ce sujet, rappeler que Lucrèce est connu pour avoir utilisé beaucoup de composés, souvent repris à Ennius, et pour en avoir créé également un grand nombre, afin de donner plus de richesse et de force à sa langue poétique (pour avoir un aperçu de la question,

voir par exemple L. Nadjó « Les composés nominaux chez Lucrèce », dans l'ouvrage déjà cité *La composition et la préverbativité en latin*, PUPS, 2005, p. 89-102).

2.1. Composés “dérivés” (anciens)

À l'époque historique on distingue : d'un côté les noms d'agent à second membre formé sur un élément verbal, munis de suffixes divers (suffixe zéro dans les composés en *-pes*, en *-dex*, en *-fex*, en *-spex*, en *-ceps*, suffixe *-a* dans les composés en *-gena*, *-cola*, *-cida*, *-fuga*, suffixe *-t* dans *sacerdōs*, *mīles*, *indigetēs*, *superstēs*, voyelle thématique *-o-* d'abord directement sur racine ou sur base, comme *benignus*, *simplus*, *probus*, *ignāuus*, puis sur des radicaux verbaux, d'où les composés en *-uolus*, *-loquus*, *-fidus* *-sciūs*) ; et de l'autre les composés à second membre nominal (appelés bahuvrīhi en raison de leur sens possessif) comme *multicolor*. Mais à l'origine, les deux catégories sont adjectives : rien ne distingue *bīmus* (**bi-him-o-*) de *nīdus* (**ni-sd-o-*), et le degré zéro est une caractéristique ancienne des adjectifs : les distinctions entre noms et adjectifs (par exemple *-fex/-ficus-*) sont secondaires.

2.1.1. Composés déterminatifs équivalant à un syntagme verbal (ou “à second membre verbal”, ou encore “composés de dépendance”)

Neuf composés illustraient cette catégorie dans notre texte : *naufragium* (v. 552), *indiciūm* (v. 556), *insīdiae* (v. 557), *primordia* (v. 560 et 567), *conciliūm* (v. 563), *exitiales* (v. 569), *perpetuo* (v. 570), *auctifīcus* (v. 571), *principiorūm* (v. 573), *comites* (v. 580).

Pour l'organisation, on pouvait séparer d'un côté les noms d'agent, de l'autre les noms d'action :

- noms d'agent athématique (*comites*) et adjectif thématique se rapportant à un agent : *auctifīcus* (la différence entre nom et adjectif étant à l'origine difficile à établir) ;
- noms d'action dérivés de noms d'agent : *principiūm*, *indiciūm*, *naufragiūm* ;
- noms d'action sans noms d'agent correspondants : *insīdiae*, *primordia*, *conciliūm*.

Mais il était possible, aussi bien, de les traiter ensemble (puisque les noms d'action dérivent des noms d'agent) dans une perspective plus chronologique. On pouvait également séparer les composés clairs et illustrant une catégorie bien définie, de ceux qui sont plus difficiles à expliquer pour différentes raisons (étymologie incertaine, formation par analogie etc.). Quoi qu'il en soit, il convient toujours d'adapter le plan aux formes du texte. Ici nous avons un hapax (*auctifīcus*) qui présente l'originalité d'avoir un premier membre adjectif : cette distinction pouvait fournir le plan suivant : 1. Composés à premier membre substantif, 2. Composés à premier membre adjectif. Mais d'autres originalités de *auctifīcus* pouvaient être remarquées : morphologiquement, le premier membre est suffixé (ce qui est exceptionnel en composition), syntaxiquement le premier membre est non pas régime à valeur de neutre pluriel (comme dans *blandiloquus*), mais épithète (si bien que le composé se rapporte à un nom extérieur). Pour toutes ces raisons, un plan qui prenne en compte le caractère classique ou exceptionnel des formes aurait été très bon. À l'intérieur du 1, on peut classer chronologiquement, ou en fonction du premier membre (substantif / particule). On le voit, plusieurs plans sont possibles pour une telle question, et le jury est toujours sensible à la peine que se donnent les candidats pour organiser la matière.

Quel que soit le plan retenu, il aurait fallu que *principiūm* et *indiciūm* soient mis en relation avec les noms d'agent correspondants bien connus (*prīnceps* et *index*), dont ils dérivent ; *index* offre un exemple ancien de nom d'agent composé à second membre nom-racine (sans suffixe), dont le *-ī-*, en regard du *-ī-* de *dīcō*, indique qu'il est encore indépendant du verbe (différence de longueur rarement vue par les candidats) ; cette indépendance est confirmée par la distinction sémantique : alors que le verbe prend majoritairement le sens “dire”, le second membre de composé *-dīc-* signifie “montrer” (*indiciūm* signifie “preuve, indice”). En termes benvenistiens, *-dīc-* représente le thème III de la racine **dejk-*, de même que *-ceps* (issu de **-caps* par fermeture de la voyelle en syllabe finale fermée) repose sur **kh₂p-* (racine **keh₂p-*). Le premier membre *prīn-* étant issu de *prīmo-* (avec absorption de

la voyelle après semi-consonne, comme dans **uīndēmīa* issu de **uīnidēmīa*), le composé signifie vraisemblablement “qui prend la première part”, et le dérivé *prīncipiūm* “ce qui prend la première part” (ici au pluriel avec le sens de “principes”).

Par rapport à *prīnceps* et *index, comites* et *exitiales* (adjectif substantivé dérivé de *exitium*), illustraient la catégorie des composés dont le second membre est suffixé, en l’occurrence par **-t-*. Ce suffixe s’ajoute toujours à une voyelle, longue ou brève, et fonctionne comme un élargissement flexionnel postsonantique, destiné à faciliter l’adjonction de désinences, et servant à former des noms d’agents actifs. Dans *com-i-t-*, le **-t-* s’ajoute à une voyelle brève, qui représente le degré zéro de la racine **h₁ej-* “aller”. Le composé, dont le premier membre est constitué de la particule *com-* (seule forme en composition, en face de *cum* préposition), est un nom d’agent actif signifiant “celui qui accompagne”.

De ces composés il fallait distinguer *naufragium* qui était le seul à dériver d’un composé agentif thématifié : *naufragus* “naufragé”, ou “qui cause un naufrage”. Sur cette famille, il fallait signaler que le premier membre présente la forme originelle du thème en diphtongue du nom du bateau (racine **neh₂-u-*), le doublet *naufragium* étant refait secondairement sous l’influence du thème en *-i- nauis*.

Plusieurs composés étaient dépourvus de nom d’agent correspondant : *insidiae, concilium, primordia*. *Insidiae* est un nom d’action à premier membre particule, sur base verbale (radical *sed-* de *sedeo*), dérivé à l’aide du suffixe *-ia* rare (ou inexistant ?) au singulier (cf. *deliciae*). Le sens courant est “piège, embuscade” ; on pouvait remarquer que ce nom peut être interprété comme nom d’action (“embuscade”) ou d’objet (piège), mais aussi comme nom d’agent (cf. Gaffiot qui donne le sens de “soldats embusqués” chez Tacite). Cela se retrouve pour d’autres noms en *-ia* comme *excubiae* nom d’agent chez Ennius, nom d’action chez Cicéron. Cela explique peut-être qu’il n’y ait pas de nom d’agent **inses* correspondant à *insideo* alors que le latin a *praesidium* et *praeses* sur *praesideo, deses* tiré de *desideo, obses* tiré de *obsideo*.

Sur *primordia* (neutre pluriel), on attendait que les candidats le définissent comme un nom d’action en *-ium*, sur *prīm-* (radical de *prīmo-*) et *ōrd-* (radical verbal de *ōrdior* “commencer à tisser” puis “entreprendre” et “commencer” vraisemblablement par rapprochement avec *orior*). On pouvait essayer de donner un sens premier tel que “commencement des choses premières” (mais en réalité ce composé est de formation parallèle à *exōrdium* et récente, puisqu’il apparaît chez Cicéron). Le premier membre *prīm-* a dû être compris comme pouvant être mis sur le même plan qu’une particule. Puisque la notion de commencement est déjà portée par *ōrd-*, on donnera à *prīm-* une valeur intensifiante (voir la décomposition artificielle de Lucrèce en IV, 28 : *Ordia prīma* “les tout premiers commencements”)

Concilium est difficile : il s’agit d’un nom d’action composé de formation secondaire, vraisemblablement analogique des verbes composés ; d’autre part, l’étymologie en est incertaine : faut-il le rapprocher de *concalare*, ou de *colo* (comme *domicilium*) avec le sens de “venir ensemble” ? Quoi qu’il en soit, *concilium* semble indépendant, de par son sens, d’un verbe latin. Pour toutes ces raisons, le jury n’attendait rien de précis, de la part des candidats, sur ce mot. Il en était de même pour *perpetuus* : d’habitude les composés suffixés en *-uus* sont des déverbatifs (*exiguus, praecepius*) ; *perpetuus* peut être interprété comme déverbatif de *perpetuo*, mais il n’est pas impossible qu’il soit refait sur *perpes* “ininterrompu” (comme *propitius* sur **propes*), composé à second membre nom-racine, bâti sur la racine **peth₂-* “voler” (cf. gr. πῆτομαι) d’où en latin “s’élancer” (*petō*).

Si les candidats pouvaient passer rapidement sur *concilium* et *perpetuus*, ils devaient en revanche s’étendre sur l’hapax *auctifcus*, pour au moins en montrer les difficultés. L’originalité de sa forme est frappante : son premier membre n’est pas un nom-régime, mais un adjectif-prédicat. On pouvait distinguer plusieurs aspects :

- aspects syntaxiques : dans un composé, le premier membre nominal peut fonctionner comme régime du second, avec toutes les valeurs possibles du régime, à l’image des noms d’agent composés en général – complément de verbe transitif dans *arquitenens*, ou passif dans *anguigena* “né d’un serpent” (Ovide), instrumental dans *remiuagus* (Varron), etc. Le premier membre adjectif fonctionne généralement comme un neutre substantivé régime : *blandiloquus* “qui dit des choses

caressantes”. Mais les composés en *-ficus* ont l’originalité de pouvoir présenter un premier membre à valeur prédicative : *auctificus* “qui rend développé”, comme *mollificus* “qui rend mou”, *castificus* “qui rend pur” (Sénèque). Cette originalité ne peut avoir qu’une origine déverbative : *aliquem* ou *aliquid auctum facere* donne *auctificus*, de même que *gratum facere* donne naissance à *aliquem gratificare*. *Auctificus* transpose la syntaxe du groupe verbal, mais garde une forme nominale.

- aspects morphologiques : le premier membre *aucti-* est suffixé (en *-tō*), ce qui est extrêmement rare puisqu’au premier membre de composé, tout suffixe de simple est normalement exclu, cf. l’opposition entre *homō(n)-* et *homi-* (*cīda*). En latin, on a *horri-ficus* et non **horridi-ficus*, et non pas **aucti-ficare* mais *augi-ficare* (Ennius, “augmenter”). Le second membre *-fex/-ficus* présente une finale adjective en *-ficus* qui pouvait être l’occasion de rappeler que fondamentalement les noms d’agent (composés ou non), anciennement bâtis sur le degré zéro de la racine (*-fāc-* / *-fēc-* repose **d^hh₁-*), sont des adjectifs verbaux, qui peuvent évidemment être substantivés (*artifex*, par exemple, a les deux emplois en latin). Ce n’est que secondairement que des oppositions entre substantif en *-fex* et adjectif thématique en *-ficus* se sont développées, quand la valeur adjective du composé a eu besoin d’être réaffirmée dans la forme même, par l’usage d’un suffixe particulier.

2.1.2. Composés possessifs

À la différence de la catégorie précédente, il s’agit de composés adjectifs, dont le second membre est de nature nominale. L’exemple illustrant cette catégorie était *subdolus*, *-a*, *-um*, “fourbe, traître”. Il fallait savoir dire que subsiste au second membre le substantif *dolus* “ruse, tromperie” – même si, entrant en composition, celui-ci prend une valeur adjective, ce qui range le composé dans la catégorie des “dérivés” –, et que le premier membre est constitué de la particule *sub-* : l’ensemble signifie “qui a des ruses par-dessous”, (c’est-à-dire “qui a des ruses sournoises, subreptices, traîtresses”).

2.2. Composés non “dérivés” (récents)

Il fallait traiter ici de *dīversus*, *infidus* et, *infinītus*, dont le correspondant simple existe (*uersus*, *fidus* et *finītus*) sans qu’il y ait changement de catégorie.

Parmi eux, deux présentent au premier membre le *in-* privatif, mais il y a une différence pour leur second membre : *fidus* adj. existe, alors que *finītus* est rare et tardif. Si *infidus* est formé sur le simple (comme *indignus* sur *dignus*), selon un procédé ancien, *infinītus* est plus récent, car déverbatif : le deuxième *i* montre qu’il ne faut pas partir du substantif *finīs* directement, mais de *finītus*, participe en **-to* du verbe *finire* (attention à ces considérations de longueur, qui auraient pu éviter aux candidats de considérer *infidus* et *infinītus* comme des composés de *fides* et *finīs*). *Dīversus* est lui aussi étroitement lié au verbe composé *dīuerto*, (*uersus* remonte à **uert-to-*) ; le premier membre *dis-* (avec **dis-* > *dī-* devant consonne) exprime non pas la privation, comme *in-*, mais le contraire (le sens du composé est “tourné en sens contraire”, d’où “opposé”). Les deux particules *in-* et *dis-* présentent l’originalité de ne pas exister à l’état libre en latin (**ne* existe à l’état libre en indo-européen, mais en latin le lien étymologique avec *ne-* n’est plus senti).

Manifestus (*manufestus*) a pour sens premier “pris sur le fait”. Les candidats pouvaient passer rapidement, car si le premier membre est apparenté à *manus*, le second est obscur (vraisemblablement le même que dans *infestus*) : on a proposé d’y voir un juxtaposé *manu festus* (participe de *fendo*), mais le second membre a pu aussi être rattaché à différentes racines : on n’attendait rien de précis là-dessus de la part des candidats.

Pour conclure cette question, on pouvait évoquer plusieurs idées sur la composition en latin. L’une d’entre elles est l’archaïsme du latin (voir F. Bader, *La formation des composés nominaux du latin*, 1962) : alors qu’en indo-iranien et en grec la composition est un procédé vivant et riche, elle est pauvre et improductive en latin, sans doute parce qu’elle a été concurrencée par les syntagmes verbaux ; mais la conséquence en est que le latin nous offre un état ancien de la composition,

conservateur et archaïque (tout mode d'expression adjectival est ancien). Cette remarque pouvait être mise en relation avec la langue poétique de Lucrèce, qui présente justement un nombre important de composés à premier membre adjectif ou substantif.

**GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE
COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE**

Option A

I. GREC

Rapport établi par M. Frédéric TRAJBER

Texte de référence : Euripide, *Alceste*, v. 1097-1114.

Sur les sept copies de l'option A, six ont été notées entre 00,5/20 et 05,5/20, et la septième a obtenu 07,75/20. La moyenne des notes pour la composition complémentaire de linguistique grecque est 03,86/20. Ces mauvais résultats reflètent le fait que certains candidats, ayant de la langue grecque une connaissance très approximative, ne font qu'esquisser de vagues généralités sur les questions posées, sans comprendre le texte de référence.

Question 1. Morphologie : étude des formes d'impératif du passage.

Pour cette question de morphologie verbale, cinq copies, extrêmement lacunaires, n'ont pu recevoir que des notes inférieures ou égales à 2,25/10 ; une copie a obtenu 3,5/10, une autre 4,5/10.

Des candidats de l'option A, on pouvait attendre qu'ils sachent situer l'impératif dans le paysage de la morphologie verbale du grec, identifier tel thème aspectuel, telle marque désinentielle, recourir à une approche diachronique pour éclairer la description synchronique... Aussi, en introduction, une définition lapidaire de l'impératif comme « mode par excellence de l'ordre » ne convenait-elle pas : il fallait exposer ses principales caractéristiques *morphologiques*, en lui opposant les autres modes personnels du grec, en notant l'absence de morphème modal, en le signalant comme défectif. Bien que le texte n'en offrit pas d'exemples, on pouvait aussi utilement rappeler l'existence de formes bâties sur thèmes de parfaits (τεθνάτω, εἰρήσθω, ἔσταθι...) et de formes de duel.

La page d'Euripide comportait sept formes impératives, toutes bâties sur des thèmes thématiques : cinq sur thèmes de présent (δέχου, ἄθρει, νικά, κομίζετ[ε] et εἴσαγ[ε]) et deux sur thèmes d'aoriste (πιθοῦ et ἀπελθέτω). Il était commode, pour présenter la désinence zéro des formes de 2^e p. du singulier actif, de commencer par εἴσαγε, qui fait clairement apparaître le thème nu terminé par la voyelle thématique -ε ; les formes ἄθρει et νικά pouvaient ensuite être aisément expliquées par les contractions consécutives à l'amuissement du yod. La 3^e p. du singulier ἀπελθέτω permettait de commenter la désinence -τω, propre au mode impératif, qui n'est pas originellement une désinence verbale mais l'ablatif *tōd du pronom démonstratif i.-e. (que l'on retrouve en dans la formation des impératifs futurs latins, mais employé à la 2^e p.). Avec κομίζετε, 2^e p. du pluriel actif, Admète s'adresse non plus à Héraclès mais à ses serviteurs : à la désinence -τε de l'impératif grec répondent le latin -te et le sanskrit -ta ; mais en grec la forme d'impératif est identique à celle de l'indicatif (alors qu'avec -tis et -tha, le latin et le sanskrit différencient bien l'indicatif). Enfin, les formes moyennes de 2^e p. du singulier, δέχου et πιθοῦ, présentent la désinence secondaire -σο ; πιθοῦ offrait en outre aux candidats l'occasion d'exposer le principe de l'alternance de degré radical pour ce type de formation (ao. πιθ- vs prés. πιθ- < *b^h(e)id^h-), ainsi que les caractéristiques accentuelles des aoristes thématiques.

Question 2. Étude des procédés syntaxiques et lexicaux employés pour exprimer la volition (ordre, souhait, défense, regret).

Pour les réponses à cette question, les notes ont été les suivantes : de 0/10 (copie blanche) à 2,5/10 : 4 copies ; de 3/10 à 3,25/10 : 3 copies. Le libellé précisait qu'il ne fallait pas se limiter à une définition étroite de l'expression de la volonté, mais envisager la volition de façon large, englobant ordre et défense, souhait et regret. D'autre part, il invitait aussi à conjuguer considérations syntaxiques et considérations lexicales. Mais seuls trois candidats ont essayé de prendre en compte les différents aspects de la question ; les autres ont, au mieux, exposé quelques généralités sur l'impératif et le subjonctif — alors que ce dernier mode est absent du texte.

Les candidats avaient plusieurs possibilités pour organiser leur réponse, mais il était assez naturel de commencer par traiter les formes déjà relevées dans la question n° 1. Les impératifs du passage appelaient en effet quelques remarques sur l'aspect verbal : les aoristes ἀπελθέτω (« qu'elle s'en aille ! », v. 1104) et πιθοῦ (« laisse-toi convaincre [sur ce point] ! », v. 1101 et 1109) s'entendaient assez bien comme des ordres ponctuels. Inversement, parmi les formes bâties sur thème de présent, on pouvait relever ἄθρει (« réfléchis ! », v. 1105) et νικά (« gagne [donc] ta cause ! », v. 1108) pour illustrer l'aspect indéterminé de l'action. Les ordres exprimés par δέχου (« accueille [cette femme] ! », v. 1097), κομίζετε (« accompagnez[-la] ! », v. 1110) et εἴσαγε (« fais[-la] entrer ! », v. 1112) se comprenaient davantage comme portant sur des actions dont on n'envisage pas un terme précis (aspect « duratif ») : l'accueil de la femme sous le toit d'Admète est présenté comme une action non ponctuelle. D'autre part, on devait remarquer la particule enclitique νυν, « alors, eh bien donc », dont le caractère expressif contribue souvent à renforcer la modalité injonctive : δέχου νυν (« accueille donc [cette femme] ! »), νικά (« gagne donc ta cause ! »). S'agissant du lexique, si l'extrait était exempt de verbe de volonté à proprement parler, on pouvait tout de même noter le tour τήνδ' ἔχω προθυμίαν (« j'ai cette aspiration », v. 1107).

D'autres expressions de la volition étaient encore identifiables. Aucune copie n'a mentionné la forme θήσομαι (« je [la] remettrai », v. 1113), par laquelle le locuteur, avec l'emploi conjoint de l'indicatif futur et de la 1^{re} p. du singulier, affirme son intention. De façon comparable, on devait relever les optatifs dits d'*affirmation atténuée* οὐκ ἂν μεθείην (« je ne saurais confier », v. 1111) et οὐκ ἂν θίγοιμι (« je ne saurais [la] toucher », v. 1114) : ils permettent d'adoucir, pour reprendre la formulation de J. Humbert, « ce qu'il peut y avoir [...] de trop tranchant dans une affirmation de la volonté » (*Syntaxe grecque*, p. 121).

La défense n'était représentée dans la page d'Euripide que par la négation prohibitive μή « non ! » (v. 1098). Enfin, les candidats devaient reconnaître l'emploi de εἶθε avec l'indicatif aoriste, expression du regret portant sur le passé : εἶθε ἔξ ἀγῶνος τήνδε μὴ ἴλαβες ποτε (« tu aurais dû ne jamais la ramener des jeux », v. 1102). Ce regret formulé par Admète est de surcroît appuyé par l'interjection φεῦ, employée hors mètre.

Pour conclure, le défaut principal des copies a tenu aux relevés très lacunaires — signe que le texte proposé n'a pas été compris. Dans les quelques copies qui ont traité de formes verbales autres que celles à l'impératif, différentes erreurs ont été commises : on a pris tel indicatif pour un subjonctif, confondu optatif de souhait et optatif de possibilité, ou encore ignoré l'emploi nécessaire de εἶθε dans l'expression du regret. Les candidats des prochaines sessions doivent donc se familiariser avec la langue grecque en général et avec les textes au programme en particulier : la page proposée à l'épreuve écrite n'est pas un appendice secondaire où puiser éventuellement quelques illustrations, mais le support même à partir duquel le candidat doit construire sa réponse.

**GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE
COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE**

Option A

II. Latin

Rapport établi par M. Laurent GAVOILLE

La moyenne de cette épreuve est de 05,86/20, ce qui est assez bas, malgré une certaine indulgence du jury. Les notes se répartissent de la manière suivante :

- entre 09,75 et 10,25/20 : 2 copies ;
- 07,5 : 1 copie ;
- entre 03,5 et 05,75/20 : 3 copies ;
- 00,5/20 : 1 copie.

Texte de référence : QUINTILIEN, *Institution oratoire*, X, 1, 36-38

Le niveau nettement insuffisant des copies nous incite, plutôt que de fournir un corrigé en bonne et due forme, à redire quelles sont les exigences du jury pour cette épreuve, à laquelle trop de candidats arrivent sans s'être convenablement préparés. Il est par exemple choquant d'en voir certains se contenter de relever quelques formes ou d'indiquer à quelle déclinaison appartiennent quelques dérivés du texte.

La première exigence est d'avoir lu et traduit le programme restreint pendant l'année, afin de ne pas faire de contresens ou de confusion le jour de l'épreuve. Si le texte n'est pas compris, particulièrement pour une question de syntaxe, personne ne peut s'attendre à obtenir un bon résultat. Si le texte n'a pas été préparé, le candidat risque de mal reconnaître les formes, ce qui est rédhibitoire pour une question de morphologie (par exemple, *litium* n'est pas comme *iudicium* un dérivé en *-ium*, mais le génitif pluriel de *lis*, *litis*). Cette lecture doit se faire avec dictionnaire et grammaire : trop de candidats donnent l'impression de ne pas maîtriser la grammaire scolaire et d'être donc dans l'incapacité de présenter la moindre synchronie.

La deuxième exigence est d'avoir pratiqué les manuels habituels. Les questions posées à cette épreuve sont sans surprise, bien classiques, ce qui est normal pour une épreuve rapide (1h15 environ pour le latin). Aussi suffit-il d'avoir ouvert régulièrement les *Éléments de phonétique et de morphologie du latin* de P. Monteil (Nathan, 1986) et la *Syntaxe latine* de A. Ernout et F. Thomas (Paris, Klincksieck), qu'il est également conseillé d'utiliser pour la version latine ; pour ceux que la taille de ces ouvrages rebuterait, nous pouvons indiquer aussi, dans la collection Que-sais-je ?, la *Grammaire du latin* de J. Collart et L. Nadjo (Paris, PUF, 1994). Ces lectures permettront aux candidats de ne pas se contenter d'un relevé de formes dépourvu de toute explication, mais de donner une dimension diachronique à leurs réponses. Trop souvent, le jury a déploré cette année l'absence de connaissances dans ce domaine.

Enfin, la troisième exigence est de rédiger un devoir construit, avec une introduction rapide, un plan (qui prend souvent la forme d'une partie synchronique suivie d'une autre d'ordre diachronique), et une brève conclusion. Beaucoup de candidats se sont contentés de jeter des bribes sur le papier, sans aucun classement, et le jury souhaite vraiment ne pas revoir cela.

Question 1. Morphologie : la dérivation nominale

La moyenne pour cette question est de 06,29. Les notes sont les suivantes :

- trois copies se détachent, notées entre 10,5 et 11,5/20 ;
- une est moyenne : 08/20 ;
- une très faible : 02/20
- deux copies blanches.

En introduction, la définition de “dérivation” s’imposait. Il suffisait de rappeler qu’en latin la dérivation est limitée à la suffixation définie comme l’ajout d’un élément lexical dépendant postposé, à une base qui est en rapport avec un lexème libre ; on ne peut y inclure la préfixation (comme l’ont fait beaucoup de candidats, influencés par Martinet), car le latin utilise comme préfixes, à côté des éléments antéposés inséparables (*re-*, *dis-*), des éléments séparables (*ad-*, *de-*). La dérivation pouvait être distinguée de la composition : un composé est formé de deux éléments reconnaissables, associés à des lexèmes libres, et le terme résultant de la composition est pourvu d’une catégorie grammaticale propre, qui peut être différente de celle du deuxième terme (certains candidats ont expliqué la formation du composé *iudicium*, ce qui était hors sujet ; seule la finale *-ium* devait être expliquée).

Cette question pouvait facilement être traitée avec les pages consacrées aux thèmes verbaux dans le manuel de P. Monteil. Ces chapitres sont intitulés « Formation des thèmes », et on en trouve un pour chaque type de flexion (flexion en *-a*, flexion thématique, etc.). Si les candidats avaient lu ces pages, ils auraient rapidement su identifier les suffixes courants que sont : *-iu-(m)* dans *iudicium* et *silentium*, *-lu-* dans *periculum*, *-nu-(s)* dans *Romanus*, *-iō* et *-tiō* dans *condiciō* et *disputātiō*, *-tū-/tū-* dans *uersus*, *-tū-t* dans *uirtūs* (gén. *uirtūtis*), *-tā-t* dans *utilitās* et *aetās*, *-ūs / -ēr-* dans *opūs* (gén. *opēris*), *-tōr* dans *praeceptōr*, *auctōr* et *orātōr* (*-tōris* au génitif). L’indication des longueurs, le plus souvent absente, fautive ou très partielle dans les copies, était nécessaire. Dans un premier temps, synchronique, les candidats pouvaient présenter ces suffixes comme nous venons de le faire, sous la forme qu’ils ont en latin classique. Il convenait toutefois de les classer ; le classement le plus simple consiste à ranger ces dérivés selon le thème qu’ils forment : thèmes thématiques en *-ō* (*iudicium*, *silentium*, *Romanus*), thèmes en consonnes (consonne visible au nominatif dans les noms comme *opus* et *auctōr*, mais seulement au génitif pour d’autres comme *disputātiōn-is*, *aetāt-is*) ; il était possible aussi de les classer selon le sens global du dérivé : le jury attendait que les candidats sachent présenter les dérivés en *-tōr* comme des noms d’agent (à ne pas confondre, comme l’ont fait certains, avec les dérivés en *-ōr*), ceux en *-tiō* et *-tūs*, *tūt-* comme des noms d’action, ceux en *-tās* comme des noms abstraits, ceux en *-ium* comme des substantifs inanimés désignant (entre autres possibilités) des actions (*iudicium*). De telles considérations auraient déjà bien contenté le jury.

Pour la dimension diachronique de la question, le jury n’exigeait pas plus que les explications traditionnelles qu’on trouve dans le manuel de P. Monteil. Ainsi, il fallait savoir présenter rapidement les différentes origines de ces suffixes : suffixes d’action **-t-(e/o)u-* et **-ti-* (degré réduit de **-t-(e/o)ṭ-* qui a souvent subi une syncope, comme dans **ar-ti-s* > *ars* et dans *līs* présent dans le texte, qui repose sur **stlī-ti-s* selon P. Monteil, *op. cit.* p. 191). Alors que le grec s’est suffi de **-ti-* (πίστις), le latin l’a souvent augmenté d’un second suffixe *-ōn* dont la nasale dentale tombe en finale absolue (*-ōn* se trouve par ailleurs à l’état simple, par exemple dans *Cicerō*). Au sujet de ces deux suffixes de noms d’action, on pouvait rappeler la fameuse distinction benvenistienne (reprise par Monteil) entre noms en *-tus* subjectifs (*uersus* < **uert-t(e/o)u-*) et noms en **-tiō* objectifs. À ces noms d’action à thème consonantique on pouvait associer les noms dérivés à l’aide du suffixe **-es-/os-* formateur de neutres à vocalisme *e* type γένος ou *genus* “fait de naître”, à l’origine en rapport avec un verbe (en latin, ces noms en **-e/os-* sont plus isolés, parfois sans rapport avec un verbe : c’est justement le cas de *opus* < **op-os*, construit comme *ops* directement sur le thème *op-* de l’action productive). Le suffixe *-tor-* (consonantique lui aussi) de nom d’agent mérite également une présentation précise, en raison de son importance en latin. Là encore, les distinctions benvenistiennes, présentes dans le manuel de P. Monteil, même datées, méritent d’être reprises : d’un côté le type **dh₃-tér* à vocalisme radical zéro, ton suffixal, désignant « l’agent, voué par destination, aptitude ou nécessité à une certaine activité », et le type **déh₃-tor* à vocalisme radical **e*, ton radical, se référant à « l’auteur, désigné à partir de l’acte qu’il a accompli » (Benveniste). On pouvait traiter ensemble *uirtūs*, *utilitās* et *aetās*, noms abstraits dont la formation est semblable : *-tās* est issu de **-teh₂-t-s* ; le plus souvent, **-tā-* (< **-teh₂-* qui servait en i.-e. à tirer des substantifs abstraits à partir d’adjectifs) n’est conservé que sous la forme élargie **-tā-t-* qui sert à former des substantifs féminins, dérivés d’adjectifs et exprimant

la qualité (*utilitās* dérive de l'adjectif *utilis*). Le suffixe alternant *-tū/-tū-* est élargi de la même façon ailleurs qu'au nominatif : *uir-tū-s*, mais *uir-tū-t-is* (exprime l'activité et la qualité du *uir*). Il aurait été bon de traiter ensemble les suffixes thématiques : **-jō-*, qui procède de la thématisation de **-ej-/i-*, qui produit des adjectifs (*patrius*) et des substantifs le plus souvent inanimés : noms de métiers (*artificium*), noms d'actions (*iudicium*) ; quant à **-tlō-* > *-culum* (en passant par **-k°lō-* et *-kōlō-*), il fait partie des suffixes « instrumentaux », ajoutés à une racine ou à un thème verbal (comme **-trō-* > *-trum*, **-d°rō-* > *-brum*, **-d°lō-* > *-bulum*), qui ont été qualifiés de « médiatifs » parce qu'ils désignent ce grâce à quoi tel processus s'opère.

La brièveté de ce rapport devrait rassurer les candidats : on ne leur demande pas de remplir des pages entières, mais de donner des réponses claires et précises. C'est à la portée de quiconque s'est bien préparé.

Question 2. Syntaxe : les emplois du subjonctif.

Cette question a été encore moins bien réussie que la précédente. La moyenne est de 05,43/20. Quatre copies moyennes ont été notées entre 07 et 09/20 ; une copie a obtenu 05/20, une autre 01/20. Une copie blanche.

La mauvaise connaissance du texte au programme a souvent conduit les candidats à mal définir la valeur des subjonctifs (par exemple, *ut... adiungamus* n'est pas une proposition consécutive, *qui sint legendi* n'est pas une relative mais une interrogative indirecte, *exsequar* ne peut pas être un « irréal », *cum... exsequar* ne peut pas être une proposition en « *cum* historique », etc.) et à faire des contresens (*uersemur* ne dépend pas de *ut* mais de *cum*, *ut... adiungamus* ne complète pas *credo* mais *exacturos*, etc.). Quant au subjonctif d'affirmation atténuée *fuert*, il n'a jamais été vu.

Cette méconnaissance du latin et des œuvres au programme oriente, comme pour la question précédente, la forme de ce rapport : non pas un véritable corrigé, mais des pistes susceptibles de faire comprendre dans quelle direction il convient de travailler pour se préparer à cette épreuve.

Un tel sujet, portant sur la syntaxe d'un mode, mérite d'être introduit par des considérations sur sa place dans le système modal de la langue. En latin, le subjonctif prend sens dans son opposition avec l'indicatif : ce dernier « énonce un fait comme actualisé dans le présent, dans le passé, ou comme devant l'être dans l'avenir » (A. Ernout & F. Thomas, *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck), et le subjonctif, mode du « non-actualisé », c'est-à-dire à la fois le non-réel (volonté, souhait, possible, éventuel, irréal) et le réel (en proposition subordonnée) soumis à l'énonciation (style indirect, *cum historicum*, *cum* causal, adversatives, consécutives, *ut* consécutif, interrogation indirecte). Nous nous référons volontairement à la *Syntaxe latine* d'Ernout et Thomas, traditionnelle et connue de tous, pour rassurer les candidats : ce qu'on y trouve suffit amplement pour faire des travaux de qualité à l'agrégation de grammaire. Encore faut-il l'avoir lue et savoir bien l'utiliser. Le jury accepte d'ailleurs toute autre interprétation du subjonctif : les candidats peuvent aussi bien travailler avec la *Syntaxe latine* de Touratier (Louvain-La-Neuve, Peeters, 1994) dont on retrouve des éléments dans sa simple *Grammaire latine* (Armand Colin, 2008). Ils peuvent aussi utiliser les analyses de S. Mellet, M.-D. Joffre et G. Serbat dans leur *Grammaire fondamentale du latin. Le signifié du verbe* (Peeters, 1994), qui ont davantage recours aux catégories pragmatiques de l'énonciation : l'indicatif est le mode de l'assertion pleine, où le sujet s'efface devant une réalité qui s'impose (l'énoncé est vrai ou faux), alors que le subjonctif exprime d'abord une « visée » énonciative : le contenu de l'énoncé dépend en priorité d'un discours, et la relation avec la réalité devient secondaire. On expliquera de cette manière le subjonctif dans les subordonnées de conséquence (où c'est la logique discursive qui prime), mais aussi tous les énoncés où le contenu est présenté, au choix, comme possible, souhaitable, supposé etc. Un tel arrière-plan notionnel est indispensable pour bien commenter les emplois du subjonctif dans un texte. Les candidats pouvaient aussi rappeler brièvement en introduction que le subjonctif latin utilisait certes un ancien morphème de subjonctif, mais aussi majoritairement d'anciens

morphèmes d'optatif, si bien que ce mode couvre non seulement la valeur originelle du subjonctif (valeur prospective), mais aussi celles, purement modales, traditionnellement attachées à l'optatif : souhait, hypothèse, regret, etc.

Ainsi s'expliquent les valeurs traditionnellement attachées au subjonctif, là où on les voit le mieux, c'est-à-dire en proposition indépendante (dans celles-ci, le mode est employé pour lui-même, non pour des raisons liées à la syntaxe d'une phrase complexe) : ordre et défense (*faciat, ne feceris*), concession (*sit fur*), souhait (avec *utinam* le plus souvent), délibération (*quid faciam ? quid facerem*), protestation (*ego, tibi irascar !*) et, pour revenir au texte, affirmation atténuée : *persequi singulos infiniti fuerit operis*. Les candidats auraient pu, à son sujet, mentionner rapidement le temps parfait (qui est le plus courant pour l'affirmation atténuée), qu'on interprète parfois comme étant « de moindre actualisation » (H. Vairel) : il confère à l'éventualité envisagée un moindre degré d'existence, de présence, que ne le ferait le subjonctif présent. Nous renvoyons là-dessus à ce qu'on peut trouver dans la *Grammaire fondamentale du latin* (op. cit.).

Les emplois subordonnés (hypotaxe) étaient les plus nombreux dans le passage. On présente souvent l'hypotaxe comme née de la parataxe. Le latin étant dépourvu de ponctuation graphique, rien ne nous dit si deux propositions côte à côte ne sont pas tout simplement juxtaposées, et non encore subordonnées l'une à l'autre dans une syntaxe complexe. La construction dite « complétive » *exacturos... ut adiungamus* « ils me demanderont d'indiquer » pouvait servir à illustrer ce débat. Il faut peut-être partir, avec un *ut* exclamatif, d'une formule qui pourrait être : **exacturos ut adiungas* « ils demanderont : que tu indiques ! », avec ensuite changement de personne lors du passage à l'hypotaxe. Dans l'hypotaxe, les liens sont plus étroits entre le verbe modal (de demande) et le subjonctif (de souhait), à tel point que le subjonctif semble redondant par rapport au sémantisme lexical du verbe. À partir de là, par dégradation de sa valeur propre, le subjonctif peut devenir, dans l'hypotaxe, un simple mode de relation syntaxique (par exemple dans l'interrogation indirecte dans le discours indirect).

On pouvait donc distinguer

1. Les emplois subordonnés apparentés aux emplois libres. Dans le texte, nous avons :

- une complétive après un verbe de demande (*exacturos... ut adiungamus*) ;
- une concessive, ou du moins une proposition en *cum* qui peut être interprétée comme telle (à moins qu'il s'agisse d'un cas d'attraction, voir plus bas).

2. Les emplois où le subjonctif s'oppose à l'indicatif :

- les causales : *cum... iudicemus* et *cum... loquatur et... egerit*. Par rapport à *quoniam* + indicatif, qui se rapporterait à un événement identifiable, le subjonctif implique que la proposition explicative ne fait pas forcément l'objet d'un accord unanime. Il peut s'agir d'une cause alléguée, que le locuteur ne prend pas à sa charge, ou, comme ici, d'une cause que le locuteur avance pour son propre compte.
- Les consécutives, où (*ita*)... *ut* s'oppose à l'expression de la comparaison (*ita... ut* + indicatif). Dans la comparaison, il y a identification entre deux propriétés, alors que dans la conséquence, la première propriété permet d'envisager la seconde (voir *Grammaire fondamentale du latin*, op. cit. p. 199).
- Les hypothétiques : *si exequar*. L'interprétation du mode peut être discutée : s'agit-il d'un subjonctif (potentiel) ou d'un indicatif (comme semble l'entendre J. Cousin dans l'édition de la CUF) ? Cet indicatif répondrait à *quis erit modus ?* De telles incertitudes sont fréquentes en latin et laissent la place à l'interprétation du texte.
- Les candidats pouvaient ajouter que cette opposition entre subjonctif et indicatif se retrouve aussi dans les temporelles et les relatives (dont le texte n'offrait pas d'exemple).

3. Les emplois syntaxiques

- L'interrogative indirecte *qui sint legendi*. Pour ce genre de proposition, l'interprétation purement syntaxique semble s'imposer d'autant mieux que la subordonnée ne dépend pas d'un verbe de demande, mais d'un verbe assertif signifiant "dire, indiquer". Toutefois, la langue archaïque utilise parfois l'indicatif, ce qui laisse supposer une motivation du subjonctif. A. Ernout et F. Thomas évoquent une extension à partir des tournures où le subjonctif s'explique par un style indirect, par

l'expression d'une délibération ou d'un potentiel. Dans la *Grammaire fondamentale du latin*, on trouve une explication à la fois plus pragmatique et plus sémantique (p. 195) : « d'une part, c'est ici le co-énonciateur qui se trouve dans la situation de viser la proposition *p* sans pouvoir la valider[...]; d'autre part, malgré le sémantisme du verbe principal, la proposition subordonnée laisse toujours indéterminé le contenu du savoir ».

- Le texte permettait d'aborder la question de « l'attraction modale », procédé purement syntaxique qui veut qu'une subordonnée en dépendance d'une autre subordonnée déjà au subjonctif (ou d'une infinitive) soit au subjonctif et non à l'indicatif. Ainsi, la proposition *cum in rebus uerse mur* est enclavée dans la proposition *ut... non sciamus* : on peut y voir une temporelle qui devrait être à l'indicatif et qui est passée mécaniquement au subjonctif. L'ampleur du procédé de l'attraction modale, qui touche à la systématisation, permet de qualifier de purement syntaxique ce subjonctif. Mais il est des exemples où l'on peut faire appel à la valeur propre du subjonctif pour expliquer son emploi. C'est le cas ici, où il n'est pas impossible de comprendre la proposition comme une subordonnée concessive.

Comme on le voit, les exemples du texte n'étaient pas très nombreux et d'interprétation peu difficile. Cette question était donc à la portée de tous. Encore faut-il avoir bien lu les œuvres au programme, car toute question de syntaxe suppose une bonne compréhension du texte.

COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE OPTION B

Rapport sur l'épreuve de français ancien

Établi par M. Olivier SOUTET

Amplitude des notes : de 03/20 à 12,5/20

ANCIEN FRANÇAIS : Jean Renart, *Le Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole*, 868-895

Traduction

Le texte ne présentait pas de difficultés particulières. Voici quelques remarques rapides :

- *partie* (868) est ici le participe passé du verbe partir, « partager », par ext., « donner » ;
- *afere* (871) désigne contextuellement l'ensemble du matériel, à-côté de l'encre et du parchemin, nécessaire pour la confection d'une lettre ;
- *robe* (874) : indicatif présent 3 de *rober*, « voler », ou, de manière plus neutre, « ôter ».
- *que que* (876) : combinaison à signification conjonctive, « tandis que »
- *fist* (876) : comme il n'est pas rare, principalement pour quelques verbes très usuels (*avoir, estre, faire, tenir...*), le passé simple peut avoir valeur durative ; c'est le cas ici, « faisait »
- *a devise* (877) : « à souhait », à réinterpréter au sens de « au mieux »
- *s'* : forme élidée de *si*, adverbe de cohérence discursive ; à rendre ici par le coordonnant *et*
- *ot* (881) : passé simple 3 à valeur durative, « avait »
- *il* (884) : à valeur neutre (à distinguer de l'impersonnel), « cela »
- *que* (886) et *que* (887) : le premier est un interrogatif (« ce que ») et le second le conjonctif qui ouvre la réponse à la question ordonnée autour de *dit* (= la lettre dit que...)
- *si* (887) : voir *s'*, *supra*
- *lués* (888 et 889) : « immédiatement » ; le mot est composante d'une locution conjonctive en 888, adverbe en 889
- 891-894 : second groupe objet dépendant de *mant et pri* (887), le premier étant fourni par les vers 889-890. Les deux verbes centraux de ce second groupe sont *finés* et *aies trové ... mostré* (893-894), au subjonctif tout comme *monte* et *viegne* (889)
- *por ton roncin mengier* (892) : syntagme prépositionnel à noyau infinitif et en contexte négatif ; prend valeur concessive

- *fines...aies trové...* : (893) : de l'écart aspectuel (*fines* , subjonctif présent, *aies trové* , subjonctif passé) nait un écart temporel ; « [il demande instamment que] tu ne cesses pas [de le chercher] avant que tu n'aies trouvé... »

Phonétique : histoire de *manducare* [MANDUKARE]

Quelques faits majeurs :

- Mot paroxyton
- Sonorisation du K intervocalique en G (3^{ème} siècle), suivie de la syncope de U, impliquant réduction syllabique et appui du G sur le groupe consonantique ND
- Palatalisation de G devant A (4^{ème} siècle)
- Application à A de la loi de Bartsch (4^{ème}/5^{ème} siècle)
- Chute de la voyelle finale (8^{ème} siècle)
- Nasalisation du A (+ N) de la première syllabe (11^{ème} siècle)
- Etapes de la dépalatalisation dans le groupe [DŽYE] issu de l'évolution de [KARE]
- Effacement du N dans la première syllabe (ne subsiste que le A nasalisé)

Voir notamment, pour les détails, le chapitre XV de G. Zink, *Phonétique historique du français* ,

Morphologie : les marques de la fonction sujet

On pouvait distinguer deux types de marques proprement morphologiques, en évitant de s'égarer du côté de la question, syntaxique, de la position du sujet.

1. Marques grammaticales, strictement casuelles :

Nom : on ne peut que renvoyer aux connaissances de base en matière de déclinaison. Quelques couples sujet/régime étaient présents dans l'extrait : *clers/clerc* (876/870), *briés/brief* (886/883) ; par ailleurs, il convenait de commenter le « sur-marquage » du cas-sujet dans *empereres* (base propre et -s) en 878

Pronom : *tuit* (873), cas sujet pluriel masculin typé de *tot*

2. Marques lexico-grammaticales : pronom personnel

On renvoie au chapitre VI de G. Zink, *Morphologie du français médiéval* , Paris, PUF, 1989

Syntaxe : les emplois de l'article

Deux grands faits étaient à commenter :

- le jeu *un/le* , bien illustrer par *un clerc* (870) *lli clers* (876),
- l'article 0 : partitif (*encre, parchemin* , 871)

Nous renvoyons pour les données théoriques à un ouvrage comme celui de C. Buridant, *Grammaire nouvelle de l'ancien français* , Paris, SEDES, 2000

Vocabulaire : *partie* (v. 868)

Participe passé de *partir* , « partager ». Ce mot est traité dans tous les manuels de lexicologie médiévale (par ex., R. Guillot, *L'épreuve d'ancien français au concours. Fiches de vocabulaire* , Paris, Champion, 2008)

COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE OPTION B

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE de FRANÇAIS MODERNE

Établi par M^{me} Fabienne BOISSIERAS

Ronsard, *Les Amours* , 50.

Lexicologie

I. *Jumelle* v.4

-mot simple, adjectif ou substantif hérité du latin, flexion au singulier (masculin jumeau), épithète liée.

- sens en langue :

Le mot désigne un enfant né d'un même accouchement « *une sœur jumelle, eu esgard à l'autre sœur née de mesme ventrée dont elle est jumelle* » (Nicod).

Au pluriel l'adjectif signifie « semblables ».

En anatomie, il réfère à deux muscles pairs (lèvres).

Par analogie, *jumelles* désigne des lunettes doubles. « *Jumelles aussi sont les deux grosses pieces d'un pressouer qui enferment entre elles l'escrouë, vis, rouë et mer dudit pressouer* » (Nicod).

-Sens en contexte : le syntagme *lèvre jumelle* constitue un tour poétique caractéristique de la poésie amoureuse, laquelle exalte la symétrie parfaite des lèvres, soulignée ici par la caractérisation. Forte charge érotique de l'expression.

II. *Enamere* v.8

Étymologie et morphologie

Ce mot construit est un verbe transitif direct issu d'une dérivation progressive (selon le modèle *enamorer*). Il est dérivé de l'adjectif *amer* (base) par préfixation (dérivation intracatégorielle) : le préfixe *en-* hérité du latin signifie « mise en état » et implique un processus (valeur aspectuelle du verbe). Le suffixe grammatical *-er* (dérivation extracatégorielle) est très productif en français. Par décomposition morphémique, on peut avoir accès au signifié du terme : « *rendre amer* », qui reposent sur les sens de l'adjectif.

Sens en langue de « amer » :

Sens propre : odeur ou saveur âpre

Sens figuré : épreuve désagréable, cruelle, cause de tristesse, de désillusion, de regret. Partant de là, le verbe peut développer le sens propre et sens figuré.

Sens en contexte :

Néologisme de Ronsard (supprimé après 1553 par *D'un fiel amer aigrist toute ma vie*), le verbe exploite au mieux la polysémie de l'adjectif et reprend le *topos* de l'amour poison. Tout un réseau de termes sensoriels (*miel, nourrit, aluine, repas*) travaille à superposer sens propre et sens figuré (*cruauté*). La figure dérivative *amere anamere* présente dans le même vers sert à l'intensification de la douleur, de la plainte (itérations phoniques insistantes /a/ et nasales au v. 10)

Grammaire : juxtaposition et coordination dans le texte.

Introduction :

Dans le cadre de la phrase complexe la juxtaposition et la coordination s'opposent à la subordination (circonstancielle *soit que*). Car le mode de liaison est parataxique : pas de dépendance hiérarchique entre propositions (chacune peut être considérée comme une indépendante). Dans le cadre de syntagmes, la même autonomie entre termes coordonnés ou juxtaposés est à souligner.

Alors qu'avec la coordination le rapport sémantique est explicitée par un terme coordonnant/ joncteur (conjonction de coordination ou adverbe de liaison), avec la juxtaposition (coordination asyndétique), le rapport est implicite (travail interprétatif).

La juxtaposition :

À l'oral : pause et intonation ; à l'écrit pause faible la virgule, pause forte : les deux points équivalent au 16^{ème} au point virgule v.10. Nécessaire marquage phonique et graphique de l'unité des constructions juxtaposées. Mise en lien de propositions et mots ou groupes de mots ayant même fonction ou statut (sinon zeugme).

- groupe de mots

(a) apostrophe (vocatif) : *Mon dieu, mon dieu* (réduplication) v.1/v.4 ; *mes seigneurs* (apposition (entre deux virgules).

(b) énumération d'un terme (cod) avec renfort d'une conjonction de coordination ou/ou/ou v. 2/3

- propositions

(a) alternative : *ores je vi, ores je ne vi pas* v. 13

(b) énumération de propositions causales alternatives *soit que* ... : v.5 /6/ 7 ;
remarque sur le fait que la locution conjonctive v.2 *soit que* ne soit pas suivie d'une autre occurrence (contrairement aux v. 6/7/8) attendue mais construction seule +3 occurrences de la conjonction de coordination *ou* . deux points : v.10 symétrie des deux indépendantes, mise en relief logique (relation d'antithèse).

La coordination

Présence d'un terme relationnel : ordre des éléments conjoints contraints (interdépendance).

(a) conjonction de coordination : *ou* (lecture inclusive) relie des GN.

(b) adverbess de liaison (connecteur) : marque un rapport argumentatif entre phrases ou propositions : *Ainsi* (pas nécessairement en tête) : en emploi seul (conclusif) au v. 12 en corrélation v .9/11.

Ores adverbe (en tête), marque l'alternative, interdépendance entre les deux propositions.

Conclusion : réglage des outils de liaison (le sonnet = forme argumentative) : mise en relief des oppositions.

Étude de style (8 points) : les effets de construction.

Éléments de corrigé.

Introduction

La nouveauté chez Ronsard consiste d'abord à pratiquer massivement l'art du sonnet (184 au total), cette forme fixe en poésie, contraignante car soumise à des règles, règles auxquelles le poète se soumet sans pour autant renoncer à prendre « *un style apart* » comme il l'écrit dans la préface des *Odes* (1550).

Les pièces dédiées à une maîtresse unique exhibent des procédés de construction – effets de symétrie remarquables – dont les enjeux servent la parole amoureuse, rendue sensible, incarnée et efficace. Rhétorique et poésie au XVIème siècle sont étroitement liées. Dès lors, les écarts dans la régularité formelle sont d'autant plus signifiants : derrière l'apparente maîtrise du verbe perce le désir exalté d'un *je* lyrique, héroïque dans son obstination.

Le sonnet proposé offre non pas un portrait figé par les convenances et les contraintes du genre (genre démonstratif de la rhétorique), héritées des modèles italiens fameux comme Pétrarque, mais plutôt une vision animée de Cassandre –objet réel de passion.

L'ordre de la louange ³

1. Le choix du sonnet : vrai modèle de symétrie, le sonnet suit dans tous ses détails les règles de la rhétorique : 8 vers sur 2 rimes, 6 vers (sizain) sur 3 rimes.

v .1 beauté générale (choix de mots simples) puis par *amplificatio* par division en parties, sont énumérés les éléments de cette beauté. Le second quatrain se dispose de la même façon : cruauté générale, éléments de cette cruauté. Le premier tercet réunit les thèmes des deux quatrains et le deuxième renforce par une comparaison la conclusion générale « *Ores je vis, ores je ne vis pas* ». L'inspiration savante se révèle dans le style soigné.

2. Les répétitions oratoires

Les reprises fréquentes d'*où*, de *soit que*, d'*ainsi* et d'*ores* imposent une forme régulière. En annonçant dès le 1^{er} vers le plan des répétitions, l'épizeux *Mon dieu, Mon dieu* joue un rôle capital dans l'ensemble.

L'exclamation est une figure émotive caractéristique du pétrarquisme et propre à exalter le lyrisme.

Quant à la figure d'opposition (lexicale, rimique, syntaxique), en distribuant de part et d'autre des lieux de tension, elle oblige à une lecture scrupuleuse et saturée de sens. Mais l'union symbolique que

³ Pour la louange d'une personne, *La Rhétorique d'Herennius* par exemple donne un plan précis des attributs à présenter. Ronsard formé à la rhétorique conçoit sa tâche avec clarté et parle de ses méthodes stylistiques avec autant de précision.

restitue le poème trouve sans doute ses appuis dans le système rimique (**ABBA/ ABBA/CC /DEED**).
À noter le chiasme :

v.3 *de son front, les dous graves honneurs*

v.4 *l'Orient de sa lèvre jumelle*

3. Le décasyllabe : effets rythmiques à isoler.

L'inventio : un stile apart

Si le sonnet *Mon dieu, mon dieu que ma maîtresse est belle !* est un vrai modèle de symétrie (l'anaphore convenant parfaitement au sonnet pour une netteté des rythmes, les oppositions étant visiblement surlignées, la strophe équivaut à une phrase), il offre malgré tout une marge de manœuvre au poète pour introduire quelques variétés. Parole oralisée, plainte singulière dans certaines décisions d'écriture.

1. le *divers* : v.12

-simplicité et érudition (mythologie que la Renaissance redécouvre mais vivifiée au contact de l'aventure amoureuse). Le sens du mythe se trouve réévalué en contexte (Castor et Pollux). Plus qu'un ornement, la mythologie à une fonction. Discret érotisme (*versus* d'autres sonnets plus charnels).

- retrait héroïque conforme à l'idée de vassalité de l'amant (le *je* lyrique se réalise avec discrétion dans des formes obliques).

2. La métamorphose

Le style élevé des *Amours* est celui du mouvement : verbes préfixés (*rengrene, parannise mes pleurs, renouvelle, enamere*) ; renfort de procédés aptes à marquer l'alternative (voir grammaire). Mise en suspens de la seconde partie du vers : 4//6

Soit qu'un rapport /4

Soit qu'un dépit

Soit qu'un refus

Voir aussi v. 12, le détachement « *ainsi repeu d'un si divers repas, »*.

3. Le poème comme objet de séduction

Convocation d'images (métaphores, mythologismes,) qui estompe la frontière avec la réalité : univers agrandi (forme de présent élargi). Souffle donné par les répétitions (certes goût partagé par de nombreux poètes du XVI^e s.) mais ici inventives (v. 11, *amere/ enamere*) afin de surprendre et charmer (itérations phoniques). Dans l'énumération introduite par *ou* v.2 ou par *soit que* v.5 l'effet - liste permet de ne pas enfermer le discours amoureux dans l'exiguïté d'une forme mais de l'ouvrir au contraire à d'autres possibles, à d'autres fantasmes.

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE VERSION LATINE.

Établi par M^{me} Karine DESCOINGS avec la participation de M. Alain BLANC

Cette année, la version latine était extraite de *La Thébaine* de Stace (I, 401-446). Le texte était assez difficile mais cela n'a pas empêché le jury de trouver de bonnes copies qui ont su surmonter les difficultés et parvenir au bout de la traduction. Sur les vingt-six copies corrigées, neuf étaient inachevées mais, dans la plupart des cas, la lacune ne concernait que les cinq derniers vers. Or la traduction des vers 442-443 (*usque adeone... pati*) ayant posé problème à tout le monde, les correcteurs ont choisi de ne pas prendre en compte les erreurs sur ces deux vers et, de ce fait, la lacune de ces vers n'a pas été pénalisée non plus. Dans quatre copies (parmi les neuf précédentes), moins de la moitié du texte avait fait l'objet d'une traduction et celle-ci était très fantaisiste. Rappelons, à propos des copies inachevées, que les pénalités appliquées sont maximales, puisque nous considérons que le candidat aurait fait les fautes les plus graves répertoriées dans les autres copies. Il convient donc de bien gérer le temps de l'épreuve, de manière à terminer la traduction de la version proposée.

Le texte soumis aux candidats relatait la rencontre mouvementée entre deux des futurs adversaires de la ville de Thèbes gouvernée par Étéocle : Polynice, frère d'Étéocle et fils d'Œdipe, qui

revendique le trône de Thèbes, et Tydée, roi de Calydon – et père du héros homérique Diomède – parti en exil après avoir tué son frère. Tous deux affrontent une terrible tempête, motif épique par excellence, dont ils se protègent en se réfugiant au seuil du palais d'Adraste, roi d'Argos. Incapables pourtant de partager ce gîte, ils commencent à se battre mais les clameurs qui leur échappent pendant leur lutte alertent Adraste. Tel était donc le contenu du texte, qui cherchait à montrer la violence spontanée et destructrice de ces deux héros qu'Adraste, pour se conformer à un oracle, va malheureusement unir à ses deux filles, puis soutenir dans leur fatal projet de conquête de Thèbes. Ce choix conduira à la mort des sept assaillants de Thèbes, des deux fils d'Œdipe mais aussi de nombreux Argiens dont les mères et les épouses viendront réclamer les corps (c'est notamment le sujet de la pièce d'Euripide, *Les Suppliantes*). Il n'était cependant pas nécessaire de connaître tout cet arrière-plan mythologique pour comprendre le texte.

Avant d'entrer dans l'analyse détaillée des erreurs, nous rappelons qu'il nous paraît légitime d'exiger de futurs enseignants de lettres qu'ils nous rendent un texte rédigé dans un français correct, tant du point de vue syntaxique qu'orthographique. Par conséquent, les fautes de français, ainsi que les tournures lourdes ou maladroitement, ont été sanctionnées.

Le jury a corrigé cette année vingt-trois copies, de niveaux très hétérogènes, ce qui a permis d'étager les notes. Nous indiquons ici les notes attribuées. 0,5 : une copie ; 1,5 : deux copies ; 3 : une copie ; 4 : une copie ; 5 : une copie ; 6 : une copie ; 7 : une copie ; 7,5 : deux copies ; 8 : une copie ; 9 : une copie ; 9,5 : une copie ; 10 : deux copies ; 10,5 : une copie ; 11 : une copie ; 11,5 : une copie ; 12 : une copie ; 12,5 : une copie ; 13 : une copie ; 14 : une copie ; 15 : une copie. La moyenne s'établit donc à 8,24 (rappelons qu'elle était à 8,23 l'an dernier).

Nous proposerons une traduction intégrale du passage à la fin du rapport mais nous avons jugé bon, auparavant, de revenir sur les principales difficultés du texte.

Vers 401 : outre quelques fautes de temps sur le participe *relinquens*, qui exprimait la simultanéité et non l'antériorité, les principales fautes ont concerné le cas du substantif *fato* que plusieurs candidats ont analysé comme un datif (« abandonnant à son sort/à son destin l'antique Calydon ») alors qu'il s'agissait d'un ablatif de cause : « sous le coup du destin », « poussé par le destin ».

Vers 402-403 : la parenthèse a généralement été très mal traduite même si la plupart des candidats semble en avoir compris le sens. Nombre de traductions en effet ne montraient pas clairement que Tydée était l'auteur du meurtre de son frère et que la conscience qu'il en avait nourrissait en lui un remords qui confinait à l'horreur de soi-même. Il y avait en quelque sorte un échange entre l'adjectif et le substantif ici, puisque c'est la conscience de ce meurtre qui est horrible à supporter pour Tydée. *Consciuis* ne pouvait donc nullement se traduire par « complice » et *horror* était difficilement rendu par « horreur ». La traduction proposée par R. Lesueur dans la CUF est tout à fait satisfaisante, « remords horrible ». Enfin, le verbe *agit* ne signifiait pas « agite » mais plutôt « pousse à avancer ».

Vers 403-404 : la scansion du vers 403, un hexamètre dactylique puisque l'extrait était emprunté à une épopée, permettait de déterminer que l'adjectif *eadem*, doté d'un *a* bref, qualifiait nécessairement *lustra*, à l'accusatif neutre pluriel et non *nocte*, à l'ablatif féminin singulier. En revanche, l'adjectif *sopora* en position finale dans le vers, pouvait se terminer par un *a* long (et se rapporter alors à *nocte*) ou un *a* bref (et qualifier dans ce cas *lustra*). Du point de vue du sens et du rythme, il semblait plus cohérent de l'associer à *nocte*, « sous la nuit propice au sommeil », néanmoins nous n'avons pas pénalisé les copies qui ont associé cet adjectif à *lustra*, « les mêmes sentiers endormis ». L'expression *lustra terit*, justement, a été très mal comprise : à propos du verbe *tero*, certains candidats ont opéré un glissement du sens de ce verbe « froter, émousser, user » à celui de « user de », « recourir à » qui, pour le coup, est complètement impossible. Ils ont ensuite traduit *lustra* en recourant au sens de « sacrifice expiatoire » (2 *lustrum* dans le dictionnaire Gaffiot) alors qu'en fait, ici, et dans le contexte de l'évocation d'une tempête dans un lieu naturel, il s'agissait d'un autre *lustrum*, ordinairement employé au pluriel : « tanière, repaire, lieux sauvages ». Dans ce cas, *tero* prenait le sens, signalé par le Gaffiot, de « froter souvent de ses pas = fouler souvent un lieu ». Enfin, dans la deuxième partie du vers, l'erreur la plus fréquente a été la mauvaise identification du

substantif *notos*, qui n'était pas ici le participe substantivé issu du verbe *nosco* mais le Notus, un vent du midi, employé ici avec le sens, plus large et très fréquent en poésie, de « vent ». Il était coordonné au substantif *imbres*, les « pluies » et tous deux étaient qualifiés par l'adjectif *similes*, constituant ainsi le groupe nominal COD du verbe *dequestus*. L'épopée rapprochait ainsi les itinéraires des deux héros (*eadem lustra*) ainsi que les conditions naturelles qu'ils affrontaient (*similes notos et imbres*).

Vers 405-406 : les difficultés de ces vers étaient les suivantes

- trouver une traduction élégante pour le participe *gerens*, introduisant les trois COD *infusam tergo glaciem*, *liquentia nimbis ora* et *comas*, sous-entendu *liquentias nimbis*. Certains candidats ont recouru à de simples appositions, « le dos... », « le visage et la chevelure... », qui convenaient tout à fait.
- n'oublier aucun élément de ces GN COD et ne pas commettre de faux-sens (ceux-ci portaient généralement sur *ora*, traduit parfois par « bouche » ou par « contrée ») ni de fautes d'orthographe faisant contresens (même s'ils sont homophones, les verbes « dégoûter » et « dégoutter » n'ont pas du tout le même sens en français).
- comprendre que le verbe *subit* introduisait le complément de lieu *uno tegmine*, dont le substantif ne signifiait pas « vêtement » ou « couverture » mais, et c'était le sens 1f) du Gaffiot ou le sens 2, « toit », « abri ». Le jury a été tolérant sur la traduction du déterminant-adjectif *unus*, puisque les candidats ne disposaient pas des vers précédents. Ils ne pouvaient donc pas savoir s'il s'agissait du « même abri » ou de « l'unique abri ». En revanche, rien ne justifiait l'emploi de l'anaphorique « ce » (« ce seul », « ce même abri ») puisqu'on ne venait pas d'en parler.

Vers 407 : nous tenons à attirer l'attention des candidats sur une faute, de plus en plus courante, la répétition du pronom relatif sous la forme d'un pronom dans la relative, * « dont un hôte arrivé auparavant en occupait déjà une partie ». Dans cet exemple, « dont » et « en » sont redondants. Par ailleurs, le verbe *habebat* a souvent été traduit maladroitement : son sens ici était plutôt « occupait » qu' « avait » ou « détenait ». Enfin, le groupe *fusus humo gelida*, comportant un participe apposé au sujet *prior hospes* et un CC de lieu où l'on est, a été plusieurs fois mal traduit, il signifiait tout simplement « étendu/couché/allongé sur le sol glacé ».

Vers 408 : le passage ne comportait pas de difficulté, mais certains candidats ont fait de *fortuna* un ablatif, tandis que d'autres l'ont traduit assez maladroitement par « la fortune », ce qui, dans le contexte, n'était pas très adéquat.

Vers 409-410 : la structure syntaxique était ici plus ardue à repérer ; il fallait notamment choisir le sens adéquat du verbe *defendere*. Le participe parfait au nominatif pluriel du verbe déponent *patior* avait un sens actif et une valeur causale, « parce qu'ils ne supportaient pas... » et était suivi non pas d'une infinitive ayant le substantif *noctem* pour sujet, mais d'un simple infinitif complément *defendere*, complété par le COD *noctem*. Il fallait donc recourir au premier sens de *defendere*, « écarter », « repousser », « éloigner ». Ce verbe était également complété par le GN *sociis culminibus*, à l'ablatif, qui n'était pas un complément de lieu d'où l'on vient (« se tenir éloigné des faîtes communs ») mais un complément circonstanciel de moyen, « éloigner la nuit en s'abritant sous un toit commun ». *Culmen*, qui a été souvent mal compris – il est vrai que le Gaffiot n'était pas d'une grande aide sur ce point – désigne ce qui est au-dessus, un « faîte » ou un « sommet » et donc aussi par synecdoque un édifice. Ici, il évoque plus spécifiquement l'abri que les deux hommes ont trouvé, sur le seuil du palais d'Adraste. Dans la deuxième partie de la phrase, le verbe *cunctor* avait son sens classique de « temporiser » et le complément introduit par la préposition *in* + accusatif indiquait les moyens utilisés pour gagner du temps. L'adverbe *alternis* signifie « à tour de rôle, alternativement », ce que de nombreux candidats ont traduit par « en échangeant ».

Vers 411-413 : le passage ne présentait pas de difficulté notable, même si certains candidats ont manifestement mal analysé *irae*, dont ils ont fait un génitif de *sermonibus*, tandis que d'autres ont proposé des traductions suffisamment équivoques pour dissimuler leurs hésitations sur le statut à donner à ce substantif. Il s'agissait en l'occurrence du sujet du verbe au parfait *intimere*, « leurs colères ont suffisamment crû », mais le jury a accepté les traductions cohérentes en français du type « dès qu'ils se furent suffisamment enflés de colère ». La proposition principale comportait deux infinitifs de narration, *exertare* et *laccessere*, qui pouvaient être traduits au passé simple, en suivant la

concordance des verbes précédents, ou au présent, puisque les verbes des vers suivants étaient au présent de narration. La traduction par l'imparfait ne pouvait convenir en revanche puisqu'il s'agissait d'actions ponctuelles. Quant à la traduction avec la préposition « de » + infinitif, sur le modèle « et grenouilles de sauter », elle était juste mais un peu lourde. L'expression *nudam pugnam* précisait la nudité des deux personnages lors du combat, qui sera de nouveau signalée au vers 420 par l'expression *uacua ilia*, « leurs flancs nus ».

Vers 414-417 : le vers décrivait le corps de Polynice et les avantages qu'il lui procurait. Polynice désigné par « ille » était opposé à *Tydea*, « Tydée ». La scène est racontée ici en quelque sorte du point de vue de Tydée, qui ignore l'identité de son agresseur. Le dictionnaire Gaffiot donnait très peu d'indications pour traduire *gradu*, qui évoquait ici la longueur des jambes de Polynice, « aux jambes plus longues ». L'expression *integer annorum* était très proche de celle donnée par le Gaffiot, *integer aevi*, « à la fleur de l'âge ». La deuxième partie de la phrase était plus ardue, notamment la partie comprise entre *sed non* et *animus*. Il ne fallait pas déplacer la négation *non* et la faire porter sur le verbe *fert*. Le sujet de ce verbe était *animus*, à traduire ici par le « courage » et non « l'esprit » ou « l'intention ». *Tydea* était le COD du verbe *fert*. On pouvait ici comprendre, « mais son courage anime Tydée, au demeurant nullement inférieur par ses forces ». Enfin, dans la deuxième partie de la phrase, le substantif *uirtus* ne devait pas être compris comme « des qualités » ou « la/une vertu », qui renvoyait plutôt à une caractéristique morale. On devait lui donner son sens le plus courant quand le terme concerne les individus masculins, « la valeur », « la vaillance ». *Maior* était au comparatif pour montrer la supériorité de la *uirtus* de Tydée sur celle de Polynice.

Vers 418-420 : ces vers ne présentaient pas de difficulté de construction ; certains candidats ont néanmoins eu du mal à traduire *tempora caua* (« les tempes creuses », autrement dit « au creux de leurs tempes », les tempes étant un point du visage particulièrement vulnérable), *flexo genu*, « de leur genou plié » et non « le genou à terre » ou *uacua ilia*, « leurs flancs découverts », ce qui faisait allusion, comme nous l'avons dit plus haut, à la nudité et donc à la plus grande vulnérabilité des combattants. Nous attirons l'attention des candidats sur le respect de l'orthographe des noms propres traduits par le Gaffiot : même si le -h en latin est placé entre le R et le -i dans l'adjectif *Rhipaea*, en français on écrit « les monts Riphées ».

Vers 421-422 : la construction des deux subordonnées circonstancielles enchâssées (il y avait d'abord une subordonnée circonstancielle de comparaison, introduite par la conjonction de subordination *non aliter quam*, « il n'en va pas autrement que... » = « c'est exactement la même chose » puis une subordonnée circonstancielle de temps double, introduite par la conjonction de subordination *cum*, « quand »... *redeunt ... -que ... ardet*) au début de ces deux vers n'était pas forcément très compliquée mais elle a donné du fil à retordre aux candidats qui ont eu du mal à la traduire avec élégance. Le sujet du verbe *redeunt*, introduit par *cum*, était *sua lustra*, utilisant cette fois un autre substantif *lustrum* que celui employé au vers 404 : « période quinquennale, lustre » et « spectacle donné tous les cinq ans » plutôt que « sacrifice expiatoire ». Il s'agissait ici d'une allusion aux jeux Olympiques, comme l'indiquaient la période de cinq ans (ou plutôt le retour à la cinquième année des jeux) et l'adjectif *Pisaeo*, « de Pise » (en Élide), ville sise non loin d'Olympie comme le signalait le Gaffiot. L'adjectif qualifiait le participe substantivé *Tonanti* « [Jupiter] Tonnant », au datif, complément d'attribution du verbe *redeunt*. On pouvait assurément s'étonner de la présence du déterminant possessif réfléchi *sua* dans le groupe sujet, ce qui est rigoureusement interdit en thème, mais qui peut se trouver dans les textes, notamment quand le possessif est placé tout à côté du mot sur lequel il porte, pour marquer une insistance (cf. la *Syntaxe latine* d'A. Ernout et F. Thomas, §211-1, p. 184). Dans la proposition subordonnée circonstancielle de temps coordonnée, le sujet du verbe *ardet* était *puluis*, la « poussière », en particulier celle des arènes aux jeux olympiques, et ce verbe était complété par l'ablatif *crudis sudoribus*, « de l'âpre sueur » (le pluriel en français n'était pas très heureux), suivi d'un complément du nom au génitif *uirum* (pour *uirorum*), « des hommes ». *Virum* n'était donc pas, comme l'ont pensé certains candidats, le COD d'*ardet*, qui est un verbe intransitif.

Vers 423-424 : dans le contexte des jeux olympiques, *cauea*, souvent mal compris, désignait l'espace réservé aux spectateurs, et, par synecdoque, les spectateurs eux-mêmes, sans qu'il y ait de référence au théâtre (contrairement à ce qu'indiquait le Gaffiot qui signalait effectivement une occurrence chez Stace dans notre passage mais aussi chez Sénèque). Le substantif était complément du nom

dissensus, qu'on pouvait gloser par « les encouragements contradictoires », sujet du verbe *conciat*, gouvernant le COD « *teneros ephebos* ». L'adverbe *hinc* précédé de l'adverbe *at* précisait simplement la différence de contexte (« mais là », « mais dans ce cas »), malgré la similitude soulignée par l'expression *non aliter quam*. Enfin, la fin du vers ne posait pas de problème. Nous signalons simplement que le participe passé du verbe « exclure » au féminin pluriel est « exclues » et non « *exclues ». *Praemia*, le COD, signifiait « récompenses », « trophées », dans le contexte des jeux olympiques.

Vers 425-427 : *sic* introduisait la proposition principale qui répondait à la proposition subordonnée introduite par *non aliter quam* aux vers précédents. Paradoxalement, la comparaison valait ici opposition, puisque, contrairement aux athlètes des jeux olympiques, comme le soulignait le narrateur, les assaillants ne sont pas guidés par le désir de s'illustrer devant un public, mais sont uniquement enflammés par leur haine spontanée l'un pour l'autre. L'adjectif *alacres* et le participe *accensi*, tous deux apposés au verbe *incurrunt* étaient tous les deux complétés par des ablatifs de cause, *odio* pour *alacres* et *nulla cupidine laudis* pour *accensi*. Aux vers 426-427, le verbe *scrutor* signifiait « fouiller » et même « fouailler » dans notre contexte ; son sujet était le groupe nominal *unca manus*, « la main recourbée », qui signale le fait que les assaillants s'attaquent en utilisant leurs ongles comme des griffes afin de fouiller *et intima uultus*, « jusqu'aux tréfonds du visage ». C'est ce que vient confirmer l'indépendante coordonnée *penitusque intrat*, « et elle s'y enfonce profondément », renforcée par l'ablatif absolu *oculis cedentibus*, littéralement, « leurs yeux cédant », autrement dit « en repoussant leurs yeux au fond de leurs orbites ».

Vers 428-429 : il ne fallait simplement pas oublier de noter le subjonctif plus-que-parfait *nudassent*, qui signalait un irréel du passé, « peut-être auraient-ils dégainé leurs épées » ; de même, il ne fallait pas prendre le substantif *lateri* pour un nominatif (cela aurait été *latera*, du reste) : c'était un datif, complétant le participe *accinctos*, « (leurs épées) attachées au côté ». La parenthèse *sic ita ferebat* a donné lieu à de trop nombreuses traductions maladroites, elle signifiait simplement « la fureur les poussait à agir ainsi ».

Vers 429-430 : ces vers constituaient l'un des passages les plus difficiles du texte. Le verbe *iaceres*, au subjonctif imparfait à valeur d'irréel du présent, coordonné à l'irréel du passé *nudassent*, était complété par le complément circonstanciel de moyen *hostilibus armis* et l'adverbe de manière *melius*, « et tu serais mieux, terrassé par les armes de tes ennemis ». Le verbe « gésir », souvent employé pour traduire le verbe *iaceo*, ne pouvait guère être utilisé puisqu'il n'existe pas au conditionnel. Enfin, l'adjectif verbal à valeur d'obligation *lugendus* était apposé au sujet de *iaceres* et avait pour complément d'agent le datif *fratri*, « toi qui aurais dû être pleuré par ton frère ». Enfin, *iuuenis Thebane* était l'apostrophe qui expliquait l'emploi de la deuxième personne pour le verbe *iaceres*.

Vers 431-434 : ces vers constituaient la subordonnée des deux principales coordonnées à l'irréel du passé (*nudassent*) et du présent (*iaceres*) ; elle était introduite par la conjonction de subordination *ni*, « si ... ne ... pas », commandant le verbe *mouisset*, dont le COD était *gressus* et le sujet *rex*, « si le roi ne s'était pas avancé ». *Miratus*, participe parfait du verbe déponent *miror*, donc de sens actif, était apposé au sujet et possédait deux COD, *insolitum clamorem* et *pectore ab alto stridentes gemitus*, « étonné par ces cris inhabituels et ces gémissements aigus, venus du fond de la poitrine ». Enfin, le CC de lieu *in umbris noctis* précisait le contexte spatio-temporel et l'incongruité de la situation. Restait en suspens une relative, aux vers 433-434, dont la construction était particulièrement retorse. Le pronom relatif *cui* avait pour antécédent le substantif *rex*. Le verbe *pendebat* devait être bien identifié : il ne s'agissait pas du verbe *pendo*, *is*, *ere*, « peser », mais du verbe *pendeo*, « être suspendu », « être en suspens », « être dans l'anxiété ». Le sujet de la relative était *senectus sobria*, « lui dont la vieillesse sage demeurait en alerte », sur lequel était enté un ablatif de qualité, *somno iam deteriore*, « au sommeil désormais moins bon » (on pouvait aussi y voir un ablatif absolu à valeur causale mais la première solution paraît préférable). Enfin, le groupe nominal *magnis curis* était à l'ablatif est constituait un ablatif de cause, qui pouvait dépendre soit de l'adjectif *deteriore*, « au sommeil désormais altéré par de graves soucis » ou du verbe *pendebat*, « demeurait en alerte sous le lourd poids des soucis ». La traduction de la CUF ne tranche pas. Dans notre traduction, nous avons choisi la deuxième solution (CC cause de *pendebat*).

Vers 435-439 : ces quatre vers constituaient la proposition subordonnée circonstancielle de temps introduite par *ubi*, dont le noyau verbal était *uidet*. Les deux premiers vers complétaient le participe présent apposé au sujet *is, progrediens*, « qui s'avance », doté d'un CC de moyen *numerosa luce* « avec des flambeaux en grand nombre » et d'un CC de lieu *per alta atria*, « par les hautes salles ». L'ablatif absolu a souvent été mal traduit *dimotis aduerso limine claustris*, alors qu'il suffisait de se représenter la scène pour le traduire correctement, « après avoir ouvert les battants, sur le seuil devant/en face de lui » (et non « le seuil d'en face » ou « en face du seuil », qui faisaient contresens). La fin de la proposition a été bien comprise, même si certains candidats semblent ne pas connaître l'ablatif du supin dans l'expression *terribilem dictu*, « terrible à dire/à décrire », tandis que nombreux sont ceux qui n'ont pas compris que *faciem* était un terme général, « spectacle » ou « vision » et non « visage », terme général qui était ensuite détaillé par les termes *ora* et *genas*. L'esthétique du texte était assez macabre, mais certains candidats ont surenchéri sur cette esthétique dans leur traduction : que signifient en effet « des joues pourries (ou « désagrégées ») par des ruisseaux de sang ? ». Les adjectifs français « souillé » ou « maculé » suffisaient largement.

Vers 438-441 : le début de l'intervention du roi Adraste ne présentait pas de difficulté particulière, même si, sous l'influence de la fatigue peut-être, nous avons trouvé à plusieurs reprises une association surprenante entre le substantif *furoris* et l'adjectif *externi*, alors même que cet adjectif allait visiblement avec *iuuenes*. La réfutation, dans la proposition suivante, de l'hypothèse, exprimée au subjonctif présent de potentiel, que les jeunes gens soient des *ciues*, des « concitoyens » du roi, venaient le confirmer : « en effet aucun de mes concitoyens n'oserait se porter à pareille violence » (*istas (...) in usque manus*). Enfin, l'interrogative suivante comportait une difficulté, la construction *ardor* + infinitif (ici *exturbare*), là où on attendrait un gérondif (ou un adjectif verbal de substitution). L'infinitif tend en effet à concurrencer le gérondif quand celui-ci est complément du nom, comme le signale la *Syntaxe latine*, § 280, p. 269, en citant notamment une occurrence de l'*Énéide* dans laquelle on trouve *amore* + infinitif (III, 298-9). Il fallait donc traduire : « quelle est cette ardeur implacable à troubler par vos déchaînements de haine les silences de la nuit ? »

Vers 442-443 : ces deux vers à la construction très elliptique n'ayant été compris par aucun candidat, les correcteurs ont choisi de ne pas en pénaliser la traduction. Il fallait sous-entendre un *est* entre l'adjectif attribut féminin *angusta* et le substantif sujet *dies* mais aussi avant l'adjectif également attribut d'un sujet lui-même non exprimé (*hoc*, par exemple), neutre cette fois, *triste*. Les deux adjectifs étaient modalisés par l'adverbe *adeo* : « le jour est-il trop bref et est-il si pénible... ». Ce deuxième adjectif, *triste*, commandait l'infinitif *pati* : « est-il si pénible de supporter/d'accorder/d'octroyer... » qui avait deux COD *pacem somnumque* et un COS *animo*.

Vers 443-444 : le roi presse ensuite les deux combattants de répondre aux questions traditionnelles posées aux étrangers ; l'impératif *prodite*, « révélez-moi » introduit les trois questions de l'origine (*unde orti*, à ne pas traduire en français par « *d'où vous êtes nés »), de la destination (*quo fertis iter*) et, enfin, des causes de leur querelle (*quae iurgia*).

Vers 444-446 : le roi justifie ces questions et sa curiosité envers les jeunes gens en mettant en exergue la violence du combat révélant, selon lui, la noblesse de leurs origines. Le champ lexical de la révélation est présent dans le verbe *docet* qui a pour sujet *tanta ira* et dans le verbe *clarescunt*, qui a pour sujet *magna signa*, dont le complément du nom est *generis superbi*. La méconnaissance de l'emploi de l'adverbe *haud* a causé des contresens : il ne pouvait pas nier le verbe *docet* puisqu'il ne peut nier que de rares verbes (cités dans le Gaffiot). *Haud* sert en effet à nier les adverbes ou les adjectifs, ici l'adjectif *humiles*, dans le cadre d'une proposition infinitive elliptique (*uos haud humiles [esse] tanta ira docet*).

Traduction.

Or voici que, contraint par le destin d'abandonner l'antique Calydon, Tydée d'Olène – le remords horrible d'avoir répandu le sang fraternel le chasse loin de chez lui – parcourt les mêmes landes sous la nuit propice au sommeil ; il endure péniblement les mêmes bourrasques et les mêmes averses et, alors qu'il sent l'eau glacée lui couler dans le dos, qu'il sent son visage et ses cheveux ruisseler de pluie, il s'approche de l'unique abri, que s'était déjà approprié en partie un précédent occupant, étendu sur le sol glacé.

Or c'est ici que le hasard suscita chez tous deux en même temps une rage sanguinaire : comme ils ne supportent pas d'écarter les dangers de la nuit en partageant le même toit, ils temporisent un peu en alternant paroles et menaces ; puis dès que leur courroux se fut suffisamment enflé des propos qu'ils se sont jetés à la face, tous deux se dressent, dénudent leurs épaules et, dans leur nudité, engagent le combat.

Le premier, aux jambes plus longues, aux membres élancés, est dans la fleur de l'âge ; mais son courage anime Tydée, au demeurant nullement inférieur par ses forces, et une vaillance plus grande, répandue dans tous ses membres, dominait ce corps plus court.

Acharnés maintenant, ils font pleuvoir et redoublent les coups partout sur leurs visages et au creux de leurs tempes, comme des flèches ou de la grêle sur les monts Riphées et, le genou plié, ils assènent des coups sur leurs flancs nus. C'est en tout point pareil à ce qui se passe quand le Tonnant de Pise voit, dans la cinquième année, revenir les fêtes qui lui sont consacrées et que le sable s'embrase de l'âpre sueur versée par les hommes ; mais là les encouragements contradictoires du public galvanisent les jeunes éphèbes, et les mères, tenues à l'écart, attendent des trophées : ainsi, stimulés par leur haine, sans qu'aucun désir de gloire ne les enflamme, ils fondent l'un sur l'autre, l'ongle de leur main fouaille jusqu'au fond de leur visage et s'y enfonce profondément, repoussant les yeux dans leurs orbites. Peut-être seraient-ils allés jusqu'à dégainer les épées qu'ils avaient attachées au côté – la fureur les y poussait – et, ce qui aurait mieux valu, jeune homme de Thèbes, tu serais resté au sol, tué par des armes ennemies, et ton frère aurait eu à te pleurer, si le roi, étonné par ces cris inhabituels et ces gémissements aigus, tirés du fond de la poitrine, poussés au milieu des ombres de la nuit, ne s'était pas déplacé, lui dont la vieillesse sage, au sommeil désormais moins bon, demeurait en alerte sous le lourd poids des soucis.

Quand celui-ci, qui s'avance avec des flambeaux en grand nombre par les hautes salles, après avoir ouvert les battants, aperçoit, sur le seuil devant lui, vision terrible à dépeindre, des faces lacérées et des joues souillées par des ruisseaux de sang, [il s'écrie] : « Quelle est la cause de votre fureur, jeunes étrangers ? Car aucun de mes concitoyens n'oserait pareille violence ; quelle est cette ardeur implacable à troubler par vos déchaînements de haine les silences tranquilles de la nuit ? Le jour est-il trop bref et est-il si pénible d'accorder, ne serait-ce que momentanément, trêve et sommeil à l'esprit ? Mais révélez-moi enfin de quelle cité vous êtes issus, où vous conduit votre route, quelle est votre querelle. Car un courroux si grand m'apprend que vous n'êtes pas d'une humble condition et le sang répandu m'apparaît un indice incontestable et éclatant d'une naissance altière.

4. RÉSULTATS ET COMMENTAIRES DÉTAILLÉS DES ÉPREUVES ORALES

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE D'EXPLICATION FRANÇAISE SUR TEXTE AU PROGRAMME

Établi par Mmes Christiane Louette et Hélène Parenty

Sujets : Ronsard, *Les Amours*, sonnets 9, 36, 67, 78, 153 ; Pascal, *Pensées*, 230 (de « Que l'homme contemple donc » à « rechercher avec présomption », 78 (du début à « la gravité de notre sénateur », 123-127 ; Beaumarchais, *Le Mariage de Figaro*, III, 5 (de « Votre Excellence m'a gratifié » à la fin de la scène ; Zola, *La Fortune des Rougon*, p. 98-99 (de « Félicité était une petite femme noire » à « n'être qu'un laideron ») ; p. 59-60 (de « La bande descendait » à « jusqu'aux pierres du chemin ») ; p. 298-299 (de « Quand tous deux ils nageaient » à « lui tomber sur la nuque ») ; Bonnefoy, *Du mouvement et de l'immobilité de Douve*, « Aux arbres » p. 65 ; « Théâtre » II-III, p. 46-47.

Si le cru 2016 pouvait paraître, pour l'épreuve écrite, en retrait par rapport aux attentes du jury, il n'en a pas été de même à l'oral. La plupart des quatorze prestations ont été agréables à écouter, avec de bonnes surprises et peu de déceptions. La moyenne s'établit donc à 10, et l'échelle des notes va de 5 à 15, avec seulement quatre notes inférieures à 8. Tous les auteurs du XVIème au XXème siècle ont été représentés dans les sujets qu'a donnés le jury. Il n'y avait aucun piège dans les textes proposés : beaucoup figurent dans les anthologies, comme les fragments « Imagination » (78) et « Disproportion de l'homme » (230) de Pascal, ou ont été abondamment commentés par la critique, comme la fin de la scène V de l'acte III dans *Le mariage de Figaro*.

C'est Ronsard qui a donné lieu aux meilleures prestations : nous avons eu le plaisir d'attribuer 15 à deux explications, l'une très élégante sur le sonnet 153 des *Amours*, l'autre précise et pertinente sur le sonnet 67. Pascal, en revanche, a été le plus malmené : ni le texte sur les deux infinis (230), ni le fragment « Imagination » n'ont donné lieu à de bons commentaires, les deux candidats concernés n'ayant, de toute évidence, qu'une connaissance très approximative de l'oeuvre. Rappelons que tous les textes au programme doivent être préparés par les candidats et qu'espérer pouvoir improviser son explication, surtout sur un auteur aussi difficile que Pascal, est bien hasardeux !

Les remarques qui suivent, à présent, ont pour but d'aider les candidats de l'année prochaine à mieux réussir leur oral de français.

En ce qui concerne l'explication dans son ensemble, rappelons que l'exposé doit durer 30 minutes. Beaucoup de candidats ne dépassent guère 20 minutes, ce qui est dommage. La clarté, la propriété et la précision de l'expression sont essentielles, ainsi qu'un certain don pour l'*actio*, puisqu'il s'agit de recruter de futurs professeurs. De ce point de vue, la plupart des prestations sont globalement satisfaisantes ; on en regrette d'autant plus tics de langage (tel candidat truffe son propos de « donc », jusqu'à en placer trois dans une même phrase), relâchements d'expression (comme l'usage à tort et à travers de « quelque part » ou de l'expression « avoir un problème avec ») et approximations (« impacter », « supplication » au lieu de « supplique »). La connaissance précise de l'ensemble de l'oeuvre d'où est tiré l'extrait est essentielle ; celle des orientations récentes de la critique, rare chez nos candidats, est valorisée si elle est utilisée à bon escient. La culture artistique et littéraire doit permettre d'éclairer le texte sans lui faire écran : tel candidat, à propos du passage de Zola où Miette se baigne dans la rivière (p. 298-299), a opéré un rapprochement avec Ophélie, ce qui était judicieux, mais lui a fait manquer toute la sensualité du texte, qu'il a tiré vers le tragique d'une mort annoncée.

Le jury attend de l'introduction qu'elle soit claire et qu'elle sélectionne les informations en fonction de leur pertinence pour l'explication : il est toujours nécessaire de situer précisément une scène de théâtre, afin de pouvoir en préciser les enjeux dramatiques, mais il est inutile d'ouvrir son exposé par la date de la première édition des *Amours*, à moins que l'on en tire quelque chose pour la problématique.

Le rapport 2015 avait insisté sur la lecture, qui doit faire entendre le texte : c'était souvent le cas cette année, même si beaucoup de candidats peuvent gagner en expressivité ; mais nous avons entendu également des lectures très heurtées et désagréables à l'oreille. Une mention spéciale doit ici être accordée à la poésie : il est impératif que la lecture donne aux vers leur bon nombre de syllabes (prononciation des e non élidables, des éventuelles diérèses...). À ce propos, nous avons constaté, chez plusieurs candidats, une connaissance très limitée, voire inexistante, des règles de versification : on ne peut pas commenter correctement un texte poétique sans savoir ce qu'est une rime riche, une césure, une coupe, un rejet, un contre-rejet, etc., et le jury attend des remarques (pertinentes, cela va sans dire) sur ces questions, qui ne se limitent pas à « ce sonnet comporte deux quatrains aux rimes embrassées avec alternance de rimes féminines et masculines ».

Il faut que la problématique (ou projet de lecture) soit particulièrement nette et audible, ainsi que l'annonce du découpage du texte. Attention aux candidats qui ont rédigé leur introduction (ce qui est en général une bonne idée à condition de ne pas la lire ostensiblement et de garder le contact visuel avec le jury) : s'ils la lisent trop vite, le jury risque de ne pas avoir le temps de prendre des notes, alors que ce moment est un des plus importants. Ne pas hésiter, donc, à ralentir son débit et à faire des pauses (évidemment oratoires !).

Pour ce qui est de l'explication proprement dite : attention à bien l'équilibrer et à ne pas passer 10 minutes sur la première phrase du texte pour bâcler le dernier paragraphe ! Le jury veut entendre une lecture à la fois personnelle et pertinente, qui ne laisse pas dans l'ombre d'aspect important du texte. Plus le texte est court (un sonnet de Ronsard, un poème de Bonnefoy), plus on attend du candidat qu'il ne laisse rien de côté. En ce qui concerne les remarques de forme, les candidats sont souvent attentifs à la syntaxe du texte, mais pas assez aux effets de rythme, surtout dans les textes de prose : même si on ne connaît pas le terme « isocolie », on peut et on doit remarquer que dans *Le Mariage de Figaro*, Beaumarchais met souvent dans la bouche de Figaro des vers blancs. La même remarque peut s'appliquer aux sonorités : les candidats relèvent souvent assonances et allitérations chez Ronsard ou Bonnefoy mais les négligent chez Pascal ou Zola, alors qu'elles contribuent aux effets de sens.

La conclusion doit reprendre l'essentiel de l'explication, en revenant à la problématique et en prenant de la hauteur ; presque tous les candidats sont conscients qu'il faut la soigner et nous n'avons aucune grosse maladresse à signaler à ce propos.

Enfin, les 10 minutes d'entretien final avec le jury, qui font suite aux questions de grammaire, doivent être comprises par les candidats comme l'occasion de gagner des points supplémentaires. Quand le jury pose une question sur un élément de l'exposé, c'est parfois pour obtenir des explications sur un point que le candidat a abordé trop vite ; mais, le plus souvent, c'est pour l'inviter à explorer d'autres pistes d'interprétation. Il est donc inutile, pour ce dernier, de répéter plus lentement ce qu'il a déjà dit ! Le jury attend ici de la mobilité d'esprit et une capacité à se décentrer ; bref, il veut que le candidat continue à approfondir et, en un mot, à penser. Il ne faut donc pas hésiter à prendre le temps de la réflexion pour répondre à une question ; nous avons même apprécié de voir une candidate qui n'avait pas su répondre à notre première question y revenir à plus tard dans l'entretien pour nous donner une réponse pertinente.

À l'issue de ce rapport, il nous reste à féliciter les candidats qui ont proposé les meilleurs commentaires : c'était un plaisir, pour le jury, d'entendre de beaux textes aussi bien mis en valeur et aussi finement lus. Que tous les autres candidats reçoivent nos encouragements : ils ont une marge de progression évidente. Ceux qui n'ont pas été reçus peuvent considérablement améliorer leur prestation pour l'année prochaine — à condition, bien sûr, de préparer le concours sérieusement et d'appuyer leurs commentaires sur une connaissance précise des œuvres étudiées.

**RAPPORT SUR LES QUESTIONS DE GRAMMAIRE FRANÇAISE
ASSOCIÉES À L'EXPLICATION DE TEXTE FRANÇAIS AU PROGRAMME**

Établi par M^{me} Fabienne BOISSIERAS

Les questions de langue française posées à la suite de l'explication de texte sont improvisées : cela signifie que le point ou les points de grammaire à commenter ne sont pas inscrits sur le billet de tirage. Nulle préparation en salle n'est donc possible ; en revanche il semble légitime de penser que le candidat a suffisamment fréquenté les grammaires françaises de référence au cours de l'année pour pouvoir convoquer rapidement et justement ses connaissances linguistiques sur l'énoncé isolé. Cela suppose que certaines bases grammaticales soient bien établies et cela permet parfois de vérifier que le texte est bien compris. La langue du XVI^{ème} siècle et la langue classique enregistrent des écarts fréquents par rapport au français moderne, écarts que le candidat doit être capable non seulement de percevoir mais aussi de commenter. Il ne s'agit absolument pas d'être un spécialiste pour ces siècles mais de saisir à l'examen un état de la langue à travers quelques réalisations particulières et traditionnellement étudiées.

Les questions portent prioritairement sur la morphosyntaxe, la morphologie, le lexique mais aussi sur l'énonciation (faits de polyphonie, énéallages...), sur la métrique (diérèse, synérèse, apocope ...) plus rarement sur le style. Durant la préparation, le candidat a pu de lui-même réfléchir sur telle ou telle construction particulière, sur telle forme verbale ou sur tel mot. On redira combien l'attention à la langue est un soutien précieux pour mener une explication fine, précise, toujours inspirée par le texte précisément délimité et non plaquée et confondante de généralités.

Le rapport graphie/phonie peut intéresser particulièrement le candidat confronté à un texte du XVI^{ème} siècle, de même que la flexion des participes présents ou l'ordre des mots en langue classique ne doivent plus étonner le jour de l'oral. Aussi est-ce par une attention régulière à la langue et ce, avec les outils qui lui sont conseillés, que le candidat peut facilement commenter les faits repérés et lever certaines équivoques. Durant l'entretien, le jury peut revenir sur telle ou telle analyse pour la corriger, la prolonger, la confronter à une autre interprétation grammaticale (ce fut le cas pour l'infinitive et l'interrogation indirecte partielle).

Quelques prestations très faibles voire catastrophiques ont pu surprendre le jury, peu habitué à entendre un candidat ignorer la distinction entre nature et fonction, chercher vainement « l'équivalent du complément du nom pour un verbe » ou encore s'étonner simplement de l'ordre des pronoms autour d'une périphrase verbale sans pouvoir identifier les formes et les analyser. La confusion est grande pour qui devra enseigner à des élèves les rudiments de la grammaire... initier le jeune public aux subtilités de la langue. Outre le bénéfice purement intellectuel qu'il y a à connaître sa langue, il y a pour l'enseignant une aisance et un plaisir assurés s'il maîtrise la matière qu'il fera apprendre. Sans user d'un jargon inutile mais en se dotant de connaissances sûres et de bon sens, tout candidat peut à l'issue de l'entretien être valorisé dans sa note.

Ronsard, *Les Amours*.

1. sonnet 78 :- analyse de la négation dans « bienheureus soit mon tourment qui n'empire » - fonctionnement grammatical du verbe « se repaître dans « qui me repait du dous souvenir d'elle » - temps et mode dans le vers 13.
2. sonnet 153 :- analyse du « que » initial – commentaire sur le terme « enamourés » - remarques sur « amenuiser me face » à relier avec les deux derniers vers du poème.
3. Sonnet 67 :- remarques sur le segment « qui près et loin me détient en émoi ».
4. Sonnet 36 :- remarques sur « dont elle roulait pleine » - sur « se palissaient les fleurs ».
5. sonnet 9 : remarques sur « de tous mes maux le seul allégement »- fonction à donner de « la frayeur ».

Pascal, *Pensées*.

1. fragment 207 :- remarques nécessaires sur : « Montaigne est plaisant de ne pas voir quelle différence il y a, et d'admirer qu'on y en trouve, et d'en demander la raison ».
2. fragment 132 – remarques sur : « À cause qu'un boiteux dit que c'est nous que nous allons droit et qu'un esprit boiteux dit que c'est nous qui boitons ».
3. fragment 230 – remarques sur : « qu'il s'étonne de ce que ce vaste tour lui-même n'est qu'une pointe très délicate » - et sur « nous avons beau enfler nos conceptions au-delà des espaces imaginables, nous n'enfantons que des atomes au prix de la réalité des choses ».

Beaumarchais, *Le Barbier de Séville* ; *Le Mariage de Figaro* ; *La Mère coupable*.

1. *Le Mariage* III, 5. : -commentaire de l'emploi des adjectifs « médiocre et rampant »- remarques nécessaires dans « De l'esprit pour avancer ? Monseigneur se rit du mien ».- analyse de la proposition « de quoi se vanter » dans « oui, s'il y avait ici de quoi se vanter ».

Zola, *La Fortune des Rougon*.

1. p.59 : - analyse des quatre occurrences du subjonctif - cadence d'une phrase à analyser.
2. p. 98 - remarques nécessaires sur : « maigre, la gorge plate, les épaules pointues, elle n'avait pas d'âge ».- remarques sur « bien qu'elle en eut en réalité dix neuf, on eût dit une de ces cigales brunes ».

Bonnetoy, *Du mouvement et de l'immobilité de Douve*.

1. Section « théâtre », poèmes II et III : - étude du fonctionnement grammatical du verbe *gercer* – analyse du groupe « les tambours exaltants de tes gestes ».
2. Section derniers gestes, poème *Aux arbres* : - commentaire des verbes 3 et 4 « impassibles garants que Douve même morte/Sera lumière encore n'étant rien »- remarques à faire sur la proposition « quel dialogue elle tente » et le groupe « à travers vous ».

RAPPORT SUR LA LEÇON DE LINGUISTIQUE**OPTION A****(Ancien Français ou Français moderne)**

établi par

Mme Fabienne Boissieras et M. Olivier Soutet

L'épreuve de la leçon a concerné cette année 4 candidats, lesquels, selon le tirage qu'ils ont effectué, ont exposé, pour trois d'entre eux, une question de français moderne (notes : 03, 06, 10), pour un seul une question d'ancien français (note : 09). Pour deux des sujets proposés, a été ajoutée à une question principale une question secondaire portant sur un point spécifique d'analyse (lexicologique pour l'ancien français, syntaxique pour le français moderne).

Les questions posées ont été, comme il est d'usage (même si ce n'est qu'un usage, les autres domaines classiques de la description linguistique pouvant fournir la matière de questions) de morphosyntaxe et de syntaxe. Il s'est agi, tant pour l'ancien français que pour le français moderne, de questions on ne peut plus classiques, qui figurent systématiquement dans la table des matières des grammaires de référence.

Il faut bien admettre au regard des notes recensées que l'exercice, sans doute insuffisamment préparé, a donné lieu à des exposés globalement faibles.

Le jury souhaiterait, en vue des prochaines sessions, attirer l'attention des candidats sur les points suivants :

1. Il convient d'abord de lire attentivement le libellé du sujet : c'est ainsi qu'un sujet sur les constructions prépositionnelles n'est pas (exactement) un sujet sur les prépositions ;
2. Un exposé de linguistique nécessite, comme tout exposé académique, le respect de critères formels, qui ne sont pas seulement des critères rhétoriques de présentation mais des critères d'organisation de la réflexion en relation avec la matière fournie par le texte-support ; dans ce cadre, il doit aller de soi qu'un tel exposé ne peut se dispenser d'une introduction ni d'une conclusion ;
3. Même si un exposé de nature prioritairement descriptive (ce qui implique, insistons-y, la prise en compte de toutes les occurrences relevant du sujet), sans support théorique empruntant à des débats non tranchés dans les communautés des spécialistes, satisfait largement le jury, cela n'interdit pas, bien au contraire, la nécessaire maîtrise de notions telles que celles, par

exemple, de modalité, de prédication ou de référence (liste non limitative), qui doivent appartenir aujourd'hui à l'équipement conceptuel de tout grammairien ;

4. Malheureusement, faute d'une réactualisation des connaissances, certains développements font l'économie d'une problématisation. Problématiser, rappelons-le, ne signifie pas mettre tout en débat mais pointer les limites parfois de telle ou telle catégorie et rendre compte de l'hésitation légitime face à la caractérisation de certaines fonctions ou au classement de certains constituants (le cas du morphème QUE ou de certaines formes verbales, comme le conditionnel, constituant de bons exemples en la matière) ;
5. Même si une leçon portant sur un texte d'ancien français ou du 16^{ème} siècle se prêtent peut-être plus naturellement à des considérations proprement diachroniques, tout texte-support peut en suggérer ; il est inutile de rappeler qu'elles sont toujours bienvenues sous réserve d'exactitude et de pertinence explicative ;
6. Ajoutons, pour finir, qu'un exposé de linguistique, sans interdire la prise en compte de faits de discours typiques d'un auteur et d'un genre, ne doit pas être confondu avec un commentaire stylistique.

ANCIEN FRANÇAIS

Jean Renart, *Le Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole*, v. 31-103,

1. Les constructions prépositionnelles dans l'extrait

Introduction

Présentation de la préposition dans l'ensemble des parties de discours. Deux traits majeurs :

- a) non-prédicativité, ce qui implique l'exclusion d'un emploi autonome, sauf dérivation impropre, par le biais de laquelle une préposition peut devenir adverbe, voir adjectif (l'ancienne langue, du reste, discriminait beaucoup moins nettement que le français moderne les parties de langue comme le montrent des morphèmes tels que *contremont*, 70) ;
- b) rôle de « relateur ».

Le sujet invitant à étudier les constructions prépositionnelles, il convenait d'examiner prioritairement les modes d'enchâssement des syntagmes prépositionnels (SP) à tel ou tel niveau hiérarchique de la structure phrastique. De là, le classement que l'on peut proposer, assorti de quelques illustrations, et suivi de la mise en évidence de quelques faits éventuellement problématiques.

Proposition de classement

1. SP dans la dépendance d'un nom : *de Troie* (40), *au gentil conte* (69) ;
2. SP dans la dépendance d'un verbe : *de sa bouche* (45), *a sa hautece* (52), *a toute gentillesse* (80-81) ;
3. SP dans la dépendance d'un adjectif : *d'un liepart*, complément de comparaison (72) ;
4. SP dans la dépendance direct du nœud phrastique: compléments circonstanciels tels que *en l'Empire* (31), *devant lui* (36), *au grant siège* (40), *en esté* (43) ; *a fu* (43) ; *par decrets...* (48) ; *vers sa gent* (49) ; *por poverte* (51), *por demi...*(64) ;
5. SP dominant le nœud phrastique : *d'autre part* (71).

Faits à souligner

1. La préposition peut être agrégée à un autre constituant de telle sorte que l'analyse requiert d'identifier de fait un groupe fonctionnellement unique ; la tradition terminologique parle alors usuellement de locution. Ainsi d'une locution adverbiale (*de legier*, 86) ou d'une locution conjonctive (*por que*, 103). La genèse de ces formations est aisément perceptible dans une séquence comme *des cele hore que*, où l'on peut encore identifier une partie SP (*des cele hore*) suivi d'une conjonctive en *que* ; dans ce que, l'agrégation avortera (au bénéfice de *dès que*) ;
2. Un autre type d'agrégation rapproche usuellement un morphème substantival à signifié de quantification de la préposition *de*. D'où procèdent des quantificateurs complexes comme *point de* (77), *grant plenté de* (93) Là encore, la langue offre des degrés d'agrégation en genèse comme *de tels rois un mui* (56), « une quantité de tels rois » ; la langue s'en tiendra là et *un mui de* ne se grammaticalisera pas ;

3. La séquence [préposition + substantif] en construction attributive se réalise fonctionnellement soit comme attribut du sujet (*de si grant tempreüre*, 76) soit comme attribut de l'objet (*a preu*, 37) ;
4. *de par* (35) gagne à être analysée comme associant de + par(t)

2. *errast*

Ce mot suscitait une question de lexicologie, ce qui n'interdisait évidemment pas de signaler qu'il s'agissait de l'imparfait du subjonctif du verbe *errer*.

GRAMMAIRE MODERNE

Sujet 1 : *Le Mariage de Figaro*, sc 2 acte II, p.98 du début à « le comte pourra t-il s'en dédire » p. 101. L'attribut et l'apposition dans le texte.

Préambule

Le premier point à éclaircir concerne la mise en rapport de ces deux fonctions syntaxiques. Seule la prise en compte de la notion de prédication peut justifier le parallèle à faire entre les deux fonctions.

Le second point exige que soit définie la fonction « apposition », laquelle peut être envisagée différemment selon les théories convoquées. En effet, la recherche d'une description unifiée reste difficile. Pour ouvrir le débat, on peut citer M. Wilmet (voir Bibliographie) : « Quelle raison y aurait-il de soumettre le rhème de la prédication seconde à une obligation de nature dont le rhème de la prédication première (attribut nominal ou adjectival) est exempté ? ». Partant de là, on pourra, après avoir argumenté, considérer les épithètes détachées (appellation traditionnelle) comme des appositions adjectivales. Cette extension de la définition permet de répartir les occurrences entre appositions nominales et appositions adjectivales et de proposer un classement. Aucune occurrence d'apposition verbale (subordonnée participiale) dans le texte. Le candidat a donné de façon fautive l'apostrophe (vocatif) pour une apposition (il s'agit là encore de solliciter des outils théoriques pour pouvoir isoler l'apostrophe dont la fonction est énonciative).

Deux plans étaient possibles .

Soit

1. La fonction attribut
 - a) du sujet
 - b) de l'objet
2. La fonction apposition
 - a) nominale
 - b) adjectivale

Soit

1. Une prédication première (l'attribut du sujet)
2. Deux prédications :
 - attribut du cod
 - apposition nominale ou apposition adjectivale

Sujet 2 : *La Fortune des Rougon*, p. 312 depuis « la nuit inquiète » - jusqu' à « mouraient des Républicains » p.313. a)

1. L'adjectif qualificatif dans le texte.

Préambule

a) On pouvait s'attacher à définir l'adjectif qualificatif au regard du nom (dont il présente les variations formelles) et du verbe (extension médiate). Autrement dit, l'adjectif est hors discours en attente du nom support et en discours incident au nom.

b) La place de l'adjectif mérite un examen précis. Les cas de participes passés peuvent mériter débat. Adjectif verbaux et adjectifs relationnels sont à isoler.

Le plan traditionnel s'organise autour des trois fonctions possibles de l'adjectif qualificatif.

- a) épithète liée
- b) épithète détachée ou apposition adjectivale.
- c) attribut du sujet/ de l'objet.

2. Faire les remarques nécessaires sur : « Ils continuèrent à marcher, la tête basse, troublés par leur pensée »

L'analyse du syntagme nominal « la tête basse » était attendue. Il était nécessaire de percevoir la nature prédicative de l'adjectif. Phrase (nominale) ou une sous-phrase, la construction détachée fait l'impasse sur le verbe *être* (copule) et apporte une information de nature circonstancielle. « L'adjectif en relation d'attribut par rapport au nom doit marquer une qualité transitoire, non essentielle » (voir P. Le Goffic p.489) : *la tête blonde. Dans *La grammaire méthodique*, la construction détachée est dite absolue.

Sujet 3 : *La fortune des Rougon*, p.50 depuis « Je sais, murmura Miette » à « Que serais-je devenu ? » p.51. *Que* dans le texte.

La question est trop traditionnelle pour être ignorée des candidats. L'introduction, nécessaire, doit montrer la complexité des emplois du morphème *que*. Deux thèses peuvent être avancées : soit il s'agit d'un cas d'homonymie grammaticale qui veut, qu'à la faveur des évolutions phonétiques, les divers outils grammaticaux hérités du latin (*quid/ quod/ quam*) se retrouvent dans une même forme, soit d'un cas de synonymie grammaticale (un seul *que* mais plusieurs signifiés). Les analyses guillaumiennes connues de tous les agrégatifs recourent à la notion de subduction, laquelle propose le cinétisme des emplois de *que*. Partant de la saisie plénière (*que serais-je devenue ? *je serais devenue quoi ?*) à la saisie la plus subduite, un plan peut être ainsi nettement dégagé. Dans un *continuum*, on classera :

1. Que pronom interrogatif (valeur d'indéfinition)

- a) interrogatif simple ou renforcé
- b) interrogatif décumulatif (*ce que*)

2. Pronom relatif

- a) simple
- b) décumulatif

3. Adverbe

- a) interrogatif (rare)
- b) exclamatif
- c) comparatif
- d) exceptif (voir *non aliud ... quam*)

4. conjonction

- a) conjonctif pur
- b) second élément d'une locution conjonctive : il aurait été intéressant de réfléchir sur *chaque fois que* dans le texte pour rendre compte de l'hésitation légitime à identifier le morphème. Plusieurs occurrences de *que* vicariant dans le texte (apte à remplacer une locution conjonctive).
- c) *que* second élément dans des tours corrélatifs.

Remarque : le terme de *béquille* du subjonctif employé comme pseudo-argument pour toute présence d'un subjonctif derrière *que* est à réformer pour préférer le terme de particule distinctive du subjonctif. Pas d'occurrence dans le texte

À lire également, pour consolider la réflexion, la synthèse proposée par P. Le Goffic dans *Grammaire de la Phrase Française*, (voir bibliographie) §376 au §379.

ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

ANCIEN FRANCAIS

- BURIDANT Claude, *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, SEDES, 2000
 DUCOS Joëlle et SOUTET Olivier, *L'ancien et le moyen français*, Paris, PUF, 2012
 GUILLOT Roland, *L'épreuve d'ancien français au concours. Fiches de vocabulaire*, Paris, Champion, 2008
 MENARD Philippe, *Syntaxe de l'ancien français*, Bordeaux, Bière, 1994
 POPE Mildred Katherine, *From Latin to Modern French*, Manchester, Univ. Press, 1966
 ZINK Gaston, *Morphologie du français médiéval*, Paris, PUF, 1989
 ZINK Gaston, *Phonétique historique du français*, Paris, PUF, 1986

LEXICOLOGIE

- APOTHÉLOZ Denis, *La construction du lexique français*, Paris, Ophrys, 2002.
 AUTHIER-REVUZ Jacqueline, *Ces mots qui ne vont pas de soi*, Paris, Seuil, 1995.
 CORBIN Danielle, *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, Lille, PUL, 1991.
 LEHMANN Alice et MARTIN-BERTHET Françoise, *Introduction à la lexicologie, sémantique et morphologie*, Paris, Dunod, 1998.
 MORTUREUX Marie-Françoise, *La lexicologie en Langue et discours*, Paris, A. Colin, (1997) 2004.
 PICOCHÉ Jacqueline, *Précis de lexicologie française*, Paris Nathan, "Que sais-je ?", 1990.
 SANCIER- CHATEAU Anne, *Introduction à la langue du XVIIe siècle*, Paris, Nathan, col., 128, 1993.

GRAMMAIRE

- ARRIVÉ Michel, GADET Françoise, GALMICHE Michel, *La Grammaire d'aujourd'hui*, Paris, Flammarion, 1986.
 CALAS Frédéric et GARAGNON Anne-Marie, *La phrase complexe*, Paris, Hachette, coll. « Ancrages », 2002.
 DENIS Delphine, SANCIER Anne, *Grammaire du français*, Paris, Le livre de Poche, 1994, Les usuels de poche.
 FOURNIER Nathalie, *Grammaire du français classique*, Belin, Paris, 1998.
 LE GOFFIC Pierre, *Grammaire de la phrase*, Paris, Hachette, 1993.
 MOIGNET Gérard, *Systématique de la langue française*, Paris, Klincksieck, 1981.
 RIEGEL Martin, PELLAT Jean-Christophe, RIOUL René, *Grammaire méthodique du français*, PUF, "Que sais-je ?", 1994.
 SOUTET Olivier, *La syntaxe du français*, Paris, PUF, "Que sais-je ?"
 TESNIERE Lucien, *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck, (1959), 1982.
 WILMET Marc, *Grammaire critique du français*, Paris, Hachette, 1993.

STYLISTIQUE ET RHÉTORIQUE

- CALAS Frédéric, CHARBONNEAU Dominique, *Méthode du commentaire stylistique*, Nathan, coll. Fac, 2000.

- DE BOISSIEU Jean-Louis, GARAGNON Anne-Marie, *Commentaires stylistiques*, Paris, Sedes, 1987.
- FROMILHAGUE Catherine, *Les Figures de style*, Paris, Nathan, col., 128, 1995.
- FROMILHAGUE Catherine, SANCIER Anne, *Introduction à l'analyse stylistique*, Paris, Bordas, 1991.
- , *Analyses stylistiques, Formes et genres*, Paris, Dunod, 1999.
- JAUBERT Anna, *La lecture Pragmatique*, Paris, Hachette supérieur, 1990.
- GARDES-TAMINE, *La stylistique*, Tome III, Cursus, A .Colin, 1992.
- HAMON Philippe, *L'Ironie littéraire, Essai sur les formes de l'écriture oblique*, Paris, Hachette, 1996.
- , *Du descriptif*, Paris Hachette, 1993.
- STOLZ Claire, *Initiation à la stylistique*, Ellipses, 1999.

RAPPORT SUR LES EXPOSÉS DE LINGUISTIQUE ANCIENNE (OPTION B)

Établi par M. Laurent GAVOILLE et M. Frédéric TRAJBER

Déroulement de l'épreuve

Le candidat tire au sort un sujet, qui peut être de linguistique grecque ou de linguistique latine, constitué d'une seule question (de phonétique, de morphologie, de syntaxe, de morpho-syntaxe, de sémantique, etc.) et d'une référence à un passage précis du programme restreint, à partir duquel la question doit être traitée. Ce tirage au sort, qui a lieu au début de l'épreuve, n'a rien à voir avec celui qui détermine, dès le début de la session d'oral, si le candidat passe en grec ou en latin pour l'épreuve d'explication sur programme et pour l'épreuve d'improvisé. Puis le candidat prépare pendant 2 heures (avec possibilité de consulter les dictionnaires de langue), avant de se présenter devant les membres du jury pour un exposé de 30 minutes, suivi d'une reprise de 20 minutes. Cette dernière prend la forme d'un entretien avec le jury, au cours duquel le candidat est amené à corriger certains points ou à en approfondir d'autres.

Conseils

A. Les exigences scientifiques sont évidemment les mêmes que celles qui prévalent pour l'écrit, puisque la question porte sur les mêmes domaines. On attend des candidats qu'ils maîtrisent très bien les manuels habituels (Lejeune, Chantraine, Monteil, Ernout-Thomas, etc.), qu'ils aient consulté pendant l'année les dictionnaires étymologiques courants de Chantraine et d'Ernout-Meillet (surtout pour l'histoire des mots importants, qui manque très souvent aux candidats), qu'ils aient lu *Le vocabulaire des institutions indo-européennes* de Benveniste. Certains candidats qui ont eu la chance d'avoir des cours pendant l'année présentent parfois des explications diachroniques plus modernes : elles sont évidemment les bienvenues, les manuels mentionnés ci-dessus étant dépassés sur bien des points (ce qui est normal pour une discipline en lien étroit avec la recherche). Mais le jury n'apprécie pas que les candidats en question ne connaissent parfois que cette explication récente, ignorant totalement l'existence des plus anciennes, souvent célèbres, qui ont servi de point de départ aux recherches ultérieures : il faudrait au moins que, sur les points difficiles de la linguistique ancienne, ils sachent dire que l'explication présentée en est une parmi d'autres et, s'ils en connaissent plusieurs, qu'ils expliquent pour quelle raison l'une est peut-être préférable à l'autre. Pour la méthode, on attend que les candidats ne se limitent pas à des connaissances diachroniques, mais exposent correctement une synchronie, surtout si le libellé du sujet le demande. Le jury exige aussi que le passage de référence ne serve pas de prétexte à la récitation de connaissances toutes faites et plaquées, mais que le candidat sache traiter la question en prenant en considération le texte donné : cela suppose évidemment une bonne connaissance du programme restreint. L'organisation de l'exposé est elle aussi comparable à ce qui est demandé à l'écrit : il faut une introduction qui problématise le sujet, un plan cohérent, une conclusion.

B. Mais l'oral ajoute une dimension nouvelle, celle du discours ou de la parole en acte : il va falloir se montrer convaincant et, dans la mesure où il s'agit d'un concours de recrutement de l'enseignement, pédagogue, de telle sorte qu'à la fin de l'exposé, l'auditoire ait une vision claire du problème traité. Cela suppose que les candidats ne se contentent pas de juxtaposer des connaissances mais les orientent en vue d'une fin. L'oral du concours n'est certes pas un vrai cours devant une classe, mais le

candidat doit savoir montrer des qualités qui prévaudront dans son enseignement : clarté de pensée et d'expression, adaptation à l'auditoire et autorité personnelle. Celui qui hésite en permanence, qui bredouille ou qui ne parle pas assez fort fera un mauvais oral et risque de mal enseigner. Celui qui ne remplit pas son temps de parole donne l'impression de se dérober et de ne pas avoir assez de force personnelle pour s'obliger à respecter des contraintes matérielles. Celui qui reste constamment assis risque d'endormir l'auditoire et surtout de ne rien lui expliquer, dans une discipline où l'usage du tableau est obligatoire : toute forme latine ou grecque étudiée ou faisant l'objet d'une explication doit être écrite au tableau (avec les accents et les esprits en grec, les longueurs de voyelle en latin), *a fortiori* toute forme reconstruite (accompagnée d'un astérisque). Enfin, celui qui reste sans réaction pendant l'entretien, qui répond du bout des lèvres ou qui se contente de répéter ce qu'il a déjà dit sera jugé peu apte à échanger, à reformuler ou à répondre à des questions. Savoir parler debout, sans trop lire son papier, tout en écrivant au tableau, sans oublier de regarder le jury, ne s'improvise pas : il faut s'entraîner toute l'année pour, le jour de l'oral, se tenir convenablement, parler dans une langue correcte, écrire de manière lisible au tableau, utiliser celui-ci de manière claire et efficace pour l'auditoire (on peut par exemple écrire le plan, au fur et à mesure que l'exposé avance, dans un coin du tableau, et garder l'espace restant pour les explications de détail).

Bilan de la session 2016

Cette année, dix candidats admissibles ont présenté l'exposé de grammaire et linguistique en langues anciennes. Les notes obtenues sont les suivantes : un 15,5/20, un 15/20, deux 14/20, un 12/20, un 11/20, un 9/20, un 8/20, un 7/20, un 6/20. La moyenne, 11,1/20, est supérieure à celle de l'an passé. Le jury n'a certes rien entendu d'exceptionnel, mais rien non plus de très mauvais. Manifestement, les candidats avaient lu les rapports et connaissaient les méthodes et les exigences : à la différence de l'an dernier, le jury n'a pas eu à déplorer qu'ils ne sachent pas distinguer synchronie et diachronie – même si la présentation synchronique laisse souvent à désirer –, ou ne parviennent pas à remplir correctement le temps imparti. De même, les candidats de cette année ont montré de la tenue dans leur expression et leur attitude générale. Le jury se réjouit d'un tel progrès et souhaite que les candidats de la prochaine session montrent les mêmes qualités et obtiennent des résultats encore meilleurs !

Liste des sujets

1. Grec :

EURIPIDE, *Alceste*, v. 1144-1158 — Étude synchronique et diachronique des marques casuelles dans les formes nominales du passage.

PLATON, *Gorgias*, 473b-d (de Πῶς λέγεις à τυραννίδι, εἴπεις;) — Étude synchronique et diachronique des phonèmes notés par les graphèmes β, π, φ.

CALLIMAQUE, *Hymne à Zeus*, v. 62-80 — Étude morpho-syntaxique des formes pronominales.

CALLIMAQUE, *Hymne à Apollon*, v. 74-96 — Morphologie et syntaxe du génitif en grec d'après les exemples du passage.

LUCIEN, *La double accusation*, § 8 (de Νῆ Δία à διατριβῆ ἔσται) — Étude des moyens morphologiques et lexicaux servant à exprimer la quantité (grandeur, petitesse, excès, mesure).

2. Latin :

LUCRECE, II, 303-332 (de *Nec rerum...* jusqu'à *consistere fulgor*) — Morphologie : Les désinences de 1^{ère} et 2^e déclinaisons (synchronie, diachronie)

LUCRECE, II, 167-190 (de *At quidam...* jusqu'à *cuncta ferantur*) — Morphologie : Les thèmes de présents (synchronie, diachronie)

TITE-LIVE, XXI, 43 (de *Si, quem animum...* jusqu'à *comparandi sint* ?) — Morpho-syntaxe : Les formes adjectivales du verbe

QUINTILIEN, X, 1, 94-97 inclus (de *Ego quantum...* jusqu'à *uolunt*) — Phonétique : les occlusives labio-vélaires (synchronie, diachronie)

DRACONTIUS, X (*Medea*), 49-71 (de *Tunc luno...* jusqu'à *uoluptatum dominam*) — Lexicologie : le vocabulaire se rapportant au domaine religieux (aspects sémantiques, morphologiques, étymologiques)

EXPLICATION SUR TEXTE ANCIEN AU PROGRAMME : GREC **Rapport établi par Madame C. SCHMEZER et M. Michel BRIAND**

Pour l'épreuve d'explication de texte grec sur programme, le jury a pu entendre sept exposés, de niveau très varié : les notes obtenues vont de 1/20 à 14/20 (obtenue par deux très bons candidats). La moins bonne note a été donnée à une interrogation démontrant que le candidat n'avait aucune véritable base en grec et ne pouvait donc légitimement espérer être reçu au concours. La meilleure note a été attribuée à deux candidats de grande qualité, à la fois dotés de connaissances solides et d'une véritable sensibilité linguistique et littéraire, sur des textes difficiles, pour des raisons différentes, de Lucien et de Callimaque.

Après deux heures de préparation, pour lesquelles le candidat dispose de dictionnaires et usuels, le candidat a une trentaine de minutes pour présenter brièvement le texte, le lire clairement, voire avec vivacité, le traduire et le commenter. L'entretien qui suit, pour une vingtaine de minutes, vise à aider le candidat à corriger certains points de traduction et d'explication et à traiter des questions de grammaire directement liées au texte. Il est très important que tout le temps imparti soit utilisé et une part significative des exposés sont en fait trop brefs, parfois aussi à cause d'une lecture et surtout d'une traduction précipitée : l'utilisation du temps, liée à la clarté comme à la fluidité de la présentation, est un critère crucial pour la pratique pédagogique dont le candidat souhaite devenir un professionnel. Ce type d'épreuve orale permet aussi de mettre en valeur à la fois un important travail de préparation, portant sur les enjeux poétiques et rhétoriques du texte au programme comme sur sa compréhension de détail, et des aptitudes à la présentation, l'explication et l'interprétation claires et complètes d'œuvres intéressantes à plus d'un titre : sur ce point, l'explication d'un texte ancien ne diffère pas radicalement de celle d'un texte littéraire en français. Les candidats sont fermement conviés à éviter toute impasse, en particulier sur les auteurs les moins classiques, dont l'étude ne saurait en aucun cas s'improviser. Et à l'inverse, sur les textes les plus connus, le jury est en droit d'être très exigeant. Autrement dit, s'agissant d'interrogations sur programme, la traduction ne devrait poser que des problèmes secondaires et le commentaire se fonder sur une réelle connaissance de l'œuvre et de ses enjeux littéraires, historiques, philosophiques, linguistiques. Plusieurs candidats, à chaque session, remplissent d'ailleurs très bien ce contrat.

Textes proposés et questions de grammaire :

Euripide, *Alceste*, v. 507-544 : 1. Analyser εἶπας, v. 520. 2. Analyse et temps primitifs de ὄλωλεν, v. 518. 3. Scander le vers 513. 4. Justifier le temps et le mode de Εἶθ' ἠῦρομεν, vers 536.

Euripide, *Alceste*, 244-279 : 1. Analyse et temps primitifs de θανῆ, vers 257. 2. Analyse et temps primitifs de προδῶς, vers 250. 3. Analyse syntaxique du vers 275 (μὴ ... τλής με προδοῦναι). 4. Justifier le temps et le mode de οὐκέτ' ἂν εἶην, vers 277.

Platon, *Gorgias* 523 a-e : 1. Analyser ἠμφισμένοι (523c). 2. Analyse et temps primitifs de παρέλαβον (523 a) 3. Justifier le mode de φοιτῶεν (523b) 4. Justifier le mode et le temps de ἐπειδὴν τελευτήσῃ (523b).

Callimaque, *Hymne à Zeus*, v. 55-95 : 1. Temps primitifs de βέβηκεν. 2. Temps primitifs de ἔτραφες. 3. Scander le v. 79. 4. Commenter κεν πεπίθοιεν.

Callimaque, *Hymne à Apollon*, v. 65-104 : 1. Décliner βασιλεύς. 2. Scander le v. 90. 3. Commenter la construction du v. 82 (ζέφυρου πνέοντος). 4. Temps primitifs de ἦλυθον.

Lucien, *Les ressuscités* 51-52 (l.11) : 1. Commenter ἰδοῦ et donner les temps primitifs du verbe. 2. Commenter εἰ κἂν ... ἀνασπάσαιμεν. 3. Commenter μὴ διαπάρηι. 4. Temps primitifs de μανθάνω.

Lucien, *Double accusation* 27-28 : 1. Temps primitifs de εὐροῦσα. 2. Décliner εὐμαθής. 3. Commenter χρήσαιτο. 4. Commenter μηδέ.

ÉPREUVE D'EXPLICATION PRÉPARÉE D'UN TEXTE LATIN TIRÉ DU PROGRAMME

Rapport établi par Mme Sylvie Labarre

Le jury a entendu 7 explications latines sur programme dont les notes s'échelonnent de 4 à 14. La moyenne s'établit donc à 8,78. Un nombre égal de sujets a été proposé pour chaque auteur. Le hasard a fait qu'un seul texte de Lucrèce est sorti. Les passages donnés comportaient tous une trentaine de lignes ou vers.

Le candidat dispose de 2 heures de préparation, d'un dictionnaire latin-français et d'ouvrages usuels. En 30 minutes, il doit présenter une brève introduction, lire le texte en entier, le traduire, puis le commenter. Le jury procède ensuite à une reprise en 10 minutes, suivie de 10 minutes de questions de grammaire. Le candidat a tout intérêt à utiliser pleinement son temps de parole. Ce n'est pas parce qu'il n'aura parlé que 15 minutes qu'il bénéficiera d'une reprise plus longue, et ce dans un souci d'équité.

La lecture doit être soignée. Plusieurs candidats ont écorché des mots. L'émotion n'explique pas tout. Il serait bon de s'exercer à lire du latin à voix haute. Pour la traduction, le jury a tenu compte de la difficulté plus ou moins grande de chaque texte. Mais il considère toutefois que ces textes doivent avoir été travaillés pendant l'année. S'il n'y a pas eu d'excellente note, c'est en partie à cause de la faiblesse des commentaires. Le candidat a la liberté de proposer un commentaire linéaire ou composé. Mais l'expérience montre que le premier conduit souvent à la paraphrase. Il faudrait mieux mettre en valeur les enjeux des textes. Tout extrait de Lucrèce ne signifie pas forcément qu'il faut profiter de la vie. On évitera de confondre *eloquentia* et *elocutio* chez Quintilien, d'évoquer la ville de Nice, quand on cherche le nom d'une célèbre bataille livrée par Hannibal. Une analyse synthétique pourrait montrer par quels procédés Tite-Live dramatise l'histoire. Le jury parvient à faire corriger les fautes d'une traduction, il lui est plus difficile de réorienter un commentaire qui délaisse l'essentiel ou trahit de graves ignorances. Le niveau des notes prouve que les examinateurs font preuve d'une grande bienveillance et s'emploient à tirer le meilleur des candidats.

Textes proposés et questions de grammaire de l'épreuve sur programme :

DRACONTIUS, *Poèmes profanes*, 7, *Épithalame de Johannes et Vitula*, v. 106-136

Morphologie : 1) *dolor alter* (vers 118) : décliner ce groupe nominal au singulier à tous les cas 2) *feram* (vers 107) : conjuguer en entier et donner les temps primitifs du verbe.

Syntaxe : 1) *ore maligno* (vers 128) : justifier le cas employé 2) *quem* (vers 130) : analyser et justifier la construction syntaxique.

DRACONTIUS, *Poèmes profanes*, 9, *Délibération d'Achille*, v. 37-68

Morphologie : 1) *cognosce* (vers 45) : donner les impératifs présents des conjugaisons régulières 2) *tuetur* (vers 65) : analyser et conjuguer en entier au temps du passage.

Syntaxe : 1) *qui uindicet* (vers 55) : justifier le mode verbal 2) *cui uita daretur, ante aciem si uisa foret* (vers 46-47) : justifier les modes et temps verbaux.

LUCRECE, II, 532-566

Morphologie : 1) Décliner *uis* et donner deux noms en *-is/-im* de la 3^e déclinaison.

2) Conjuguer *uolo* au présent de l'indicatif et au parfait du subjonctif.

Syntaxe : 1) les sens de *ut* + subjonctif 2) scansion du v. 535.

QUINTILIEN, *Institution oratoire*, X, 1, 85-89 (jusqu'à *locum*)

Morphologie : 1) décliner *grandia et antiqua robora* au singulier et au pluriel 2) analyser la forme *sequentur*, donner les temps primitifs et conjuguer à l'indicatif présent et futur

Syntaxe : 1) les emplois de l'adjectif verbal (*ducendus, laborandum, legendi, ad augendam facultatem*) 2) analyser le système conditionnel *si perscripisset/uindicaret*

QUINTILIEN, *Institution oratoire*, X, 5, 4-8 (jusqu'à *difficultas*)

Morphologie : 1) décliner *uoces easdem* au singulier et au pluriel 2) analyser la forme *contulerit*, donner les temps primitifs et conjuguer au subjonctif présent, imparfait et parfait.

Syntaxe : 1) expliquer le tour *dicitur usus esse Sulpicius* 2) commenter la valeur modale de *fas erat*.

TITE-LIVE, *Histoire romaine*, XXI, 58

Morphologie : 1) Décliner *atrox tempestas*. 2) Conjuguer *transeo* au présent de l'indicatif et du subjonctif.

Syntaxe : 1) Commenter l'emploi des formes *arma omittenda erant, horrendos* et *agitando*. 2) Commenter *magis obruti quam tecti*, puis expliquer l'expression de la comparaison avec les participes et les adjectifs sans comparatif régulier.

TITE-LIVE, *Histoire romaine*, XXI, 63, 6-fin

Morphologie : 1) Décliner *dis immortalibus* 2) Conjuguer *eo* à l'indicatif imparfait et au subjonctif présent.

Syntaxe : 1) Formation et emplois de l'ablatif absolu 2) les compléments de lieu (où l'on est, où l'on va, d'où l'on vient), cas général et cas particuliers.

RAPPORT SUR L'EXPLICATION SUR TEXTE ANCIEN HORS PROGRAMME GREC RAPPORT ETABLI PAR CATHERINE SCHMEZER ET MICHEL BRIAND

Les notes obtenues, pour sept interrogations, vont de 3 à 14, ce qui montre combien cet improvisé peut clairement distinguer le niveau des candidats. L'épreuve, comme sa préparation, est à la fois brève et intense : après un travail de 45 minutes, sans dictionnaire, ni autres ouvrages de référence, le candidat dispose d'une quinzaine de minutes pour lire le texte et le traduire directement, avant un entretien d'une dizaine de minutes, complété de questions de grammaire liées au texte étudié. Les extraits proposés, choisis dans les *Vies* de Solon et de Thémistocle chez Plutarque, l'ont été pour leur contenu et leur forme classiques, en relation avec des éléments d'histoire et de culture qui devraient être largement connus. Certains éléments de vocabulaire, voire des indications sur l'identité des personnages, étaient donnés, ainsi qu'un intitulé assez développé situant le texte. Le but est en effet d'évaluer la réactivité du candidat face à un bref énoncé sans difficulté originale et sa capacité à utiliser rapidement des connaissances en grammaire normative, mais aussi en vocabulaire usuel, typiques de ce que l'on peut attendre d'un futur agrégé de grammaire. Cette épreuve exigeante doit se préparer, par exemple par une pratique assidue du « petit grec », autrement dit de la lecture cursive de textes assez simples en langue attique, sans utilisation excessive du dictionnaire, également très utile pour la préparation de l'épreuve de thème. Et la mémoire doit avoir été constamment entraînée en ce sens. Les questions de grammaire portent strictement sur des points classiques, à égalité pour les aspects morphologiques et syntaxiques : déclinaison nominale et conjugaison verbale, identification de structures syntaxiques (par exemple des subordinées ou des compléments nominaux), identification de formes verbales, nominales ou pronominales et explication de leur emploi. Il arrive aussi que ces questions de grammaire visent à aider le candidat à améliorer sa traduction.

Textes proposés :

Plutarque *Solon* 3.2-6 : 1. Analyser ἔταπτε et donner les temps primitifs de ce verbe. 2. Analyser ἐνέτεινε et donner les temps primitifs de ce verbe. 3. Expliquer la syntaxe du pronom réfléchi à partir des exemples de ce texte. 4. Scander le vers suivant de Solon : θεσμοῖς τοῖσδε τύχην ἀγαθὴν καὶ κῦδος ὀπάσσαι.

Plutarque *Solon* 5.2-5 : 1. Commenter la construction ὥστε + infinitif. 2. Commenter les deux emplois de ὤς. 3. Temps primitifs de τίθημι 4. et de ἐπιδείξει.

Plutarque *Solon* 6.1-6 : 1. Analyser περιπαθοῦσι et donner les temps primitifs de ce verbe. 2. Analyser προὔπεμπεν et donner les temps primitifs de ce verbe. 3. Justifier le cas de Σόλωνος dans le paragraphe 5. 4. Expliquer la construction de δεδιδασμένον ἃ χρὴ λέγειν (§ 2).

Plutarque *Solon* 14.1-4: 1. Analyser προσελθεῖν et donner les temps primitifs de ce verbe. 2. : 1. Analyser ὑπόσχεσθαι et donner les temps primitifs de ce verbe. 3. Expliquer la construction de la fin du paragraphe 3 : δεξαμένων προθύμως αὐτὸν ὡς μὲν εὐπορον τῶν πλουσίων, ὡς δὲ χρηστὸν τῶν πενήτων. 4. Expliquer l'emploi des participes dans le premier paragraphe.

Plutarque *Solon* 23.6-8 : 1. Commenter ἐὰν ... μὴ εὔρωσι et 2. Donner les temps primitifs du verbe. 3. Conjuguer ἀφίησι, à l'actif et au passif. 4. Décliner ὕδωρ ἴδιον.

Plutarque *Thémistocle* 2.1-4 : 1. Commenter λέγων ὅτι ... οὐκ ἐπίσταιτο. 2. Commenter l'emploi de εὕρισκετο et 3. Donner les temps primitifs du verbe. 4. Temps primitifs de μάνθανε.

Plutarque *Thémistocle* 4.4-6 (I.6) : 1. Commenter la construction ὡς + participe (deux emplois dans le texte). 2. Décliner ναῦς. 3. Temps primitifs de παρελθών.

Épreuve d'explication improvisée d'un texte latin hors programme

Rapport établi par Mme Sylvie Labarre

Les notes de l'épreuve d'explication d'un texte latin hors programme se sont échelonnées de 5 à 17, avec une moyenne de 10,14 sur 20. Le jury a entendu 7 candidats. L'œuvre choisie cette année était les *Faits et dits mémorables* (livres I-III) de Valère Maxime. Le texte soumis aux candidats était celui qu'a établi K. F. Kempf pour la collection Teubner. Chaque extrait comportait une vingtaine de lignes que le jury avait eu soin de faire précéder d'un titre. Quelques mots de vocabulaire figuraient également sur le bulletin tiré par le candidat.

L'épreuve se déroule de la manière suivante : le candidat dispose de 45 minutes de préparation, sans dictionnaire, ni usuels. Devant le jury, il lit le texte dans sa totalité, puis le traduit par groupes de mots en 15 minutes. Le jury procède alors à une reprise de 10 minutes qui consiste à revenir sur les fautes commises et à aider le candidat à les corriger. Ensuite 5 minutes sont consacrées à des questions de grammaire qui s'appuient sur des passages du texte et qui invitent le candidat à montrer sa maîtrise de la morphologie et de la syntaxe du latin, telles qu'elles sont exposées dans les ouvrages les plus courants. Les plus mauvaises prestations proviennent de candidats qui ne possèdent pas un vocabulaire assez vaste et qui en sont réduits à deviner le sens plus qu'à traduire le texte. L'étymologie et la formation des mots peuvent être une aide précieuse et l'habitude de lire du latin reste la meilleure préparation. Toutefois le jury peut excuser l'ignorance de tel ou tel mot de vocabulaire, mais ne peut comprendre qu'un candidat à l'agrégation de grammaire ignore la déclinaison de *unus*, *alter* ou *totus* ou bien la conjugaison du futur de l'indicatif. Il attend que les candidats connaissent parfaitement le contenu d'ouvrages élémentaires comme le *Précis de grammaire des lettres latines* de Morisset, J. Gason, A. Thomas, E. Baudiffier ou la *Grammaire latine* de A. Cart, P. Grimal, J. Lamaison, R. Noiville. Cela devrait être un préalable à toute candidature sérieuse. En outre, posséder une certaine culture de l'Antiquité peut aider à comprendre un texte. Ainsi, quand Valère-Maxime décrit la résistance à la douleur d'enfants qui entourent le roi de Macédoine Alexandre et conclut qu'il aurait été bien utile à Darius de connaître cette qualité des

soldats macédoniens, il fait allusion à la célèbre victoire d'Alexandre sur les Perses, immortalisée par une mosaïque de Pompéi qu'on voit souvent dans les manuels de l'enseignement secondaire. Les candidats qui ont montré qu'ils possédaient toutes ces qualités ont obtenu d'excellentes notes.

Textes proposés et questions de grammaire

– VALERE MAXIME, *Faits et dits mémorables*, Livre I, VI, 6-7 (jusqu'à « Mancine, mane »)

Morphologie : 1) décliner *maxima clades* au singulier et au pluriel 2) Analyser *pependisset* et conjuguer le verbe au subjonctif présent et parfait.

Syntaxe : 1) Commenter *Utinam...pependisset !* 2) Commenter *ad funerandum corpus*.

– VALERE MAXIME, *Faits et dits mémorables*, Livre I, VI, 12

Morphologie : 1) Décliner *Iuppiter omnipotens* 2) Conjuguer *uoluisse* à l'indicatif présent, donner l'infinitif présent.

Syntaxe : 1) Expliquer la construction *monuerat ne contenderet* 2) Expliquer *concurreretur*.

– VALERE MAXIME, *Faits et dits mémorables*, Livre I, VII, ext. 10

Morphologie 1) *alter* (ligne 3) : déclinaison au singulier 2) *ferre* (ligne 8) : donner tous les infinitifs (présent, parfait et futur) actifs et passifs de ce verbe.

Syntaxe 1) *orantem* (ligne 4) : justification syntaxique 2) *ut sibi subueniret* (ligne 4) : analyse et justification syntaxique de *sibi*.

– VALERE MAXIME, *Faits et dits mémorables*, Livre I, VIII, 6 depuis *Cum Bruttii* jusqu'à *adfuisse* :

Morphologie 1) décliner *ancipiti euentu* (ligne 4) au singulier 2) *audentibus* (ligne 5) : donner les temps primitifs du verbe et conjuguer à l'imparfait et au parfait.

Syntaxe 1) commenter l'emploi de *iugulandos capiendosque* dans l'expression *prostratos hostes iugulandos capiendosque Romanis tradidit* 2) justifier l'emploi du mode et du temps dans le groupe *neque inueniretur*.

– VALERE MAXIME, *Faits et dits mémorables*, Livre III, VIII, 3

Morphologie 1) décliner *ullus honos* (ligne 8) 2) donner les temps primitifs de *deferre* (ligne 6) et conjuguer à l'indicatif futur.

Syntaxe 1) *fax tribunicia quae comitaretur et inflammaret* (ligne 9-10) : justifier le mode de la relative et indiquer les différentes valeurs circonstancielles que peut prendre le subjonctif employé dans une proposition subordonnée relative 2) justifier le temps et le mode dans la subordonnée *num renuntiaturus esset* (ligne 15).

– VALERE MAXIME, *Faits et dits mémorables*, Livre III, III, ext. 1

Morphologie 1) *unus* (ligne 2) : déclinaison au masculin, féminin, neutre 2) *uoluit* (ligne 6) : temps primitifs et conjugaison au présent de l'indicatif.

Syntaxe 1) *Rex, quo patientia pueri magis delectatus est* : justification du cas de *patientia* 2) *si huic miraculo Dareus inseruisset oculos, scisset...* (lignes 7-8) : justification de l'emploi du mode et du temps dans ce système.

– VALERE MAXIME, *Faits et dits mémorables*, Livre III, VIII, ext. 6 (depuis *Alexander Macedonum* jusqu'à la fin)

Morphologie : 1) Décliner *totius exercitus* (ligne 8) 2) Conjuguer *noluerunt* (dernière ligne) à l'indicatif présent, donner l'infinitif présent.

Syntaxe : 1) Commenter la subordination *admonentes ut caueret* (ligne 17) 2) Analyser *legendas tradidit* (ligne 19).